



Parc national
des Pyrénées

Atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure





Atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure

Document réalisé par le Parc national des Pyrénées

Coordination : Parc national des Pyrénées

Ont participé à la rédaction de l'Atlas de la biodiversité communale :

- **Parc national des Pyrénées**
- **Amis du Parc national des Pyrénées :** Dany Roussel, Dominique Rossier
- **Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées :** Sylvain Déjean, David Demergès, Nicolas Goux et Samuel Danflous
- **Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées :** Gilles Corriol, Carole Hannoire, Marta Infante Sanchez, Françoise Laigneau
- **Conseil scientifique Parc national des Pyrénées :** Jean-Paul Métaillé (Laboratoire Geode), Jean-Jacques Lagasquié, Jean-Pierre Tihay
- **Nosauts de Bigorra :** Francis Beigbeder

Comité de relecture : Parc national des Pyrénées, Gilles Corriol, Sylvain Déjean, Jean-Marie Dupont, Emmanuel Menoni, Jean-Paul Métaillé, Hélène Malère, Danièle Roze

La réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure a été rendue possible grâce à l'implication des partenaires et des particuliers ayant réalisé les observations. Merci à eux.

Financeurs :



Crédits photos : Germain Besson (couverture), Marie Hervieu - Parc national des Pyrénées (pp. 4, 6, 47), Danièle Roze (p. 16), Christophe Cuénin - Parc national des Pyrénées (p. 24), Germain Besson - Parc national des Pyrénées (p. 39, 55, 63).

Conception graphique : Chantal Daquo

Mise en page : Laure Latanne-Bey

Impression : Imprimerie Escourbiac
Édition juin 2017

Sommaire

Partie 1

Atlas de la biodiversité communale

Le programme "ABC" de A à Z

- 1. Qu'est-ce que la biodiversité ? p 7
 - 1.1. Le niveau génétique
 - 1.2. Le niveau des espèces
 - 1.3. Le lieu de vie des espèces
- 2. Pourquoi étudier la biodiversité ? p 11
- 3. Les méthodes d'étude p 12
- 4. L'équipe de mise en œuvre p 13

Partie 2

Présentation de la commune

- 1. Le territoire de Bazus-Aure p 17
 - 1.1. L'organisation de la commune
 - 1.2. Quelques repères toponymiques
- 2. La population et la vie économique de la commune p 20
 - 2.1. La démographie
 - 2.2. La vie économique
- 3. Les zonages et documents de planification p 22

Partie 3

La biodiversité de Bazus-Aure

- 1. Les paysages de la commune p 25
 - 1.1. Géomorphologie
 - 1.2. Mise en place ancienne des paysages
 - 1.3. Évolutions récentes des paysages (de 1950 à nos jours)
- 2. Les milieux et les espèces p 33
 - 2.1. Les milieux ouverts de fond de vallée (bocage, cultures, prairies) p 39
 - 2.1.1. Habitats naturels représentatifs ou remarquables
 - 2.1.2. Flore représentative ou remarquable
 - 2.1.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables
 - 2.1.4. Faune représentative ou remarquable
 - 2.2. Les milieux boisés p 47
 - 2.2.1. Habitats naturels représentatifs ou remarquables
 - 2.2.2. Flore représentative ou remarquable
 - 2.2.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables
 - 2.2.4. Faune représentative ou remarquable

2.3. Les milieux humides p 55

- 2.3.1. Habitats naturels représentatifs ou remarquables
- 2.3.2. Flore représentative ou remarquable
- 2.3.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables
- 2.3.4. Faune représentative ou remarquable

2.4. Les milieux urbanisés et industrialisés p 63

- 2.4.1. Habitats naturels représentatifs ou remarquables
- 2.4.2. Flore représentative ou remarquable
- 2.4.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables
- 2.4.4. Faune représentative ou remarquable

Partie 4

Synthèse et annexes

Synthèse, enjeux et initiatives possibles p 71

Conclusion

Annexes p 76

Bibliographie

Liste des espèces

Le mot de Madame le Maire de Bazus-Aure



Hélène MALÈRE,
Maire de Bazus-Aure

La vallée d'Aure est reconnue de longue date pour son environnement exceptionnel. La création de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, du Parc national des Pyrénées et plus récemment de la Réserve naturelle régionale d'Aulon sont la preuve du grand intérêt que nous portons depuis longtemps à la qualité de nos paysages, de notre faune et de notre flore.

Porte d'entrée de la haute vallée d'Aure, la commune de Bazus-Aure se doit de préserver la biodiversité et d'œuvrer pour un développement durable de son village, afin de garantir à ses habitants, ainsi qu'aux visiteurs, un cadre agréable et une bonne qualité de vie, mais aussi des conditions favorables au maintien des activités agricoles et pastorales. Elle est traversée par les différents axes structurants de la vallée : axe naturel avec l'écoulement de la Neste, axe routier et touristique reliant l'Espagne et la France, ce qui justifie d'autant un positionnement « réfléchi et raisonné » en matière d'aménagements.

La commune de Bazus-Aure fut intégrée à la communauté de communes des Véziaux d'Aure en 2003, communauté étendue, depuis le 1er janvier 2017, aux territoires de la vallée d'Aure et du Louron que représentaient les trois anciens cantons de Vielle-Aure, du Louron et d'Arreau.

A ce titre, elle a participé aux actions définies par le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace. En 2005, elle se dote d'une carte communale (document d'urbanisme) puis se rapproche du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et du Patrimoine et du service territorial de l'architecture et du patrimoine pour inciter les porteurs de projets à s'orienter vers des constructions respectueuses du caractère architectural et patrimonial du village. Suite au Grenelle de l'environnement et à la mise en place de l'Agenda 21 dans la communauté de communes, Bazus-Aure a participé à plusieurs actions en faveur de l'environnement. Elle a notamment porté sa réflexion sur la gestion des déchets et certaines familles ont participé au défi « Familles à énergie positive ». De plus, durant plusieurs années, l'association « Initiatives Durables et Actions Locales » a œuvré sur notre territoire pour sensibiliser aux enjeux du développement durable et encourager l'adoption de gestes, au quotidien, en faveur d'économies d'énergie.

Dans cette continuité, en avril 2013, la commune a adhéré au projet de territoire, appelé Charte, porté par le Parc national des Pyrénées. Depuis, plusieurs actions ont été réalisées avec l'appui des agents du Parc national ; la commune a ainsi été l'une des premières à s'engager dans la démarche « zéro pesticide » qui nous incite à réduire, voire à supprimer, l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de notre village. Dans un même élan, notre commune fut intégrée au territoire de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé, permettant de réaliser l'enfouissement d'une partie des lignes électriques et la rénovation de l'éclairage public pour la protection de la biodiversité nocturne et la reconquête d'un ciel étoilé de qualité.

Avec l'Atlas de la biodiversité communale, la commune traduit une nouvelle fois son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable des territoires. Il permet de mettre en lumière les enjeux environnementaux de notre commune au travers d'un inventaire méticuleux de notre biodiversité par les agents et de nombreux partenaires du Parc national. Cette contribution est une opportunité pour nous de mieux connaître notre patrimoine naturel et ainsi de mieux le prendre en compte dans nos futurs projets. L'Atlas de la commune représente également une chance offerte à toutes et à tous de s'approprier et valoriser ce patrimoine reçu en héritage et que nous aurons la fierté de léguer aux générations futures dans les meilleures conditions. Dans ce même esprit de partage des savoirs et de sensibilisation, la journée citoyenne organisée en juin nous permettra d'apporter un éclairage environnemental en mettant en valeur la qualité du travail réalisé, concrétisant de façon officielle notre engagement dans cette préservation nécessaire pour l'avenir.

Le mot du Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Laurent GRANDSIMON,
*Président du conseil
d'administration du Parc
national des Pyrénées*

Quel plaisir d'introduire cet « Atlas de la biodiversité communale », un des premiers du genre sur le territoire. Fruit d'une volonté locale soutenue par le Parc national des Pyrénées, l'atlas de la biodiversité de Bazus-Aure a nécessité une implication sans retenue des acteurs locaux, du monde associatif ainsi que de nos partenaires pour mieux connaître cette biodiversité riche et variée qui nous entoure.

Acteur de la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire, le Parc national des Pyrénées est résolument engagé aux côtés des communes pour relever le défi du développement durable.

La charte du territoire approuvée fin décembre 2012 après plusieurs années d'un travail participatif de l'ensemble des acteurs locaux, en est l'illustration. Son projet est au service du développement durable, de la préservation et de la valorisation des patrimoines mais aussi de la qualité de votre vie quotidienne. En étant à l'écoute des porteurs de projets, en incitant les acteurs à se fédérer et à innover, en apportant ses connaissances techniques, sa mobilisation financière, ses équipes ou encore ses moyens d'information, le Parc national entend favoriser, avec ses partenaires et les collectivités, un développement harmonieux et durable des vallées.

Aujourd'hui, la charte est mise en œuvre sur le territoire des communes adhérentes. Je me réjouis des nombreuses actions concrètes menées avec l'appui du Parc national des Pyrénées et de son réseau de partenaires. Le programme « Atlas de la biodiversité communale » dans lequel la commune de Bazus-Aure a souhaité s'inscrire en est un bel exemple.

Lancé en 2012, le programme « Atlas de la biodiversité communale » mobilise à ce jour quatorze communes du territoire sur lesquelles sont réalisés des inventaires de biodiversité. Ce ne sont pas moins de 35 000 hectares qui ont déjà été prospectés et plus de 50 000 observations collectées. Ce chiffre, impressionnant, est rendu possible grâce à la mobilisation d'une équipe plurielle composée de professionnels de l'environnement et largement ouverte à la société civile (citoyens amateurs, scolaires...). Ils contribuent à la réalisation des inventaires. Merci à eux ! Je tenais également à souligner l'engagement des élus et des habitants qui donne tout son sens à la démarche. Les communes seront ainsi les premières bénéficiaires des connaissances acquises.

Notre ambition et notre engagement doivent être à la mesure du territoire exceptionnel que nous avons la responsabilité de protéger et de transmettre aux générations futures. Les patrimoines que nous voulons préserver sont à la source de notre qualité de vie et de l'attractivité de nos vallées. Cet Atlas de la biodiversité communale permettra de mieux prendre en compte la biodiversité dans les décisions et aménagements, il est également un moyen de valoriser les patrimoines et les richesses communales qui participent de l'attractivité du territoire.



PARTIE 1

Atlas de la biodiversité communale
Le programme "ABC"
de A à Z...





¹ Plus d'informations sur le programme Atlas de la biodiversité communale mis en place par le MEDDE à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html

Initié en 2010 par le ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'Énergie et du Développement durable, le programme ABC¹ constitue un **point de départ** pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

L'objectif premier du programme ABC est de réaliser un état des lieux de la connaissance concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes.

Fort des connaissances acquises, l'objectif second du programme ABC est de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages. Sans pour autant constituer un plan de gestion à l'échelle communale, l'ambition *in fine* du travail est de proposer des pistes d'amélioration qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par le programme ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes. Le programme ABC constitue un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980. Elle représente la diversité naturelle du monde vivant et se compose de trois niveaux interconnectés qui, dans un ordre croissant de taille, sont :

- le niveau génétique,
- le niveau des espèces,
- le niveau du lieu de vie des espèces (habitats naturels et paysages).

1.1. Le niveau génétique

Le niveau **génétique** représente le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants ont en commun de contenir dans leur(s) cellule(s) de l'ADN², support universel de l'information génétique. L'ADN, bien qu'universel et conçu sur le même mode pour tous les organismes vivants, est extrêmement diversifié y compris entre les individus d'une même espèce. À titre d'exemple, les êtres humains n'ont pas tous le même ADN, ce qui explique, entre autres, que nous sommes tous différents bien qu'appartenant à la même espèce.

² ADN : acide désoxyribonucléique



Cerf et Écureuil roux

J-P. Crampe, L. Nédelec - Parc national des Pyrénées



3 Le terme **espèce** est un concept pour lequel de nombreuses définitions ont été proposées. Dans le présent document nous utiliserons la définition d'Ernst Mayr (1942) : une espèce est composée par un ensemble d'individus pouvant se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde, dans des conditions naturelles.



Mésange charbonnière

P. Dunoguez - Parc national des Pyrénées

Grenouille rousse, Criquet et Micrommate verte

L. Nédelec, C. Cuenin, É. Farand - Parc national des Pyrénées



1.2. Le niveau des espèces

Le second niveau de la biodiversité correspond aux **espèces**³, des plus petites comme les bactéries ou les insectes, jusqu'aux plus grandes à l'image de certains mammifères. Le naturaliste distingue trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens).

La faune, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble très diversifié allant des plus petits organismes microscopiques, aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes » différents. Dans le cadre des ABC, tels que mis en œuvre par le Parc national, les groupes de faune étudiés sont :

- **les mammifères**, pour lesquels on distinguera les chauves-souris (chiroptères), les micromammifères (petits mammifères le plus souvent rongeurs, carnivores ou insectivores) comme l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe ou la Loutre d'Europe entre autres, et les mammifères de plus grande taille comme le Cerf élaphe ;
- **les oiseaux**, regroupés sous le terme plus scientifique d'avifaune, comme la Mésange charbonnière ou l'Aigle botté ;
- **les amphibiens**, désignant les animaux qui le plus souvent possèdent un stade larvaire aquatique, comme la Grenouille rousse ou la Grenouille agile ;
- **les reptiles**, c'est-à-dire les animaux dont le corps est généralement recouvert d'écailles, comme la Vipère aspic ou le Lézard des murailles ;
- **certaines insectes**, essentiellement les papillons (lépidoptères) comme le Machaon, les libellules (odonates) comme la Libellule déprimée, les coléoptères à l'image du Petit Capricorne ou du Carabe splendide et enfin les orthoptères comme le Grillon des bois ;
- **les arachnides**, uniquement les araignées, comme l'Epeire diadème ou l'Araignée triangle et les opilions (faucheux).



Fougère, mousse (partie droite de la photo), prêle

L. Nédelec, F. Salles, A. Riffaud - Parc national des Pyrénées

4 La **photosynthèse** est le procédé chimique par lequel les plantes utilisent l'énergie lumineuse pour synthétiser des substances organiques complexes à partir du gaz carbonique contenu dans l'atmosphère et de l'eau.

5 Connus sous le terme général de **mousses**, les végétaux concernés se répartissent en trois groupes de diversité inégale : les mousses (au sens strict), les hépatiques et les anthocérotes, l'ensemble formant les bryophytes.

La flore, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la photosynthèse⁴. Dans le cadre du présent atlas, les observations portent sur les groupes suivants :

- **les plantes à fleurs et / ou à graines** (coquelicots, orchidées, chênes, pins...),
- **les plantes sans fleur ni graine**, pour lesquelles on distingue les fougères, les prêles et les lycopodes d'une part et les mousses⁵ d'autre part.



Bryum capillare, *Marasmius curreyi*

CBNPMP / G. Corriol

Enfin la fonge dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, qui par opposition aux plantes ne réalisent pas la photosynthèse. Une des caractéristiques communes est d'absorber leurs substances nutritives dans leur milieu de vie. Dans le cadre de l'atlas, les observations portent sur :

- **les champignons visibles non lichénisés** qui puisent leurs ressources soit dans la matière organique morte qu'ils décomposent, soit dans un hôte vivant qu'ils parasitent et dont ils régulent ainsi naturellement les populations, ou encore par échange avec un partenaire (cas des lichens ci-dessous) ou bien par mycorhizes⁶ avec une plante supérieure, souvent un arbre.
- **les champignons lichénisés** (ou lichens), qui absorbent les sucres produits par photosynthèse par les microscopiques partenaires symbiotiques⁷ qu'ils abritent (algues ou cyanobactéries).

6 Une **mycorhize** est un organe particulier situé dans le compartiment racinaire, au niveau duquel champignons et plantes échangent des substances nutritives, des minéraux et de l'eau.

7 La **symbiose** est une association d'au moins deux êtres vivants dans le cadre de laquelle chacun tire un ensemble de bénéfices.

1.3. Le lieu de vie des espèces

Le troisième et dernier niveau de la biodiversité est représenté par l'endroit où vivent et interagissent les espèces. Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences dites écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais par hasard, là où nous les observons. C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur la commune.

Les scientifiques ont décrit, avec des échelles de prise en compte différentes, les milieux où les espèces vivent et où s'exercent, avec plus ou moins d'intensité, les activités humaines. Trois de ces notions retiennent particulièrement notre attention pour le présent programme : **la trame, le paysage et l'habitat naturel.**

La notion d'habitat naturel s'applique généralement à une portion réduite de territoire (quelques mètres carrés parfois). La description et l'analyse des habitats naturels se font par l'étude très fine de la végétation qui se développe dans un environnement géologique, climatique, hydrologique et humain déterminé.

À une échelle plus large, les paysages, résultats des interactions complexes entre les milieux naturels et leur exploitation ancienne et actuelle par les sociétés, peuvent aussi permettre de décrire et d'analyser le territoire et son évolution. Le Parc national des Pyrénées dispose depuis 2011 d'une cartographie des paysages du territoire. Les éléments identifiés dans le cadre de ce travail sont des "Unités Élémentaires de Paysage".

Dans le cadre du programme, le choix a été fait d'utiliser les trames paysagères comme support des prospections de terrain et de restitution des inventaires naturalistes. Ces trames ont été définies en regroupant les "Unités Élémentaires de Paysage" en grandes "familles" :



⁸ À noter que la trame **des milieux ouverts d'altitude** est absente du territoire communal étudié dans le cadre du présent document tout comme celle **des milieux minéraux**.

- **la trame des milieux ouverts d'altitude⁸** regroupant les landes et les pelouses d'altitude,
- **la trame des milieux boisés** rassemblant les formations denses d'arbres et d'arbustes,
- **la trame des milieux minéraux⁸** où la végétation est rare ou absente (éboulis, falaises),
- **la trame des milieux ouverts de fond de vallée** (bocages, cultures et prairies),
- **la trame des milieux humides** (marécages, végétations de bords de cours d'eau et eaux libres),
- **la trame des milieux urbains.**

2. Pourquoi étudier la biodiversité ?

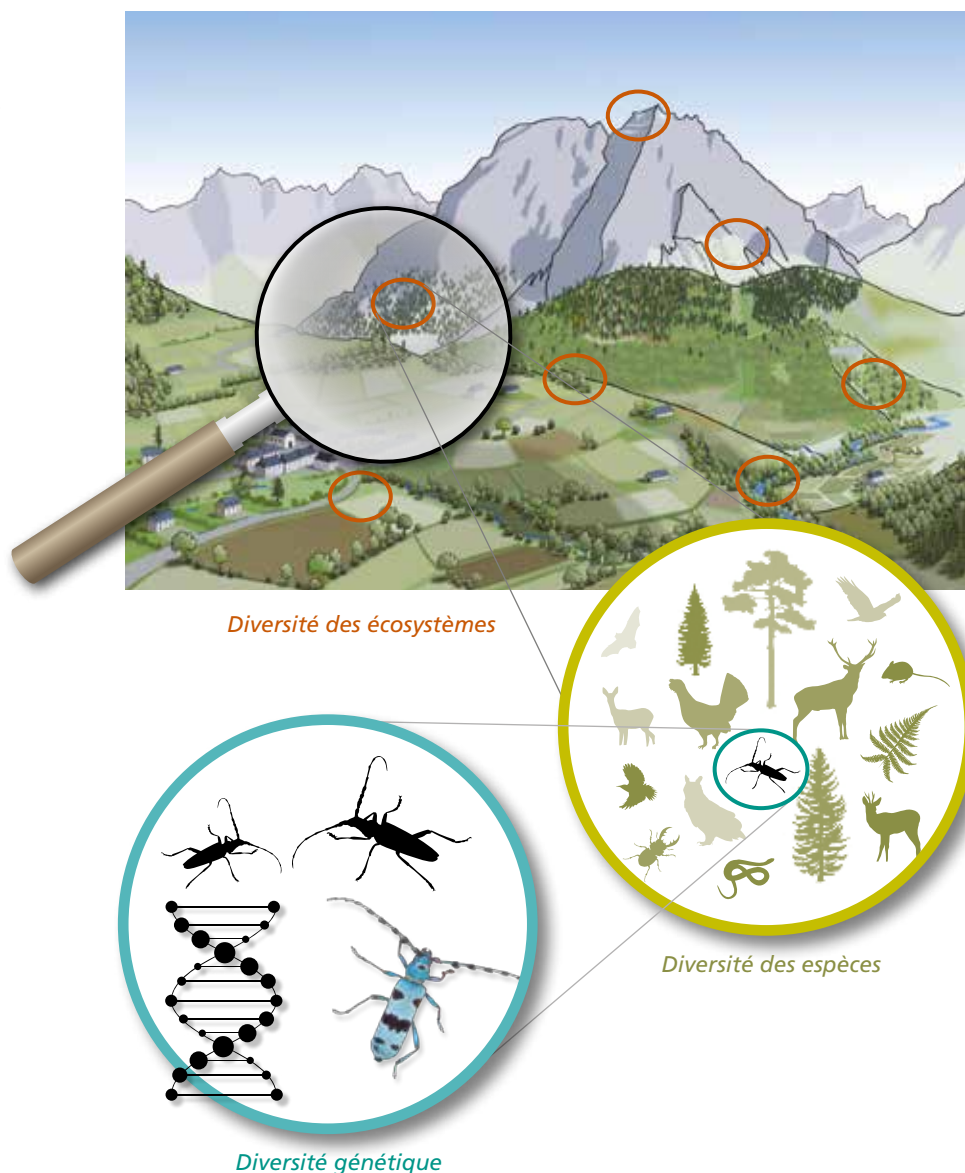
L'homme est intimement lié à la biodiversité. Il interagit avec elle à tous les niveaux, du gène aux paysages, et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices tant sur le plan économique, que social ou culturel.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évolué a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement les trois niveaux de la biodiversité subissent des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la raréfaction et l'uniformisation.

Étudier et connaître la biodiversité représentent un enjeu capital pour nous permettre de mieux gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.

Figure 1
Présentation schématique du concept de biodiversité

Source : É. Farand - Parc national des Pyrénées



3. Les méthodes d'étude

L'étude de la biodiversité dans toutes ses composantes est complexe notamment dans sa composante génétique. Pour cette raison, le programme « ABC » proposé par le Parc national se focalise uniquement sur les espèces non domestiques ainsi que sur leurs milieux de vie.

Pendant trois ans, chaque commune engagée dans un ABC fait l'objet d'un travail particulier (allant de l'inventaire de terrain au travail de bureau et à l'identification au laboratoire), à l'issue duquel une synthèse est réalisée et un atlas rédigé.



Quatre des six trames sont représentées sur la commune : les milieux ouverts de fond de vallée, les milieux boisés, les milieux humides et les milieux urbains.

S'agissant des espèces, les observateurs de la biodiversité investis dans le programme réalisent des inventaires dans les différentes trames de la commune. A Bazus-Aure, compte tenu de la topographie de la commune, on rencontre quatre des six trames décrites précédemment. En effet, les trames des milieux minéraux et des milieux ouverts d'altitude ne sont pas présentes. Sur le terrain, un inventaire consiste à noter les espèces (faune, flore, fonge) et les habitats naturels présents. Un inventaire comprend également la date à laquelle il a été réalisé et le lieu. Ces éléments constituent ce que l'on appelle une donnée. Les données brutes avec leur localisation précise sont à la disposition de la commune qui pourra les utiliser notamment dans ses projets d'aménagement. Ces données seront également diffusées auprès des services compétents aux niveaux régional et national et contribueront de fait à l'amélioration des connaissances générales en environnement.

En complément des inventaires, le naturaliste dûment habilité et mandaté, peut être amené à prélever des échantillons pour une détermination ultérieure ou à des fins de réalisation de collections de référence qui sont conservées sur le long terme.

L'ensemble des informations collectées (données et prélèvements), garantit la traçabilité des inventaires. Il est ainsi aisé de savoir qui a réalisé une observation, à quel endroit et à quelle date.

Inventaire floristique

Dany Roussel - Association des Amis du Parc national des Pyrénées



Concernant les paysages, le travail comporte une phase de terrain et une phase de bureau. Sur le terrain, des contacts sont pris auprès des habitants notamment afin de collecter des photographies anciennes illustrant les paysages passés de la commune. Ces clichés sont à la base d'un travail de reconduction de photographies qui permet d'illustrer l'évolution des paysages au cours des soixante dernières années. En complément, au bureau, un travail de cartographie est réalisé à l'aide de photographies aériennes anciennes et récentes. Ce travail permet d'identifier précisément les différents types de paysages à chaque époque. Des cartes sont réalisées et des analyses qualitatives et quantitatives sont effectuées.

Ce premier volet portant sur l'évolution récente des paysages est complété par un travail de synthèse des connaissances disponibles sur l'évolution à long terme des paysages de la vallée.

4. L'équipe de mise en œuvre

Le programme ABC mobilise un réseau de partenaires.

Le Parc national en assure la coordination générale et conduit l'inventaire de certains groupes d'espèces (flore vasculaire, avifaune, lichens, ...) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents ainsi que celles de l'Association des amis du Parc national des Pyrénées. Il veille également à la sauvegarde des informations récoltées sur le terrain et assure la conservation, gestion et valorisation des données.

L'étude d'autres groupes (invertébrés, champignons,...) est placée sous la responsabilité d'experts régionaux (Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) ou de partenaires issus du monde associatif. Le réseau des observateurs compte également quelques naturalistes amateurs. Les données mobilisées proviennent des inventaires spécifiquement mis en place dans le cadre de l'ABC et, le cas échéant, de données préexistantes dans les bases de données du Conservatoire botanique, du Conservatoire d'espaces naturels ou du Parc national des Pyrénées.

La validation des données de flore, de fonge et des types d'habitats est réalisée par le Conservatoire botanique.

Chaque spécialiste parcourt la commune avec l'objectif de recenser le maximum d'espèces ou d'habitats. Le volet paysage est quant à lui, analysé par des membres du conseil scientifique du Parc national.

Enfin, un partenariat a été passé avec l'équipe de l'École pratique des hautes études (EPHE) du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier (CEFE) pour l'exploitation statistique des données. Au fur et à mesure de l'avancée des inventaires, les chercheurs déterminent l'état des connaissances acquises de manière à informer le réseau de partenaires de la richesse découverte, mais également de celle qui échappe encore à nos efforts. L'EPHE apporte également sa contribution sur les questions d'ordre méthodologique.



Créé en 1999, le **Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées** (CBNPMP) remplit des missions relatives à la connaissance de la flore, de la fonge et des habitats naturels, la conservation des éléments rares et menacés et apporte son concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics. Il assure également une mission d'information et de sensibilisation. Le Conservatoire intervient dans toute la région Midi-Pyrénées et le secteur pyrénéen du département des Pyrénées-Atlantiques. Le Conservatoire aborde également la relation entre diversité biologique et diversité culturelle en s'impliquant dans le recueil et la valorisation des représentations, usages et pratiques du végétal. Le CBNPMP gère un système d'information cartographique sur la flore, la fonge et les habitats naturels en lien avec le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).



Le **Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées** (CEN Midi-Pyrénées) est une association loi 1901 qui a été créée en 1988 à l'initiative de naturalistes locaux et de personnes impliquées dans la préservation de la nature. Le CEN a pour objet la préservation du patrimoine naturel de Midi-Pyrénées qui présente un fort intérêt à plusieurs titres. Les moyens d'action du CEN Midi-Pyrénées sont la maîtrise foncière et d'usage, la gestion et la mise en valeur de sites acquis ou maîtrisés, la réalisation d'études scientifiques et techniques, la mise en place d'un réseau de compétences et le développement d'actions de sensibilisation ou de formation.



Créé en 1961, sous le nom de Centre d'études phytosociologiques et écologiques (CEPE), il est devenu le **Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive** (CEFE) en 1988. Le CEFE est actuellement le plus important laboratoire de recherche en écologie en France. Il développe ses activités sur les grandes préoccupations des sociétés : la biodiversité, les changements à l'échelle planétaire et le développement durable. L'objectif est l'établissement de scénarios d'évolution des systèmes écologiques et de stratégie pour leur conservation, leur restauration ou leur réhabilitation.



Le groupe flore de l'**Association des amis du Parc national des Pyrénées** (APNP) a été créé en 2001 afin de réunir les membres de l'APNP désireux de mieux connaître la flore pyrénéenne, en collaboration avec le Parc national. Dès 2003, le groupe flore est engagé, aux côtés du conservatoire botanique, dans un programme de cartographie des orchidées sauvages des Hautes-Pyrénées. À partir de 2007, il contribue également à l'inventaire des fougères du territoire et rejoint le programme ABC dès son lancement en 2012. Enfin, en relation avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, le groupe participe au programme national Vigie-flore.

PARTIE 2

Présentation de la commune





1. Le territoire de Bazus-Aure

Département

Hautes-Pyrénées

Superficie

2,0 km²

Arrondissement

Bagnères-de-Bigorre

Population en 2013

132 habitants

(source INSEE)

Densité de population

67,7 hab / km² en 2013

Altitude

minimum : 755 m

maximum : 1510 m



Lévriers et canards figurent sur le blason de la commune

E. Savy - Parc national des Pyrénées

Figure 2-1

Carte de localisation de la commune de Bazus-Aure

Sources : IGN - Parc national des Pyrénées



Bazus-Aure est une commune de montagne de 1,95 km², située dans le département des Hautes-Pyrénées et membre de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure dans la vallée d'Aure.

Sur la rive droite de la Neste, en bordure de la D929 qui la relie à l'Espagne par le tunnel de Bielsa, la commune se trouve à 33 km au sud de Lannemezan et à 6 km au nord de Saint-Lary Soulan.

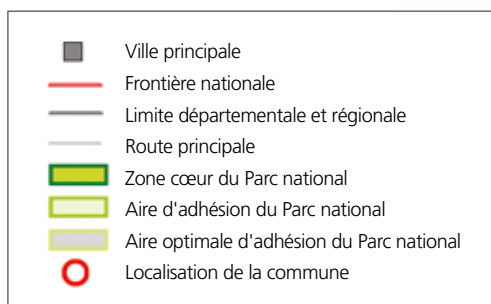
Elle est voisine des communes de Guchen, Grézian, Gouaux, Grailhen et Guchan.

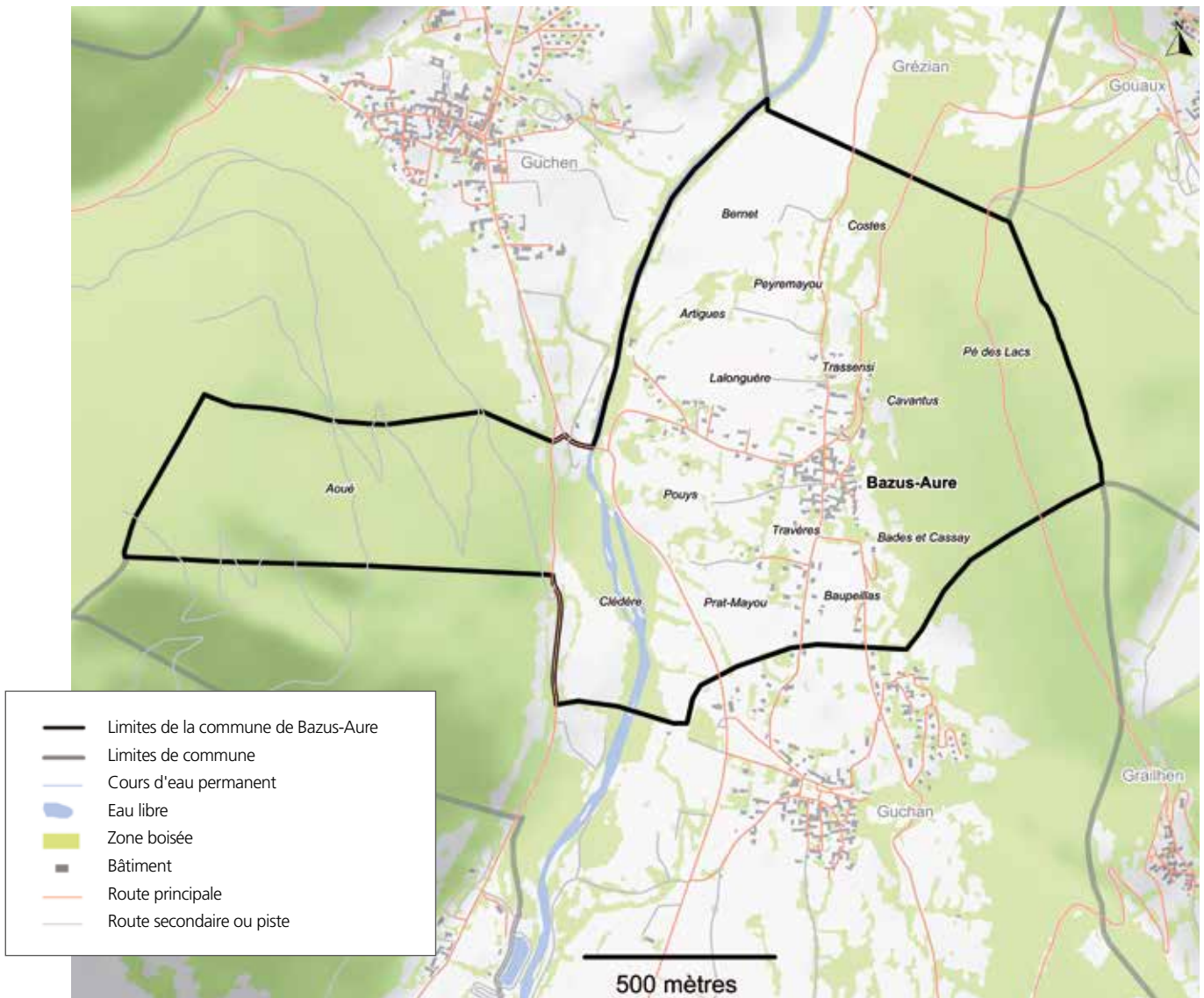
La commune de Bazus-Aure se situe dans une zone de basse montagne, entre le massif de l'Arbizon (2831 m) à l'ouest et à l'est par la crête de Calamagne, délimitée par le Tuc de Labatadière (1737 m) et le Cap de Boupillac (1659 m). Se démarquent une zone plate de fond de vallée et des zones forestières pentues à l'ouest, en contrebas des crêtes de Grascouéou sur le Prade de Calamu et à l'est sur le lieu-dit de Pé des Lacs.

Bazus-Aure bénéficie d'un large panorama sur le fond de vallée, puis sur le Pic d'Aret, le Pic du Lustou et le Pic de l'Arbizon.

Le sobriquet des habitants du village de Bazus-Aure ferait référence aux corvées que devaient effectuer, pieds nus, les paysans, en nettoyant régulièrement la Neste et les digues.

On les appelait alors : *Eths pè descaucis de Badùs* : les va-nu-pieds de Bazus ou *Eths canards de Badùs* : les canards de Bazus, qui figurent encore aujourd'hui sur le blason de la commune.





Vue du village au pied de l'Arbizon

G. Besson - Parc national des Pyrénées

9 La **soulane** est le versant d'une montagne le plus exposé au soleil.



Les pentes de la soulane et le fond de vallée
G. Besson - Parc national des Pyrénées

10 Fragment de roche de taille relativement importante d'origine morainique qui a été déplacé par un glacier parfois sur de grandes distances. Lors de la fonte du glacier, le **bloc erratique** est abandonné sur place.



Pierre noire morainique, la Peyre-Nere
E. Savy - Parc national des Pyrénées

1.1. L'organisation de la commune

Bazus-Aure est une commune de moyenne montagne (l'altitude n'y dépasse pas 1 515 m), dont le territoire est partagé entre un fond de vallée alluviale et des versants en pente douce. L'occupation de ces versants est commandée par l'orientation : une **soulane**⁹ autrefois mise en valeur par un bocage et des granges, et une ombrée presque entièrement boisée. Le versant de soulane devient de plus en plus boisé et homogène au fur et à mesure que l'activité agricole diminue.

L'originalité de Bazus-Aure tient pour une large part à l'importance du fond de vallée alluviale qui occupe plus de la moitié du territoire communal. Ce fond de vallée glaciaire, encore encombré de débris morainiques, se partage lui-même entre deux types de terrains. D'une part des terrains proches de la Neste, des saligues inondables, portant encore des lambeaux de ripisylves, d'autre part, une basse plaine, autrefois mise en culture et maintenant couverte de prairies. La largeur de cette plaine a facilité le développement d'un habitat récent de type pavillonnaire et la présence encore forte de parcelles dédiées à l'élevage.

1.2. Quelques repères toponymiques

La manière de nommer les lieux révèle un lien intime entre une société villageoise et son territoire. Ce lieu s'exprime ici naturellement en langue gasconne. A Bazus-Aure, les noms de lieux font référence à une caractéristique du terrain ou à un usage ancien de l'espace. Ils sont ici notamment marqués par l'activité glaciaire.

Par exemple, dans la plaine au nord du village, le site de *Peyre Mayou* révèle la présence d'une pierre remarquable. Il s'agit en fait de **blocs erratiques**¹⁰, issus d'un dépôt glaciaire tardif. *Mayou* indique ici, soit la grande taille de la pierre, soit une redondance en lien avec la racine *Mailh* signifiant aussi la présence d'un caillou.

Au sud du village, le toponyme *Pouys* nous renvoie à la présence d'un site en situation élevée, alors que la *Longuère* indique une plaine étendue, un long vallon le long duquel s'écoule un ruisseau.

La crête de *Grascouéou* qui marque la limite communale, tient son nom d'un toponyme à rapprocher de *graouéris* et de *greziolas* qui nous rappelle la présence de pierres immenses en lien avec les dépôts morainiques. Ces grands pierriers forment des terrains très drainants. Ce secteur correspond en fait à une moraine latérale et le lieu-dit *Laouhaut* nous signale d'ailleurs la présence d'un lieu marécageux. La signification de *Peyre-Nère* qui marque à 1 515 m la limite de la commune est évidente et nous signale la présence d'une roche noire.

De la même façon que les noms de lieux racontent une histoire, le patrimoine bâti de la commune de Bazus-Aure témoigne de la vie des habitants et des activités de ce territoire.

L'habitat traditionnel groupé dans le centre du village est organisé autour d'une rue principale. Des petites rues liées à cette voie principale définissent



plusieurs îlots : les placettes, fontaines, abreuvoirs et calvaires ponctuent le parcours.

Le village a été détruit par un incendie en 1630, puis de nouveau en 1732, à l'exception de l'église. Celle-ci, comme la chapelle, est un témoignage de l'art roman caractérisant les édifices religieux de la vallée.

La présence d'un petit patrimoine lié à l'eau est à souligner dans les lieux publics de la commune : lavoirs, fontaines, abreuvoirs. Ils ont permis de faciliter l'accès à l'eau dans la vie quotidienne des habitants. Ils constituent également des lieux qui hébergent des animaux ou des plantes particulières, comme nous le verrons par la suite dans la description des milieux urbains (page 63).

L'habitat du bourg a aussi été marqué par les activités pratiquées par les propriétaires. On distingue assez facilement les demeures bourgeoises ou de notables, par exemple grâce aux nombreux portails monumentaux à linteau en pierre marbrière, caractéristiques des maisons en vallée d'Aure.

Fontaine

E. Boyer - Parc national des Pyrénées

Porte à linteau en pierre

G. Besson - Parc national des Pyrénées

Vue générale du village

D. Roze

2. La population et la vie économique

2.1. La démographie

La population de Bazus-Aure a connu un pic vers le milieu du XIX^e siècle. On dénombrait alors jusqu'à 253 habitants. Un siècle plus tard la population était divisée par deux, atteignant 101 habitants en 1975. Depuis, elle est remontée légèrement avec l'installation de familles, dénombant 132 habitants en 2013.

Ce dynamisme démographique s'accompagne d'une évolution de la population elle-même. La commune accueille désormais des résidents dont l'activité professionnelle peut s'exercer ailleurs que dans l'environnement proche du village, en lien avec les activités économiques des vallées. L'habitat nouveau s'est réparti le long de la D19 qui traverse le village, notamment sur les quartiers de Lalonguère et Trassensi. D'autre part, des rénovations récentes du bâti ancien embellissent le village. Deux stabulations récentes se sont installées en sortie de village.

Une nouvelle façon d'habiter Bazus-Aure cohabite donc avec une forme plus traditionnelle dont l'activité se déroule dans le périmètre même du village ou à proximité.



La Neste d'Aure

G. Besson - Parc national des Pyrénées



L'agriculture est toujours présente sur la commune

E. Savy - Parc national des Pyrénées

2.2. La vie économique

L'activité de la commune a connu différentes phases. Essentiellement centrée sur l'agriculture, principalement l'élevage, mais aussi les arbres fruitiers, notamment la culture des pommiers à cidre, qui permettaient de compenser un vin de mauvaise qualité. Ces activités ont fortement diminué jusque dans les années 1950. Alors que les jeunes quittaient les fermes, les exploitations ont grossi et se sont mécanisées tardivement.

L'histoire de Bazus-Aure est marquée par sa position au bord de la Neste, qui, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, a servi de voie de circulation pour le transport de bois de Saint-Lary Soulan à Montréjeau. Plus généralement, du fait de sa proximité avec l'Espagne, la commune a été le lieu de nombreux échanges entre la France et son voisin, échanges qui ont commencé à décliner au XVIII^e siècle.

De nos jours, l'activité économique repose sur deux axes principaux que sont l'agropastoralisme et le tourisme.

Les terrains agricoles sont essentiellement des prés de fauche et de pâturage sur les parties plates et facilement exploitables. Des prés d'estives, situés sur les territoires de Saux et la Géla, en indivision avec la commune de Guchan et gérés par une commission syndicale Saux La Géla, permettent aux éleveurs du village de faire pâturer les troupeaux pendant la saison estivale. Ils apportent aussi une contribution économique par leur location aux éleveurs du sud du département. Le gibier présent sur ces terrains est régulé à l'automne par les chasseurs de la société de chasse Bazus-Aure/Guchan.

Après les années 1970, dans certaines communes, on a constaté une baisse du nombre d'exploitations, passant d'une dizaine à une seule. À Bazus-Aure, il reste quatre agriculteurs éleveurs qui gèrent 180 bovins et 1 300 ovins l'hiver et jusqu'à 350 bovins et 1 500 ovins l'été. La race ovine tarasconnaise, plus rustique, a tendance à remplacer la race auroise. Il n'y a pas de tradition fromagère dans la commune au même titre que dans la vallée.

Par ailleurs, de nombreux habitants du village travaillent dans le domaine du tourisme : thermalisme, thermoludisme, sports d'hiver, centres de vacances. La position du village de Bazus-Aure, au carrefour des stations de Piau Engaly, Saint-Lary Soulan, Peyragudes, Val Louron, contribue à l'essor de l'hébergement locatif en période hivernale. En période estivale, y compris au printemps et en automne, l'offre de locations est favorisée par l'ouverture sur l'Espagne via le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, mais aussi par la richesse et la proximité de grands sites touristiques comme les grands cols mythiques, la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, le Parc national des Pyrénées et l'Aragon. Le village fait partie du réseau « Pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron » et bénéficie de nombreuses communications et manifestations autour du patrimoine local.

À noter enfin que l'ancienne scierie de la Maison Fisse a été reprise et continue une activité régulière. Une mini-centrale privée fonctionne en amont de cette scierie, mais l'ancien moulin à farine est abandonné.

3. Les zonages et documents de planification

La commune de Bazus-Aure est concernée par deux types de zonages liés à la qualité de son patrimoine naturel (figure 3).

Le premier zonage s'appelle Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La commune en compte quatre sur son territoire. On distingue deux types de ZNIEFF en fonction de l'intérêt des sites. Bazus-Aure est concernée par trois zones du plus haut niveau (type 1), c'est-à-dire que le site présente un grand intérêt biologique ou écologique. Ces zones sont la « Vallée d'Aulon et soulane de Vielle-Aure », le « Massif entre Neste d'Aure et du Louron », la « Neste amont ». La quatrième zone, « Haute vallée d'Aure », est de type 2, c'est-à-dire que le site présente un ou plusieurs grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Les zones de type 1 et 2 se superposent sur les deux pentes forestières à l'est et à l'ouest du territoire communal.

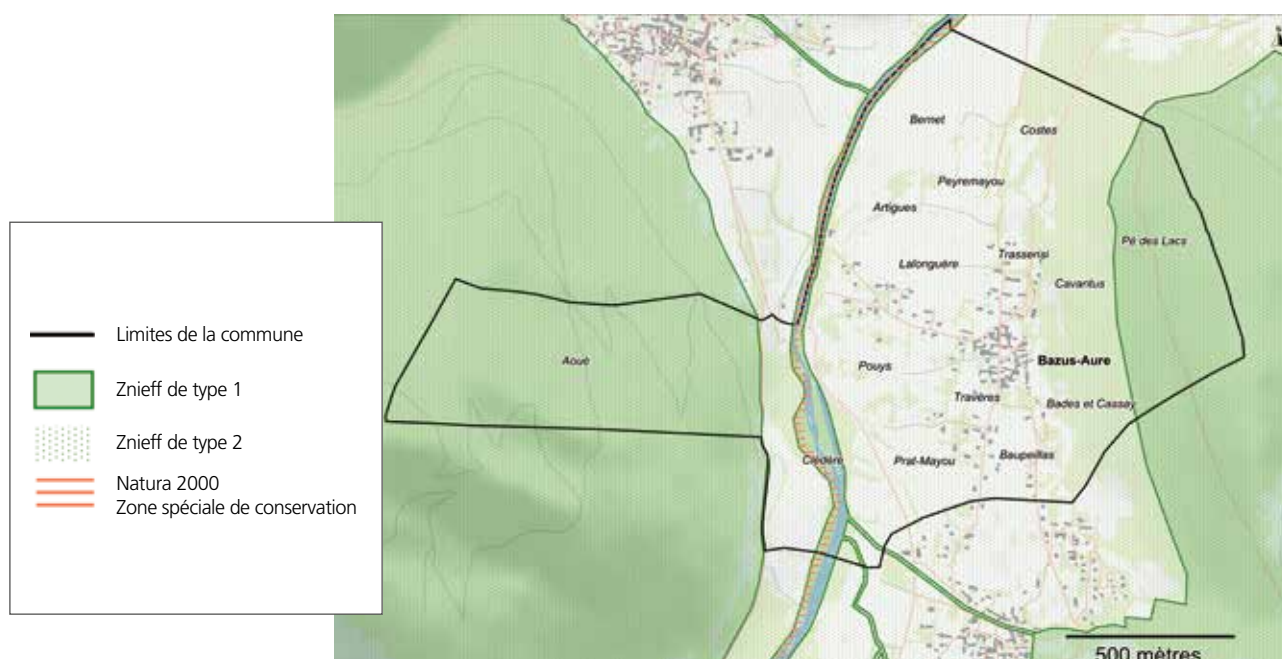
L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection réglementaire mais correspond à un recensement des espaces naturels en France. Cela représente au total 69 ha inventoriés en zone 1 et 192 ha inventoriés en zone 2.

Le second périmètre concerne le lit mineur de la Neste et traverse le territoire communal. C'est un site appartenant au réseau européen Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». Un document d'objectifs (docob), précise les enjeux liés au patrimoine naturel du site ainsi que les actions à entreprendre pour concilier conservation de la biodiversité et activités humaines. La zone Natura 2000 sur Bazus-Aure couvre 3 ha. La commune est également concernée par une carte communale datant de 2005, qui précise la vocation des différentes zones de son territoire en matière d'urbanisme.

En 2012, elle s'est engagée dans un plan de gestion environnemental et de préconisations paysagères sur les espaces communaux. En 2016, elle est impliquée, avec les huit autres communes des Véziaux d'Aure, dans un plan de paysage dont l'objectif est, autour d'un projet collectif, de bâtir un référentiel commun sur le paysage.

Figure 3
Carte des zonages
liés au patrimoine naturel

Source : BD Topo IGN (© IGN), DREAL Midi-Pyrénées
et Parc national des Pyrénées
Carte : PNP/SIG



PARTIE 3

La biodiversité
de Bazus-Aure







1. Les paysages de la commune

1.1. Géomorphologie

Du point de vue du contexte général, la commune de Bazus-Aure, comme certaines autres communes proches (Guchen notamment), appartient à une même unité géologique ancienne appelée zone axiale de la chaîne pyrénéenne. Cette partie de la zone axiale est caractérisée par des terrains de nature variable. Leur origine remonte à une époque lointaine située pour l'essentiel entre -360 et -300 millions d'années. A la fin de cette époque, naissent les premières Pyrénées à la suite de la collision de grandes masses continentales.

Des affleurements, témoins de ces terrains, apparaissent en rive gauche de la Neste, sur les deux versants du vaste vallon du Lavedan. On peut les observer en direction d'Aulon, en remontant la D 30 ou en empruntant la route forestière par un cheminement à mi-hauteur en rive droite du vallon.

Plus localement, le village de Bazus-Aure lui-même est construit sur les cordons morainiques qui sont les dépôts laissés lors du retrait du grand glacier du Quaternaire (-400 000 ans à -15 000 ans) qui a creusé la vallée de la Neste et sculpté les reliefs. A ce titre, un témoin remarquable du grand glacier peut être observé en haut du vallon du Lavedan, un peu avant l'arrivée sur la commune d'Aulon. En effet, des moraines datant du maximum d'extension glaciaire, c'est-à-dire l'époque où le glacier était à son apogée, occupent le fond plat de cette petite vallée perchée entre 1 000 et 1 100 m d'altitude. Suite au réchauffement des températures, celui-ci a alors commencé un lent retrait qui s'est terminé il y a environ 17 000 ans, ce qui est relativement récent.

Les vestiges qu'il dépose lors du retrait, sous forme de moraines glaciaires en terrasses, sont propices aux prairies et aux cultures ainsi qu'à la résurgence de sources.

Finalement, et de façon encore plus récente, le fond de vallée a été comblé par des alluvions fluviales qui ont été reprises et mélangées aux matériaux morainiques, ce qu'atteste la présence de nombreux blocs erratiques. Les sols issus de ces matériaux morainiques ou fluviales, comme les végétations qui s'y développent, sont de différentes natures.

1.2. Mise en place ancienne des paysages

➤ PREMIÈRE PÉRIODE

Le passé glaciaire de la commune

Au temps du dernier maximum glaciaire, il y a environ 20 000 à 40 000 ans, le glacier de la vallée d'Aure remplissait tout le bassin de Saint-Lary-Soulan, où son épaisseur atteignait 300 à 400 m (figure 4-1). En aval, il confluaient avec le glacier du Louron dans le bassin d'Arreau et continuait jusqu'à Sarrancolin. Les formes et les reliefs que nous observons aujourd'hui sur l'ensemble du bassin sont fortement marqués par ce passé glaciaire. Les dépôts laissés par le glacier lors de son retrait sont appelés moraines. Ils déterminent les potentialités des sols et l'abondance de l'eau. Dans le bassin de Saint-Lary-Soulan, la terrasse morainique la plus ancienne, entre 1150 et 1250 m d'altitude, porte les villages les plus élevés, Ens, Azet, Soulan, et sur la rive droite Grailhen, Lançon, ainsi que des terroirs de « bordes » (granges et prairies de fauche : granges du Val). Des terrasses plus basses correspondant aux différentes étapes du retrait du glacier, portent les villages de Camparan, Estensan, Sailhan, Gouaux. Le dernier moment de retrait du glacier (figure 4-2) est marqué par un petit cordon de moraine et de gros blocs erratiques au niveau de Bazus-Aure (Peyre Mayou). Durant cette période, les versants les plus abrupts sont soumis à une forte érosion qui construit de grands tabliers d'éboulis.

Figure 4

Évolution des glaciers de la vallée : au maximum glaciaire (figure 4-1), puis au stade du retrait avec l'apparition des moraines et les successions de terrasses (figure 4-2)

Source : J-P. Métailié, E. Boyer - Parc national des Pyrénées

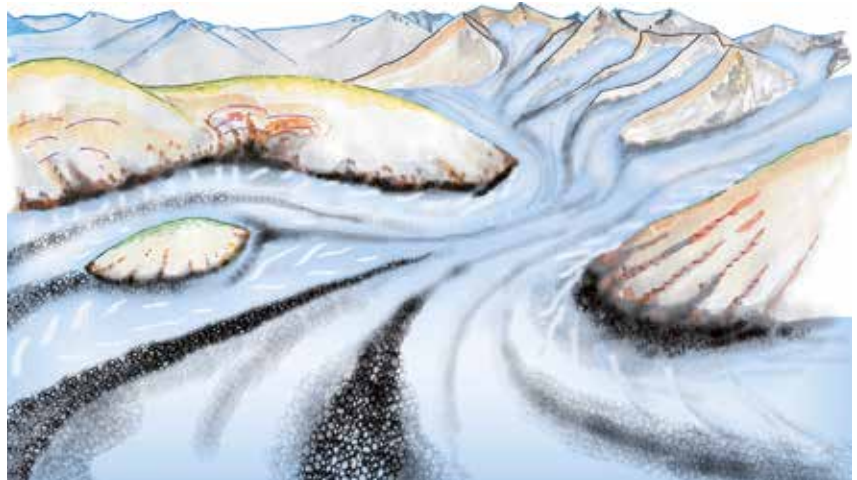


Figure 4-1

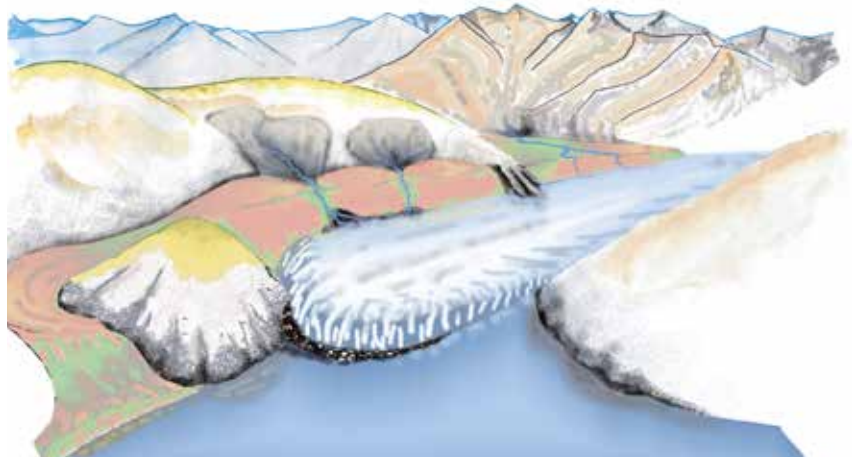


Figure 4-2

➤ DEUXIÈME PÉRIODE

Les premiers temps de l'occupation du sol et l'organisation des terroirs

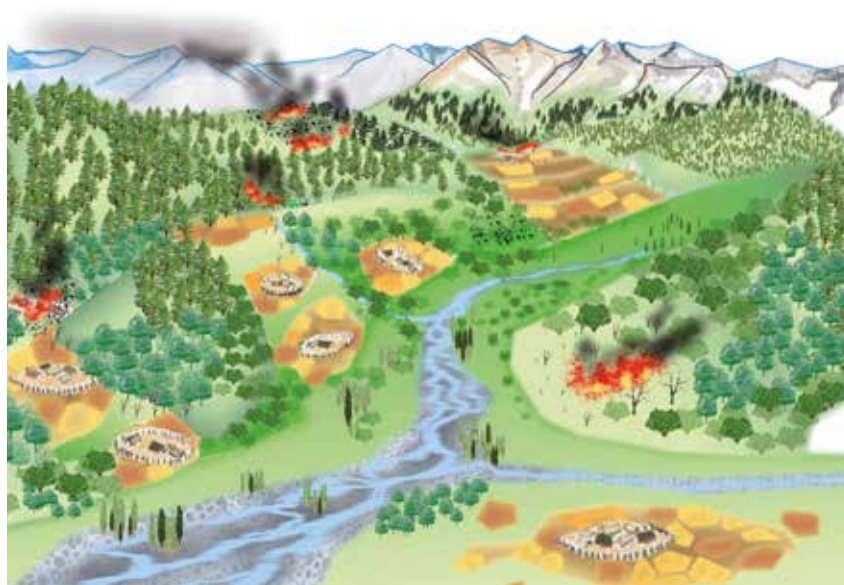
Le mouvement de la colonisation agraire de la montagne pyrénéenne au Néolithique est précoce. Il commence côté méditerranéen aux alentours de 5 500 av. J.C. On trouve les premières traces d'agriculture sur le piémont des Pyrénées centrales presque au même moment, au débouché de la vallée d'Aure. Les pâturages de haute montagne commencent quant à eux, à être fréquentés entre 3 000 et 4 000 av. J.C., mais, pendant toute cette période, l'occupation agro-pastorale est peu dense, irrégulière et instable. De petites communautés pratiquent alors une agriculture sur brûlis dans les vallées et utilisent de façon régulière les hauts pâturages.

Les prairies et les cultures occupent les sols morainiques les plus épais. Les sources et les ruisseaux y ont été mis à profit pour l'irrigation des prairies. Les bois et les pâturages sont quant à eux situés sur les hauts versants et les zones rocheuses qui ont résisté à l'érosion glaciaire et où les sols sont peu profonds. Plus bas, la plaine de la Neste, caractère original de la vallée, est le produit du remblaiement post-glaciaire d'une zone certainement lacustre ou marécageuse. Elle conserve par endroits les marques d'une forte dynamique alluviale (divagation du lit du torrent), réactivée à chaque grande crue. Cette plaine fut longtemps répulsive et la plupart des villages, comme Bazus-Aure, sont installés à la limite entre la plaine alluviale et le versant, à cheval sur les terroirs et protégés des crues.

Figure 5

La vallée à la période de l'âge du bronze

Source : J-P. Métaillé, E. Boyer - Parc national des Pyrénées



L'occupation humaine s'intensifie dans toutes les Pyrénées à partir de la fin de l'âge du bronze et durant l'âge du fer (entre 1 200 et 500 av. J.C.) et jusqu'à l'Antiquité. On voit alors apparaître les premières véritables traces de villages en montagne. La vallée d'Aure ne fait pas exception d'autant plus que dès cette époque, elle fait partie des grandes voies de communication transpyrénéenne : elle se trouve à l'arrivée des voies traversant la Gascogne (la Ténarèse) et mène à des cols faciles d'accès (port Vieux, port du Moudang, port de Bielsa) donnant de plain-pied sur l'Aragon. Des ressources comme le bois, très abondant, et les minéraux sont également attractives pour les populations. Cette période correspond vraisemblable-

ment à l'installation des paysages: défrichements agricoles des sols riches des terrasses morainiques, défrichements pastoraux des hautes vallées pour les transhumances estivales, mais aussi défrichements des plateaux de piémont pour les transhumances hivernales.

Les paysages forestiers de cette vallée lumineuse et sèche ont été probablement dominés pendant le Néolithique par les chênes, les résineux (sapin, pin sylvestre, pin à crochets) ces derniers constituant encore une grande part de la forêt de la haute vallée. A partir de l'Âge du Bronze, vers 2 à 3 000 ans avant notre ère, le hêtre colonise la vallée, favorisé par un climat plus humide et l'action humaine. La diversité physique au niveau du bassin de Saint-Lary-Soulan (relief contrasté avec fortes oppositions de versants et nombreux topo-climats, géologie très diversifiée) a produit une grande diversité de paysages végétaux, qui a été accentuée par la suite par l'action humaine.



TROISIÈME PÉRIODE

Le « monde plein » médiéval

Les sources paléoécologiques montrent que la fin de l'Antiquité et le début du Moyen-Âge n'ont pas été, dans les Pyrénées, une période d'abandon des terroirs. Au contraire, la croissance médiévale semble s'amorcer très tôt, dès le haut Moyen-Âge, d'autant plus que la vallée d'Aure participe beaucoup à la vie de relation transpyrénéenne. Les coutumes de la vallée, signées en 1300 montrent une organisation forte et une minutieuse législation pastorale qui donne aux communes de basse vallée un accès garanti aux estives. Les sites des villages sont stabilisés à cette période, accompagnés de quartiers de granges. Le paysage de cultures et de prairies bocagères couvre alors les bas versants (les costes) et les terrasses morainiques. Les caractères climatiques de cette vallée ensoleillée sont plus favorables qu'ailleurs aux céréales (froment, seigle, sarrasin) qui constituent, au Moyen-Âge, l'essentiel des productions agricoles. C'est vraisemblablement durant cette période que la plaine alluviale commence à être mise en culture. Les bas versants abrupts ou rocheux sont rarement boisés, mais couverts de landes pastorales indispensables pour la demi-saison.

Figure 6

La vallée au Moyen Âge

Source : J-P. Métaillé, E. Boyer - Parc national des Pyrénées



➤ QUATRIÈME PÉRIODE

L'apogée des terroirs

Du XVI^e au XIX^e siècle, le paysage agraire ne change probablement pas dans ses grands traits car l'extension des cultures, prairies et pâturages est fortement contrainte par les potentialités des sols. Mais des nouveautés apparaissent qui vont changer beaucoup de choses : le maïs (qui n'est pas favorisé en Aure par le climat) et, surtout, la pomme de terre, révolutionnent les systèmes de culture et stimulent la croissance démographique. Comme dans toutes les Pyrénées, la vallée d'Aure n'est pas autosuffisante en grains mais c'est une des moins déficitaires. Certaines des communes du bassin sont pratiquement autosuffisantes grâce à la qualité de leurs terroirs. Le bétail en vallée d'Aure est abondant, dominé par les bovins. La race auroise est alors renommée pour sa rusticité mais aussi pour ses capacités laitières et sa production de veau. Les vastes estives sont le lieu d'impor-

Figure 7 :
L'apogée des terroirs

Source : J-P. Métaillé, E. Boyer - Parc national des Pyrénées



tantes transhumances de troupeaux étrangers, notamment ovins, venant aussi bien du piémont gascon que d'Aragon. Enfin, il faut noter que la vallée d'Aure est, à cette époque, une des vallées pyrénéennes où le couvert forestier est le plus abondant : il est de l'ordre de 30% de la superficie du canton d'Arreau au début du XIX^e siècle. Le sapin, arbre de grande valeur pour la charpente et la marine, fait en particulier l'objet d'une exploitation lucrative. Il est directement transporté par flottages successifs jusqu'à Toulouse et Bordeaux. Enfin, le paysage change au niveau architectural : les constructions des villages médiévaux où le bois et le chaume devaient dominer, étaient certainement très rustiques et le bel aspect architectural des maisons auroises demeure le produit de la croissance économique et démographique du XVI^e au XIX^e siècle.

➤ CINQUIÈME PÉRIODE

La fin des terroirs ?

La population culmine en vallée d'Aure au cours des années 1840-1860. Mais les crises agricoles, la disparition de l'artisanat, des mines ou de l'industrie locale, l'émigration des cadets, entraînent une chute rapide de la

population accentuée par les pertes humaines de la première guerre mondiale. Dans les années 1920-1930, la plupart des villages voient leur population diminuer de moitié par rapport au XIX^e siècle. On assiste alors à un abandon et un enrichissement des terres marginales, notamment les bas versants pastoraux pentus et rocailleux qui étaient autrefois précieux pour la demi-saison ; c'est le cas du massif de Grascouéou en rive gauche mais aussi des bas versants en rive droite. Dans certains cas, des plantations de résineux ont été réalisées. Mais on peut relever que dans le bassin de Saint-Lary-Soulan subsistent encore de beaux terroirs de cultures et prairies bocagères, patrimoine aujourd'hui plus que millénaire.

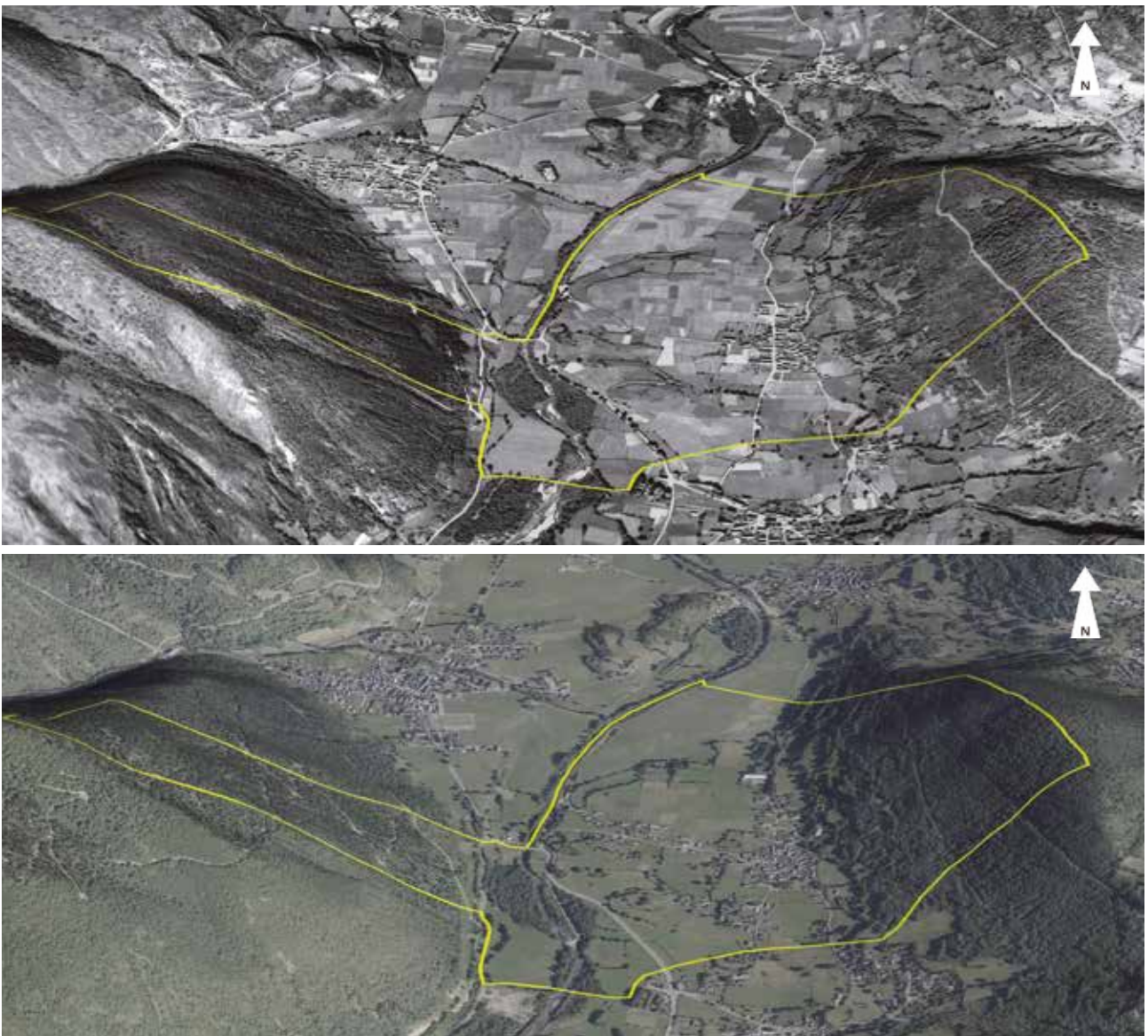
1.3. Évolutions récentes des paysages de 1950 à nos jours

Figure 8

*Bazus-Aure en 1963 puis en 2010
(photographie aérienne représentée
en 3D)*

Sources : IGN 1963 - Orthorectification : Digitech International pour le PNP / BD ortho© IGN 2010 - © IGN

Les photographies aériennes (figure 8), montrent le territoire communal respectivement en 1963 et en 2010. Les clichés sont représentés en trois dimensions. Cela permet d'étudier les évolutions paysagères sur l'ensemble du territoire, d'identifier les secteurs restés stables, et ceux qui ont connu des changements, puis de tenter d'apporter des explications à ces évolutions.



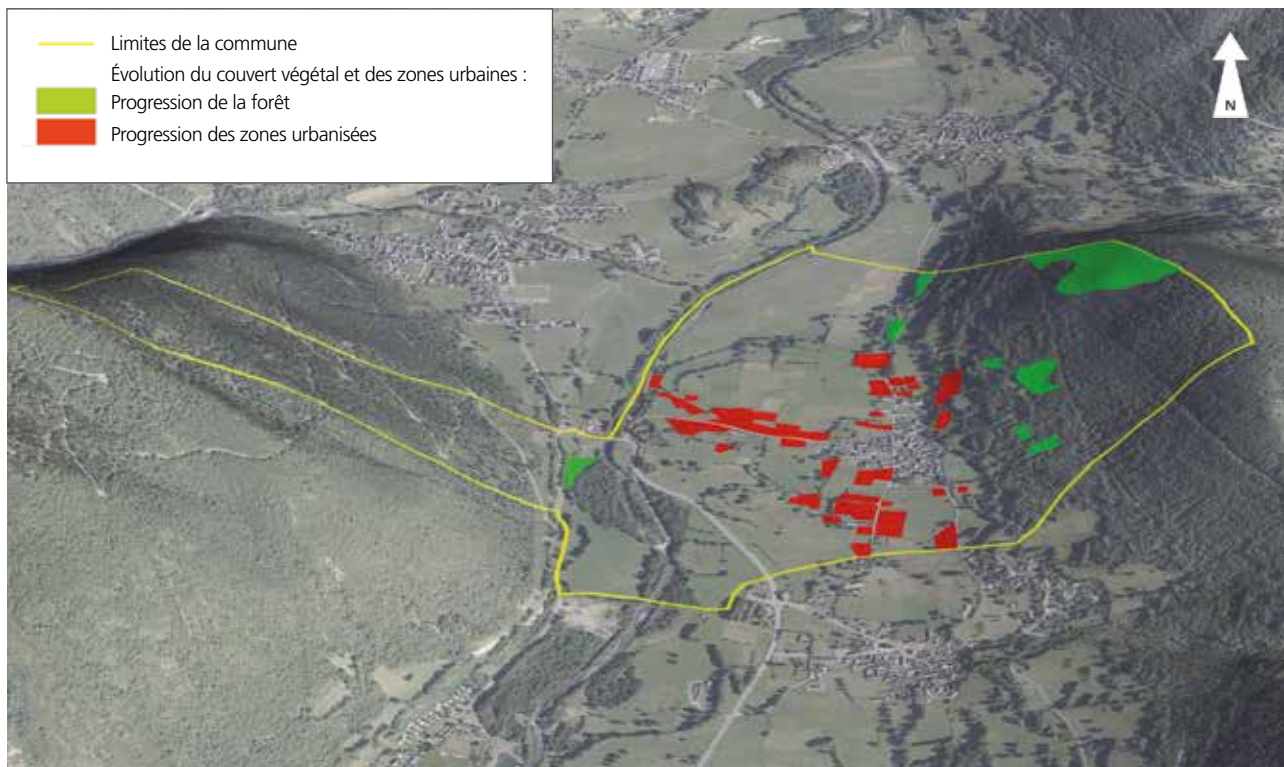


Figure 9

Analyse des photographies aériennes de Bazus-Aure entre 1963 et 2010 (représentation 3D) montrant l'évolution du couvert forestier et des zones urbanisées

Sources : BD ortho® IGN 2010 - © IGN

Pour faciliter l'analyse de l'évolution des paysages sur la commune nous pouvons découper le territoire communal en quatre parties.

La zone forestière à l'ouest, sur l'Aoué, constituée de hêtres et de sapins, a peu varié depuis 1963. Cependant, si l'on se réfère à la photographie aérienne de 1942, le comblement de coulées d'érosion est à noter dans une forêt qui était davantage clairsemée. De plus, une extension de la piste d'exploitation forestière est apparue.

Figure 10

Bazus-Aure en 1942 (photographie aérienne) ; Source : IGN 1942

Source : IGN 1942



Dans le fond de la vallée, quelques changements notables sont à souligner. La ripisylve est restée stable. Quelques zones se sont boisées mais les prairies occupent toujours la grande majorité de la surface. Le lit de la Neste a peu varié sur Bazus-Aure contrairement à la zone amont où les chenaux divagants ont été stabilisés, modifiant l'écoulement de la Neste et sa réaction face aux crues. Le captage d'une centrale hydroélectrique a été construit en amont du pont de Bazus-Aure; son canal sépare la saligüe en deux parties.

Sur la terrasse alluviale qu'occupe le village, l'activité agricole s'est maintenue. Même si le parcellaire et les surfaces en prairie ont pu évoluer, les zones exploitées sont assez stables. Les haies ont été globalement conservées même si on note une tendance à leur élargissement. Sur cette zone, le changement principal réside dans un étalement urbain conséquent. L'emprise du village de 2010 est bien plus importante que celle de 1963. On observe une très nette progression du bâti (maisons, bâtiments agricoles).

Enfin, à l'Est, le bas de versant (Cavantus, Bades et Cassa), occupé en 1963 par un bocage déjà dégradé, est aujourd'hui très largement boisé, les haies ont presque toutes été intégrées aux bois. C'est aussi le cas pour le haut du versant avec une zone de pâture encore relativement ouverte en 1963 mais qui est aujourd'hui totalement embroussaillée.

➤ Évolution des infrastructures entre 1963 et 2010

Une étude fine des infrastructures (bâtiments et réseau routier) permet de préciser cette analyse.

En 1963, l'essentiel du bâti est concentré sur le village et les voies de communication montent peu sur les pentes forestières à l'est et à l'ouest de la commune.

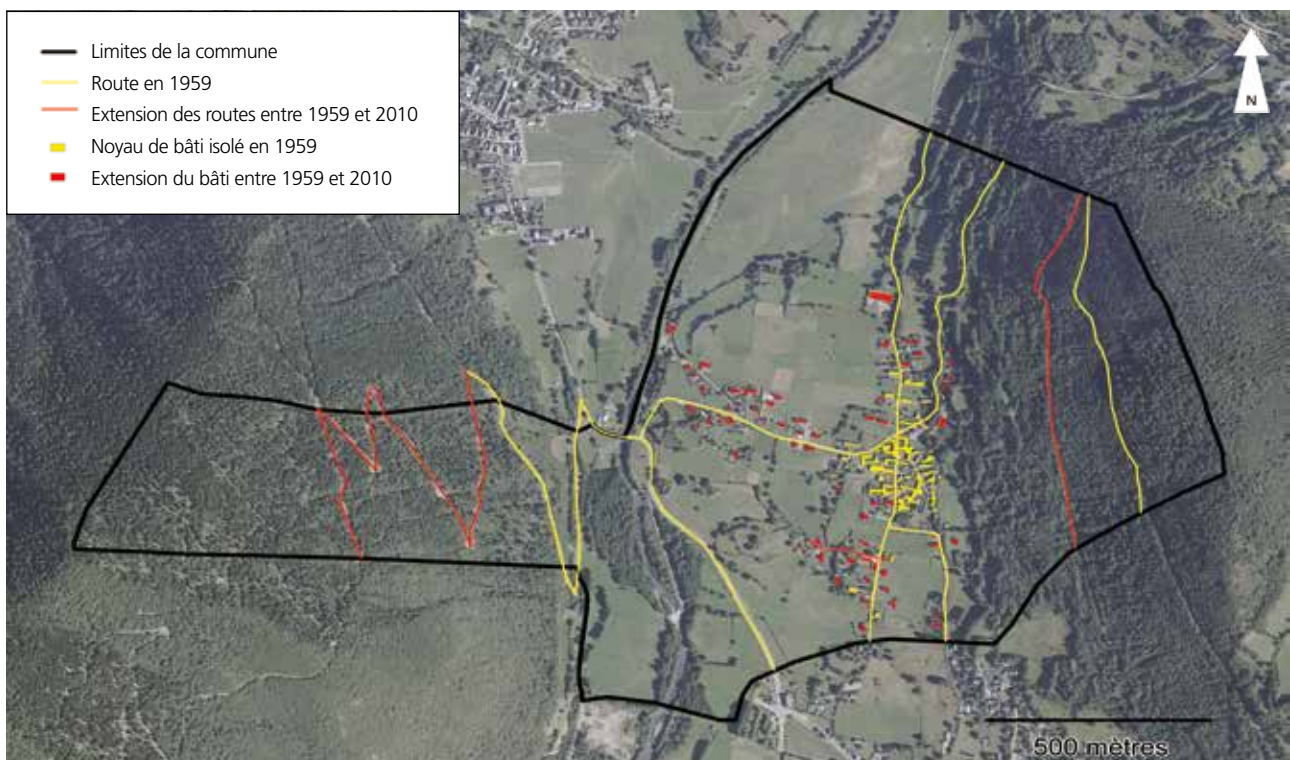
En 2010, la morphologie du village a changé, il s'est étiré. On observe le développement d'un habitat pavillonnaire le long des axes de communication sur la D19 et sur les chemins ruraux, ainsi que dans la saligue. Le bâti récent est imposant avec des maisons bourgeoises hautes qui restent, pour la majorité, dans le style architectural du bâti traditionnel. Le réseau de pistes s'est densifié sur les hauteurs forestières.

Le « repeuplement des campagnes », initié à la fin des années 1980 grâce au tourisme, se traduit par une augmentation significative de la population non agricole du village.

Figure 11

Analyse des photographies aériennes de Bazus-Aure entre 1959 et 2010 montrant l'évolution spécifique des infrastructures

Source BD ortho® IGN 2010 (© IGN) et Parc national des Pyrénées - Carte PNP/SIG



2. Les milieux et les espèces

Du début de l'année 2012 à la fin de 2014, le Parc national et ses partenaires ont parcouru la commune pour réaliser des inventaires sur les espèces et les habitats naturels.

11 Les observations naturalistes effectuées sur le terrain peuvent être de plusieurs types : **ponctuelles** lorsqu'elles sont très localisées dans l'espace (quelques mètres carrés), **sur-faciées**, c'est-à-dire, relativement étendues d'un point de vue spatial (plusieurs dizaines de mètres carrés à plusieurs centaines), ou encore **linéaires**. Pour des raisons de simplification et de lisibilité de la figure 12, chaque observation naturaliste a été ramenée à un point situé au centre de l'observation d'origine.

Pour mémoire, une observation naturaliste¹¹ comprend quatre informations de base : le nom scientifique de l'espèce observée, la date, le lieu et le nom de l'observateur.

Au total, 3 068 observations ont été réalisées sur la commune dans le cadre du programme ABC.

Figure 12

Carte des points d'observations naturalistes¹¹ réalisés sur la commune dans le cadre du programme ABC

Sources : BD Topo IGN (© IGN) et Parc national des Pyrénées - Carte : PNP/SIG

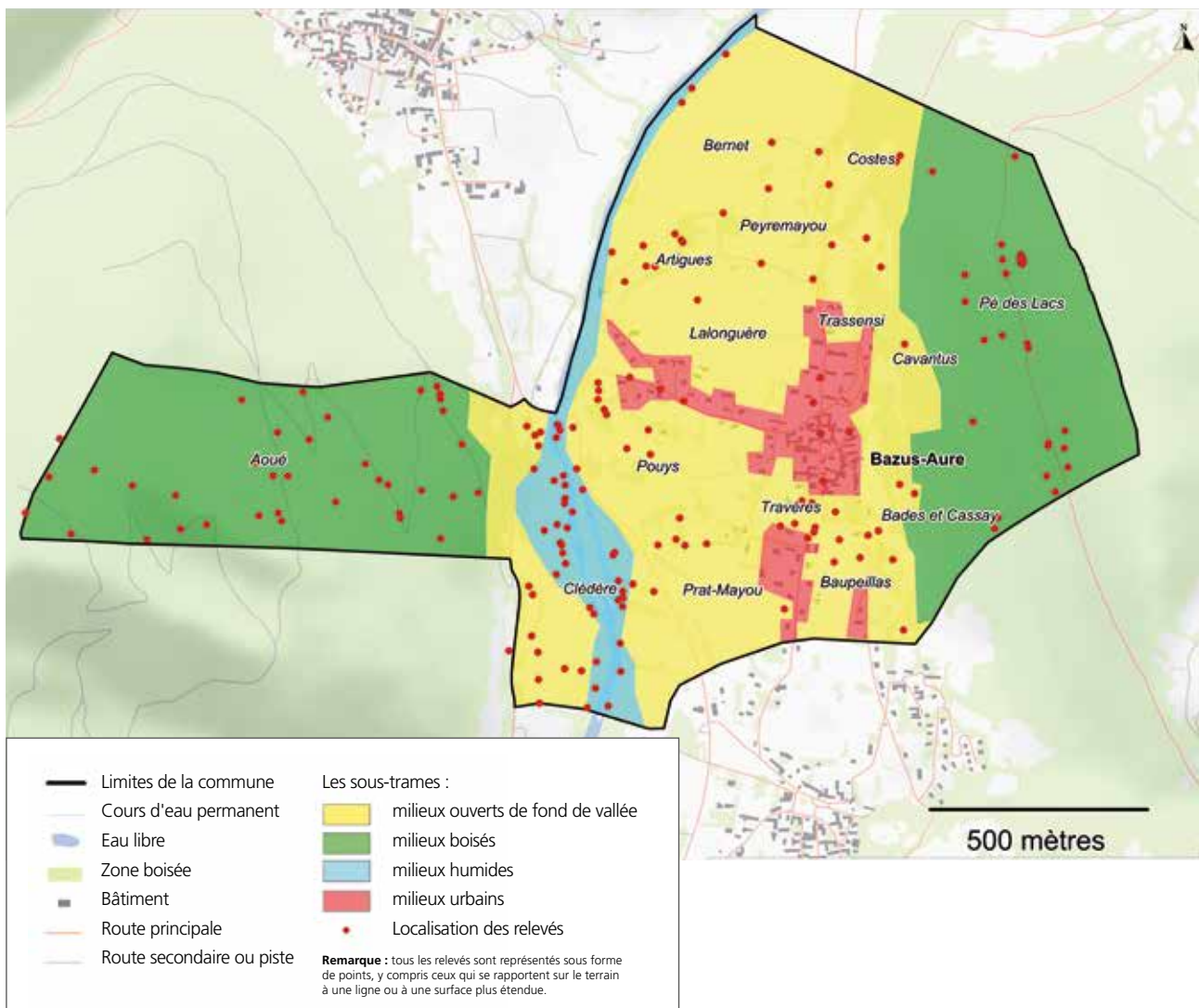
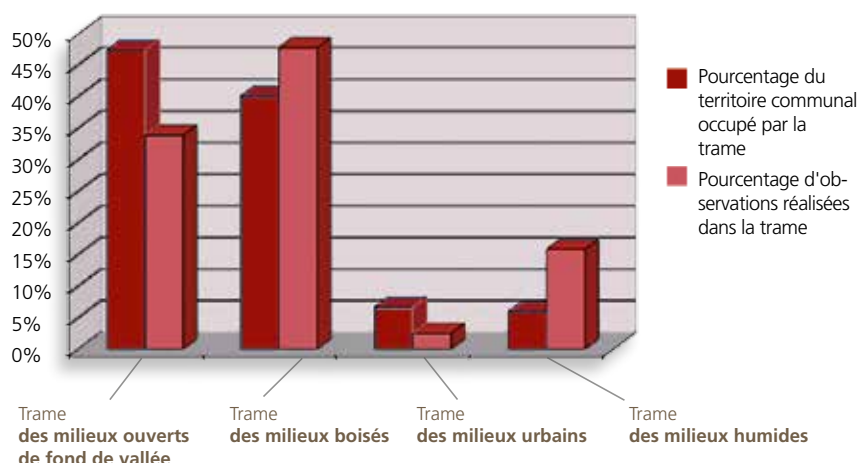


Figure 13

Diagramme de comparaison entre la surface de chaque trame et la quantité d'espèces observée pour chaque trame

Source : Parc national des Pyrénées



La figure 13 ci-dessus met deux jeux de données en perspective :

- la part des observations naturalistes enregistrées dans chaque trame qui permet de se rendre compte de la contribution relative des quatre milieux différents à la biodiversité totale observée ;
- le pourcentage de la superficie communale occupée par chacune des quatre trames qui permet de rapporter l'effort de prospection de chaque milieu à sa superficie.

Deux trames concentrent 80% de la biodiversité observée : les milieux ouverts et les milieux boisés. 1 040 observations ont ainsi été effectuées dans la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocage, cultures, prairies), et 1 464 observations dans la trame des milieux boisés (formations denses d'arbres et d'arbustes). Cette surreprésentation par rapport aux milieux urbains et humides s'explique par le fait que ces trames sont plus étendues spatialement. En effet, les bois et les milieux ouverts de fond de vallée représentent 87% de la superficie communale.

Le niveau de prospection des milieux urbains est très faible avec 3% des observations naturalistes réalisées sur 7% du territoire communal, ces milieux ont été sous prospectés ou sont tout simplement moins riches. Par contre, les milieux humides qui occupent 6% de la surface communale totale, ont fait l'objet de 16% des observations naturalistes réalisées sur Bazus-Aure. Il est intéressant de remarquer l'effort de prospection déployé sur les milieux humides qui souffrent souvent des activités humaines.

Au-delà de cette explication surfacique, il faut noter que les naturalistes ont cherché à optimiser leur temps de prospection sur le terrain. Aussi ont-ils concentré leurs efforts là où le potentiel de diversité biologique est le plus important (prairies, forêts, cours d'eau...), pour n'effectuer que quelques observations aux abords des habitations.

L'ensemble des observations, toutes trames confondues, a permis d'identifier 1 156 espèces différentes sur la commune, dont 524 espèces de faune, 549 de flore et 83 de fonge.

Le **tableau 1** suivant présente de façon synthétique les résultats quantitatifs en fonction des différents groupes étudiés, tels qu'ils ont été définis page 7 et parmi eux les espèces dites patrimoniales¹². Le tableau contient également une estimation du niveau de connaissance¹³ de ces groupes.

12 Les espèces dites « patrimoniales »

comprennent les espèces protégées, les espèces déterminantes ZNIEFF et les espèces inscrites sur la liste rouge UICN allant du niveau « quasi-menacées » à l'état de « danger critique ».

13 L'estimation du niveau de connaissance

des groupes est établie dans un premier temps sur la base de modèles statistiques appelés modèles de Clench. Dans un second temps, une validation des niveaux proposés par le modèle est réalisée par des experts naturalistes.

Dans le cadre du programme ABC on distingue trois niveaux de connaissance : faible pour un niveau de connaissance estimé du groupe compris entre 0 et 20%, moyen entre 20 et 50% et élevé pour 50% et plus.

GROUPES	Sous-groupes	Nombre d'espèces (espèces patrimoniales)	Estimation du niveau de connaissance
MAMMIFÈRES		12 (5)	★★★
OISEAUX		47 (33)	★★★
AMPHIBIENS		2 (2)	★
REPTILES		3 (3)	★★★
INVERTÉBRÉS	Lépidoptères (papillons de jour)	31 (1)	★★★
	Lépidoptères (papillons de nuit)	88	★★★
	Arachnides	125 (13)	★★
	Coléoptères	82 (1)	★
	Autres invertébrés	134 (2)	★
PLANTES À FLEURS ET FOUGÈRES		481 (14)	★★★
MOUSSES		68 (1)	★★
CHAMPIGNONS		60 (4)	★
LICHENS		23	★

Tableau 1

Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

Source : Parc national des Pyrénées

★ Faible ★★ Moyen ★★★ Élevé

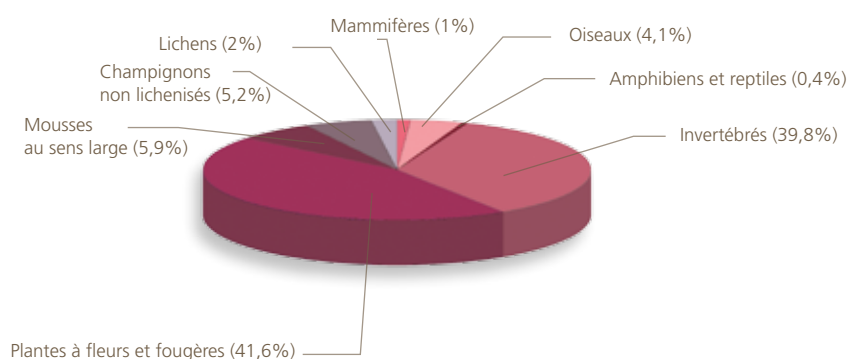
Six groupes bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, ce qui veut dire que plus de 50% des espèces potentiellement présentes sur la commune ont été effectivement recensées. Trois groupes ont un niveau de connaissance moyen et quatre groupes font l'objet d'un niveau de connaissance faible. Deux raisons principales permettent d'expliquer les niveaux de connaissance faible et moyen. Tout d'abord, le temps imparti aux naturalistes pour réaliser les inventaires étant limité, un déficit de prospection peut apparaître pour certains groupes. Ce déficit sera d'autant plus important que le nombre d'espèces potentiellement observables dans le groupe est élevé. Il est en effet plus facile d'arriver à un niveau de connaissance élevé pour un groupe comme les reptiles qui compte une dizaine d'espèces sur le territoire étudié, que pour le groupe des champignons qui en compte plusieurs milliers.

Le nombre d'espèces observées dans les différents groupes inventoriés est également illustré par la figure 14. Celle-ci montre la proportion relative des différents groupes étudiés les uns par rapport aux autres. Dans un souci de simplification et de lisibilité de la figure, les insectes et arachnides (dénommés ordres dans le langage scientifique), ont été regroupés comme « invertébrés ».

Figure 14

Diagramme de la contribution des différents groupes d'espèces étudiés à la biodiversité totale observée à Bazus-Aure

Source : Parc national des Pyrénées



Deux groupes affichent une contribution quantitative à la biodiversité totale observée sur la commune, bien supérieure aux autres, regroupant à eux seuls plus de 80% des espèces inventoriées. Il s'agit des plantes à fleurs et fougères (41,6%) et des arthropodes (ou invertébrés) (39,8%). Les autres groupes constituent 20% du nombre total d'espèces observées à l'échelle de Bazus-Aure.

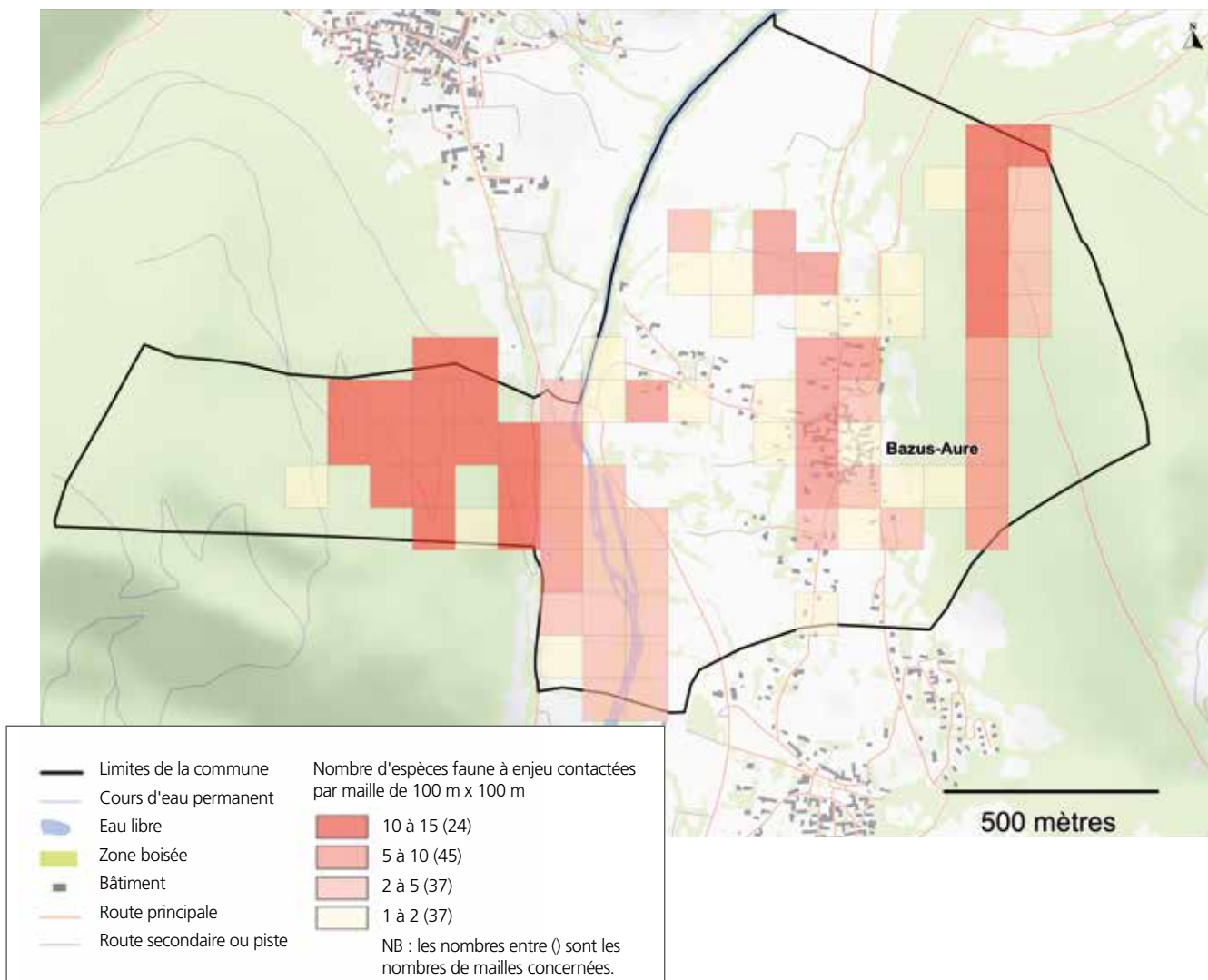
Les lectures quantitative et qualitative des deux figures précédentes ne doivent pas être confondues. Certains groupes participent faiblement au nombre total d'espèces observées, soit car peu d'espèces de ce groupe sont présentes sur le territoire, soit que ce groupe regroupe peu d'espèces tout simplement. Pour autant, leur niveau de connaissance est élevé car nous avons inventorié plus de 50% des espèces potentiellement observables sur la commune. C'est le cas des mammifères ou des reptiles par exemple. Malgré leur faible variété, ces groupes n'en sont pas moins importants pour le territoire, car nombre de leurs espèces sont protégées.

Parmi les 1 156 espèces observées, 42 bénéficient d'un statut de protection qui leur confère un enjeu de portée réglementaire¹⁴. Ces espèces sont

14 Le statut d'espèce protégée est régi par le code de l'environnement (article L 411-1 et suivants) qui précise notamment qu'il est interdit de détruire ou de transporter tout ou partie d'une espèce protégée, y compris le milieu particulier de ces espèces.

Figure 15
Carte synthétique de la localisation des espèces de faune et de flore protégées observées sur la commune de Bazus-Aure

Source : BD Topo IGN (© IGN) et Parc national des Pyrénées
Carte : PNP/SIG



15 Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites par l'homme, de façon volontaire ou fortuite, et qui, par leur prolifération dans les milieux naturels, produisent des changements importants sur la biodiversité et engendrent des impacts écologiques voire sanitaires forts.

listées et identifiées dans le tableau de synthèse en annexe. La figure 15 présente de façon synthétique les secteurs de la commune les plus riches en espèces de faune et de flore protégées. Le territoire communal a été découpé en mailles de 100 m par 100 m. L'intensité de la couleur est proportionnelle au nombre d'espèces protégées présentes dans chaque maille. Sur les 42 espèces concernées, 41 appartiennent à la faune, une seule à la flore ; il s'agit de l'Orchis de Lange (*Orchis langei*). Parmi les 41 espèces de faune protégées, 32 sont des oiseaux. Certaines de ces espèces protégées, comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ou le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), seront décrites dans la suite du document.

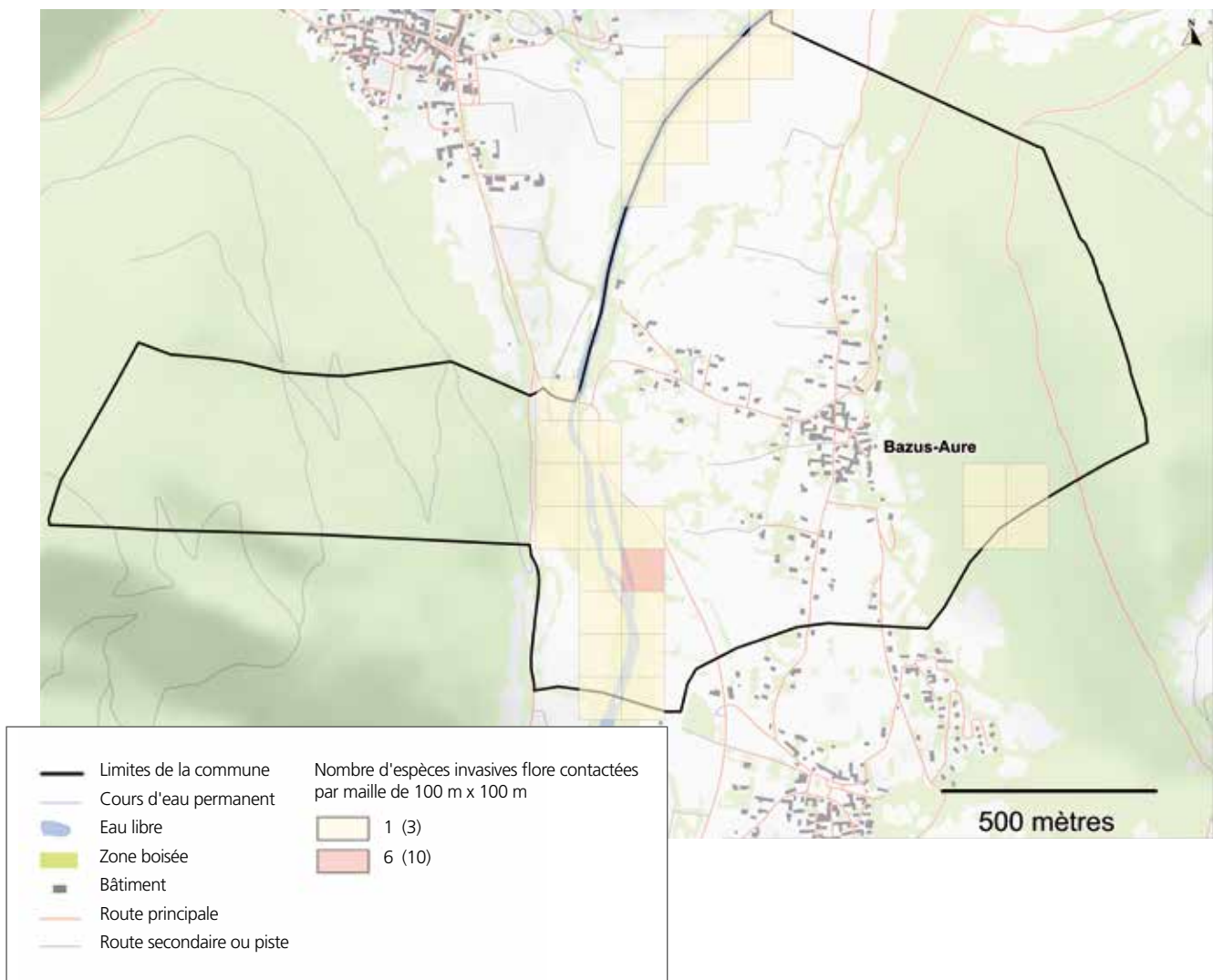
En complément des espèces protégées, d'autres espèces doivent retenir l'attention des acteurs du territoire, il s'agit des espèces dites exotiques envahissantes¹⁵. Sur la commune de Bazus-Aure, seules des espèces de flore envahissantes ont été observées. L'une d'elles, le Buddleja du père David (*Buddleja davidii*), sera décrite dans la suite du document.

La figure 16 présente de façon synthétique les secteurs de la commune où se rencontrent quantitativement le plus de plantes exotiques envahissantes. Celles-ci se retrouvent principalement le long du cours de la Neste.

Figure 16

Carte synthétique de la localisation des espèces exotiques envahissantes de flore observées sur la commune de Bazus-Aure

Source : BD Topo IGN (© IGN) et Parc national des Pyrénées
Carte : PNP/SIG



Parmi les centaines d'espèces inventoriées sur le périmètre communal, quelques-unes sont illustrées et commentées dans ce document sous forme de notices.

Les espèces qui sont présentées ont été retenues en raison de :

- leur caractère patrimonial lié à leur statut soit de portée réglementaire (liste rouge UICN), soit d'intérêt écologique (ZNIEFF),
- leur caractère esthétique,
- en raison d'un trait écologique ou comportemental particulier qui relève de l'anecdote,
- ou encore du fait de leur caractère envahissant.

Les notices des espèces inventoriées comprennent une photographie ainsi qu'un court texte descriptif.

Nom gascon

Le QR code permet d'accéder, via l'application téléchargée sur votre téléphone, aux sons émis par certaines espèces.

Le motif qui a présidé au choix de l'espèce est précisé en introduction de chaque notice.

Le blaireau d'Europe - « taishon »
Meles meles

ANECDOTIQUE Poids : 10 à 15 kg Observation : surtout au printemps

Il s'agit du plus gros des mustélidés. On le reconnaît à son dos gris, à sa tête rayée noire et blanche, ainsi qu'à ses courtes pattes noires. On note cinq doigts sur chacune des pattes avec des griffes plus développées à l'avant.

Le Blaireau d'Europe vit dans des milieux assez variés même s'il préfère les forêts très touffues. Comme le Renard roux (*Vulpes vulpes*), c'est un animal nocturne et crépusculaire qui est discret et timide. Il ne sort de son terrier que le soir afin de se nourrir. Il est opportuniste et omnivore. Il n'hiverné pas mais son activité baisse fortement durant les hivers rigoureux où il consomme ses réserves de graisse. Il communique par une importante diversité de cris comme des grognements, des aboiements, des ronronnements ou même des sifflements.

Animal commun, la destruction et la dégradation de son milieu naturel, tout comme le piégeage, sont des facteurs de la diminution des populations.



L. Médélec - Parc national des Pyrénées

En complément, la liste exhaustive des espèces observées, avec les éventuels statuts de protection dont elles bénéficient, est reportée en annexe.



2.1. Les milieux ouverts de fond de vallée (bocages, cultures, prairies)



Il s'agit de l'une des deux trames les plus représentées sur la commune. Elle occupe 47 % de la surface totale.

Cette trame a une position centrale (en fond de vallée), sur Bazus-Aure. Elle est composée, de façon assez homogène, d'un bocage et de cultures. Même si l'angle de vue n'est pas tout à fait le même, la comparaison des deux photographies ci-dessous illustre l'évolution de ce milieu. L'emprise du bocage et des cultures est restée plutôt stable, même si la trame urbaine, en s'étalant, a pu la rogner à certains endroits. Les haies se sont élargies et les zones de bois se sont densifiées.

Même si la surface occupée n'a pas beaucoup changé, les activités ont tout de même évolué. Les parcelles ont été regroupées grâce à la mécanisation pour former des ensembles plus grands, exploités par des agriculteurs moins nombreux.

Au vu de la surface occupée par cette trame et de l'effort de prospection dont elle a fait l'objet (34% des observations y ont été effectuées), il est normal de retrouver une forte diversité des espèces dans les résultats d'inventaires. Ainsi, la moitié des espèces de plantes à fleurs et fougères recensées y ont été observées comme la majorité des papillons de jour.

Figure 17

Photographies de Bazus dans son contexte valléen, 1950 et 2016

Carte postale de Tito
G. Besson - Parc national des Pyrénées



Du point de vue de la biodiversité, la trame des milieux ouverts de fond de vallée est celle, avec les milieux boisés, où le plus grand nombre d'espèces a été recensé. On peut y observer 42 espèces d'oiseaux sur les 54 que compte la commune, 215 invertébrés sur les 365 recensés, 211 plantes à fleurs sur 273 ou encore 48 espèces de champignons sur les 125 dénombrées. Il s'agit d'une trame très riche et donc importante pour la conservation du patrimoine naturel de la commune.

➤ 2.1.1. Habitats naturels représentatifs ou remarquables



Narcisse des poètes
CBNPMP / F. Laigneau

Les reliefs adoucis du fond de vallée, les replats formés par les alluvions de la Neste, favorisent les activités agricoles. Les **prairies de fauche** se situent au niveau des zones les plus planes, là où le sol est le plus profond. Elles sont caractérisées par la présence de plantes qui ne supportent pas le piétinement, comme le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) ou la Trisetète dorée (*Trisetum flavescens*).

Sur les terrasses alluviales de la Neste peuvent être observées, en juin, des prairies à Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*) et Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*). De telles prairies sont assez communes en Vallée d'Aure, mais remarquables à l'échelle des Pyrénées et de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Les prairies gérées de façon extensive accueillent une belle diversité de plantes et d'insectes associés. Les prairies pâturées se situent dans des zones parfois en pente, parfois marquées par la présence de rochers ou de reliefs ne favorisant pas la fauche.

1 *Prairie de fauche*
CBNPMP / F. Laigneau

1 | 2



2 *Prairie de fauche à Narcisse des poètes*
CBNPMP / F. Laigneau

Les prairies sont entrecoupées de **haies** de frênes élevés (*Fraxinus excelsior*) et d'arbustes comme le Buis (*Buxus sempervirens*), le Noisetier (*Corylus avellana*) et l'Aubépine (*Crataegus monogyna*). Au pied de ces haies, se développent des **ourlets** : végétations de lisières qui profitent de la demi-ombre. Le Géranium livide (*Geranium phaeum*) apporte une note montagnarde à ces végétations.

3 *Ourlet nitrophile*
CBNPMP / F. Laigneau

3 | 4



4 *Géranium livide*
CBNPMP / F. Laigneau

➤ 2.1.2. Flore représentative ou remarquable

G. Dussaussois - Parc national des Pyrénées



Le Colchique d'automne - « hlor de sent Miquèu » *Colchicum autumnale*

ESTHÉTIQUE **Taille :** 10 à 25 cm **Floraison :** fin août à novembre

Le Colchique d'automne est souvent confondu avec une autre espèce à l'esthétique proche, le Crocus à fleur nue (*Crocus nudiflorus*). Tous deux fleurissent en automne avec de grandes fleurs roses-lilas à mauves à six longs pétales. La ressemblance s'arrête pourtant là. Le Crocus a un petit bulbe qui porte une fleur toujours solitaire alors que le Colchique a un gros bulbe d'où s'élèvent une à trois fleurs. La fleur du Crocus a trois étamines orangées, celle du Colchique en a six. Et si le Crocus vit sur des sols assez secs, le Colchique est lié aux prairies humides.

Les distinguer a son importance car le Colchique d'automne est une plante très toxique. Il produit de la colchicine, un poison violent, qui à très faible dose est utilisée en médecine allopathique et homéopathique.

Sur Bazus-Aure, le Colchique d'automne a été observé à plusieurs endroits comme Peyre Mayou ou au voisinage du Pont de Bazus.

Pour maintenir cette espèce dans son élément naturel, il faut éviter le labour du sol comme les fumures.

Le Narcisse des poètes *Narcissus poeticus*

ESTHÉTIQUE **Taille :** 30 à 60 cm **Floraison :** avril à juin

Vers la fin de l'hiver, le bulbe du Narcisse des poètes sort de sa torpeur. Un faisceau de feuilles d'un vert légèrement bleuté entourant une tige florale à peine discernable pointe dans la fraîcheur matinale d'avril. Tout d'abord discrètes, feuilles et tige se dressent ensemble vers le ciel azuré, enhardies par un soleil dont les rayons chaque jour réchauffent un peu plus la nature en éveil. Bientôt le bouton floral apparaît et s'épanouit enfin par une claire matinée de printemps. La fleur solitaire à six divisions blanches entourant un cœur jaune orangé irradie la prairie. La verte monotonie du pré est soudain transformée par la présence étincelante de dizaines voire de centaines de pieds. Alors que midi approche, un parfum suave accompagne le promeneur, qui pour l'occasion peut-être devient un peu poète... Rendez-vous au printemps au nord de la commune dans les prés du Peyre Mayou.

Pour préserver cette espèce, il est important de ne pas labourer et de limiter les apports d'engrais.



C. Demise - Parc national des Pyrénées



L'Orchis brûlé *Neotinea ustulata*

ESTHÉTIQUE Taille : 10 à 30 cm Floraison : avril à juin

Cette orchidée sauvage possède à sa base des feuilles oblongues d'un vert-bleuté. Les fleurs blanches tachées de pourpre sont regroupées en un épi ne dépassant pas 10 cm de long porté par une tige cylindrique. L'inflorescence comprend un grand nombre de fleurs, épanouies à la base mais restant longtemps en boutons brun-pourpre vers le sommet, lui donnant un aspect brûlé qui confère son nom à l'espèce. La pollinisation de l'Orchis brûlé, et donc sa reproduction, est assurée par des insectes (abeilles, mouches...) attirés par de subtiles odeurs de miel et de vanille que dégagent les fleurs.

L'espèce affectionne les milieux ouverts comme les prairies ou les pelouses. Sur Bazus-Aure, elle a été observée dans le secteur prairial de Peyre Mayou. Sa présence sur le territoire communal confère au site un intérêt certain qui ne manquera pas de ravir les promeneurs et les curieux de nature.

Le pâturage extensif reste le meilleur moyen d'assurer la pérennité de l'espèce.

Alleniella complanata

ESTHÉTIQUE Taille : jusqu'à 6 cm de long **Observation** : toute l'année

Les rameaux de cette mousse sont insérés régulièrement sur l'axe principal et s'étalent en éventail, ce qui lui donne son aspect caractéristique. Les feuilles sur les rameaux sont organisées dans la même logique. Elles sont d'un vert-jaunâtre légèrement brillant. *Alleniella complanata* peut recouvrir des troncs d'arbres, surtout à leur base, ainsi que des rochers calcaires. Elle peut aussi pendre depuis les branches des buissons. Elle a la particularité de se maintenir par multiplication végétative¹⁶ et utilise peu la reproduction sexuée.

¹⁶ La reproduction végétative permet la multiplication d'une espèce végétale à partir d'un organe (racine, tige, feuille, bourgeon) sans que cette reproduction soit sexuée.



➤ 2.1.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables



Xanthoparmelia pulla

ESTHÉTIQUE Taille : thalle foliacé 10-15 cm diam. **Sporulation** : automne

En se promenant sur la butte morainique de Peyre Mayou, au milieu des blocs erratiques de granite déposés par l'ancien glacier du Néouvielle, une surprise vous attend : un lichen d'une belle couleur café torréfié appelé *Xanthoparmelia pulla*. Ses lobes plats qui brillent au soleil s'étalent sur la roche. En son centre apparaît un amas de grands disques bruns qui produisent des spores. Les nuances de brun y sont subtiles.

Vous le retrouverez jusqu'à l'étage alpin, car il fait preuve d'une grande amplitude altitudinale. Par ailleurs, sa présence indique que les activités humaines alentours (agriculture, circulation routière), ne produisent pas trop d'azote dans l'air car l'espèce ne le supporte pas, elle est dite nitrophobe.



La Campanelle bleue et le Crépido de Phillips

Campanella caesia et *Psilocybe phillipsii*

ANECDOTIQUE Taille : 1 à 3 cm Observation : juillet-novembre

À la base des prairies de fauche, près du sol, s'accumulent les débris de graminées et autres plantes herbacées des années passées. Quand l'humidité est suffisante, on y rencontre de petits champignons spécialisés dans leur décomposition.

Parmi eux, *Campanella caesia* et *Psilocybe phillipsii*, en forme de petits pleurotes, faciles à reconnaître, sont sans doute beaucoup plus communs qu'il n'y paraît.

➤ 2.1.4. Faune représentative ou remarquable



L'Araignée clotho

Uroctea durandi

PATRIMONIALE ET ESTHÉTIQUE Taille : 9-11 mm Observation : toute l'année

La découverte de cette espèce dans les Hautes-Pyrénées est assez récente, mais elle y est implantée dans ses habitats privilégiés. D'affinité méditerranéenne, elle recherche les milieux très caillouteux sur versants chauds, où elle fabrique un abri en forme de chapiteau (cf. photo) aisément reconnaissable, proportionnel à sa taille. Les plus gros cocons pouvant atteindre 3 à 4 cm. L'espèce est aisément identifiable, avec un corps plutôt ovale, noirâtre et ponctué de cinq tâches généralement jaunes.

L'araignée, cachée sous son cocon, passe souvent inaperçue. Elle s'attaque aux mille-pattes, cloportes et autres invertébrés qui s'aventurent à proximité de son abri. Elle est cependant inoffensive pour l'homme ! On retrouve l'araignée clotho sur les pechs thermophiles d'Ariège et les causses de l'est de l'Aveyron, qui font la jonction avec son aire de répartition méditerranéenne.



Haploglossa marginalis

ANECDOTIQUE Taille : 3-4 mm Observation : printemps-été

C'est un petit coléoptère appelé staphylin qui fait partie de la famille du même nom, les *staphylinidae*. L'espèce recherche les zones bocagères où l'on trouve des arbres assez vieux, présentant des cavités. Son originalité vient de son milieu de vie privilégié lié à la présence de nids d'oiseaux ou de mammifères qui occupent ces cavités. L'espèce est détritvore : elle se nourrit des restes de nourriture rapportés et consommés par ses hôtes.

http://www.kaefer-der-welt.com/haploglossa__marginalis.htm





La Grenouille agile

Rana dalmatina

ANECDOTIQUE Taille : 6 à 8 cm **Observation** : mars à septembre

La Grenouille agile a une tête large avec un museau pointu. Ses tympans visibles sont très rapprochés des yeux qui ont une pupille horizontale avec un iris marron. Le dos est brun à brun jaune, parfois rougeâtre. Le ventre est blanc jaune pour les mâles et parfois tacheté de rouge pour les femelles. La peau est lisse. Les mâles ne possèdent pas de sacs vocaux. Cette grenouille est championne de saut et peut faire des bonds de 2 m.

Elle se nourrit d'insectes, de petits mollusques, d'araignées et parfois de petits vertébrés. On la trouve jusqu'à 1 000 m d'altitude en forêt et dans les prairies marécageuses, toujours à proximité d'eau. Elle hiberne d'octobre à mars en entrant en léthargie à terre, sous des feuilles mortes, une pierre, une souche ou au fond de la vase. La reproduction débute en mars. Les femelles pondent entre 500 et 1 000 œufs accrochés en tas aux plantes aquatiques immergées.

Le Tarier des prés

Saxicola rubetra

ANECDOTIQUE Taille : 14 cm **Envergure** : 23 cm **Observation** : mai à septembre

Il se distingue par un sourcil blanc et des marques blanches à la queue. Le croupion est brun jaunâtre tacheté alors que la poitrine et la gorge sont ocre orangé. Le Tarier des prés est l'hôte caractéristique des prairies à foin ou à litière, exploitées de manière peu intensive. Il doit disposer de postes de chant dominants : hautes plantes, buissons, piquets ou clôtures. Son chant est une succession de gazouillis brefs.

Il ne descend à terre que brièvement pour capturer une proie.

La modernisation de l'agriculture est la principale cause de sa régression. Dans bien des endroits, son milieu vital a été transformé en cultures intensives, alors que dans le passé, les prés n'étaient pas fauchés avant mi-juin, après l'envol des jeunes tariers. Aujourd'hui, la fenaison a souvent déjà lieu en mai, et beaucoup de nids, construits au sol, sont alors détruits.



Le Verdier d'Europe - « verdon »

Carduelis chloris

ESTHÉTIQUE Taille : 16 cm **Observation** : toute l'année

C'est un passereau trapu avec un corps rondlet. Le mâle adulte a le haut du corps vert-olive, avec les ailes grises jusqu'à leurs extrémités jaune vif. Le croupion est jaune. Le bec est fort, conique, de couleur chair et lui permet de se nourrir des plus grosses graines disponibles en hiver.

Le Verdier vit aux lisières des forêts. Il émet un rapide gazouillis en vol. On peut aussi entendre des sons doux et un court "chip-chip", quand il est posé ou en groupe.

Pendant la période nuptiale, le mâle effectue un vol ressemblant à celui d'un papillon, qui consiste à décrire des cercles avec de lents battements d'ailes, tandis qu'il chante continuellement. Le Verdier est plutôt solitaire en dehors de la période nuptiale, mais il forme des groupes en hiver, souvent mélangés avec d'autres espèces.

Les populations de Verdier ont décliné dans les zones agricoles, à cause des changements dans les méthodes de culture. Notons que l'espèce fréquente les mangeoires dans les jardins en hiver.





Le Campagnol terrestre - « arrat de tèrra »

Arvicola terrestris amphibius

ANECDOTIQUE ET ENVAHISSANT Taille : 13 à 16 cm (+ une queue de 5 à 7 cm)

Reproduction : mars à novembre

C'est un petit mammifère rongeur au pelage brun roux à brun noirâtre dessus et gris jaunâtre sur le ventre. Ses oreilles sont très courtes et arrondies.

Le Campagnol terrestre est herbivore et sa consommation quotidienne équivaut à son poids en racines, de préférence charnues (pissenlits, légumineuses, bulbes et rhizomes). Il ne boit pas. Il occupe les prairies des zones de moyenne montagne. Il peut être rencontré jusqu'à 2 500 m d'altitude. Ses terriers sont creusés profondément et suivent plusieurs niveaux. La terre est expulsée sous forme de petites taupinières.

Il y a deux à cinq portées par an de quatre à six jeunes. L'espèce connaît un cycle de pullulation¹⁷ pluriannuel qui dure cinq à six ans. L'évolution du cycle est notamment limitée par l'action et l'abondance des prédateurs, les conditions climatiques, les parasites, les maladies et la capacité d'accueil du milieu.

¹⁷ Fait de se multiplier en grand nombre, rapidement et hors de tout contrôle.

Le Blaireau d'Europe - « taishon »

Meles meles



ANECDOTIQUE Poids : 10 à 15 kg **Observation** : surtout au printemps

Il s'agit du plus gros des mustélidés. On le reconnaît à son dos gris, à sa tête rayée noire et blanche, ainsi qu'à ses courtes pattes noires. On note cinq doigts sur chacune des pattes avec des griffes plus développées à l'avant.

Le Blaireau d'Europe vit dans des milieux assez variés même s'il préfère les forêts très touffues. Comme le Renard roux (*Vulpes vulpes*), c'est un animal nocturne et crépusculaire discret et timide. Il ne sort de son terrier que le soir afin de se nourrir. Il est opportuniste et omnivore. Il n'hiberne pas mais son activité baisse fortement durant les hivers rigoureux où il consomme ses réserves de graisse. Il communique par une importante diversité de cris comme des grognements, des aboiements, des ronronnements ou même des sifflements.

Animal commun, la destruction et la dégradation de son milieu naturel, tout comme le piégeage, sont des facteurs de la diminution des populations.



Les milieux ouverts de fond de vallée



Ce qu'il faut retenir...

et éventuellement entreprendre pour conserver et enrichir la biodiversité de ce milieu à Bazus-Aure

À l'échelle des paysages

- Le bocage occupe une grande partie du fond de vallée de Bazus-Aure.
- Les haies se sont élargies, certaines zones se sont boisées.
- Le bocage sert « d'axe de déplacement » à la faune (oiseaux, chauves-souris...), ainsi que de refuge.
- L'urbanisation est consommatrice d'espace.

► Maintenir et favoriser un linéaire de haies entre les parcelles pastorales ainsi que de vieux arbres champêtres isolés au sein des prairies.

En complément, il serait important de maintenir les milieux ouverts là où ils subsistent encore.

► Maintenir les milieux naturels ouverts (soutenir l'activité agro-pastorale : élevage, fauche).

► Limiter l'étalement urbain par de la sensibilisation et en intégrant cet enjeu dans le PLU.

À l'échelle des habitats

- Dans les prairies de fauche ou les pâturages, les plantes et les insectes associés, témoignent d'une exploitation extensive et durable du milieu.
- Les haies de frênes et d'arbustes offrent un refuge par un habitat différent. Ils possèdent à leur base une végétation particulière de demi-ombre.
- Conserver des prairies extensives, sans labour ni semis, notamment les plus anciennes, à repérer par voie d'archives et de témoignages d'anciens du village.

À l'échelle des espèces

- Avifaune typique des espaces de bocage gérés de façon extensive, tel que le tarier des prés. Les deux tiers des oiseaux recensés sur cette trame bénéficient d'un statut de protection. Un intérêt particulier est à porter sur le milan noir, espèce à enjeu patrimonial.
- Nombreuses espèces d'invertébrés et de mammifères. Notamment les chauve-souris à statut de protection (inventaire de ce groupe à prévoir sur la commune). Présence du chat sauvage emblématique des forêts et zones bocagères où il trouve sa nourriture.
- Présence d'un lichen démontrant la bonne qualité de l'air.
- Favoriser les cultures limitant les intrants ainsi que celles en semis direct nettement plus riches pour la biodiversité que les monocultures intensives.
- Favoriser la fauche tardive évitant la destruction des nids d'oiseaux posés au sol et de tout le cortège d'invertébrés qui servent de proie aux oiseaux et chauves-souris. Une sensibilisation ciblée pourrait être engagée.
- Conserver de vieux arbres, y compris nécrosés ou sénescents, lorsque la sécurité le permet, ainsi que des haies.



2.2. Les milieux boisés



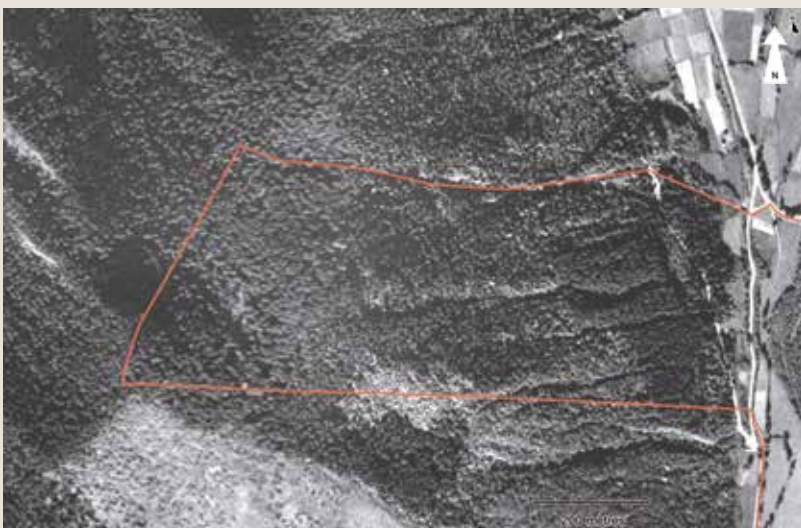
La trame des milieux boisés couvre 40% du territoire communal. Elle occupe les espaces pentus, moins propices à l'installation de l'agriculture. Entre les années 1950 et aujourd'hui, les limites des milieux forestiers n'ont quasiment pas bougé. Seul un léger recul peut apparaître au contact de la frontière avec le fond de vallée. Sur le versant ouest de la commune, illustré sur les photographies aériennes ci-dessous, les coulées d'érosion se sont comblées. En parallèle, des pistes forestières nouvelles ont été ouvertes jusqu'à la crête de Peyre Negre rebasculant vers Aulon.

La trame des milieux boisés a été largement prospectée par le Parc national et ses partenaires, si bien que 48% des observations totales y ont été effectuées, par exemple la moitié des oiseaux et les trois quarts des champignons.

Figure 18

Photographies aériennes des bois du Prade de Calamu en 1963 et 2013

Source : IGN 1942 et BD ortho@ IGN 2010 (© IGN)



Forêt de Chênes pubescents
CBNPMP / F. Laigneau



➤ 2.2.1 Habitats naturels représentatifs ou remarquables

De grandes étendues de forêts se situent au niveau des versants. Le versant exposé à l'est (côté Grascouéou) est plus frais, plus montagnard avec une **forêt mixte** sur la partie basse puis des **hêtres** et des **sapins** en altitude. Le versant exposé à l'ouest (côté Este), s'élève moins haut et accueille une **forêt de chênes pubescents**.

➤ 2.2.2. Flore représentative ou remarquable



A. Riffaud - Parc national des Pyrénées

La Ramonde des Pyrénées

Ramonda myconi

PATRIMONIALE ET ESTHÉTIQUE Taille : 5 à 15 cm Floraison : juin à août

Au sein de la flore pyrénéenne, la ramonde occupe une place particulière. Il s'agit en effet d'une espèce qui ne fréquente que le massif pyrénéen et aucun autre territoire au monde (endémique). Ses plus proches cousines vivent sous des climats tropicaux qui laissent supposer une origine commune dans un lointain passé dont la ramonde serait aujourd'hui le vestige. Son nom lui a été donné en hommage à Ramond de Carbonnières, célèbre explorateur de la haute montagne pyrénéenne et botaniste du XIX^e.

Rare et discrète, elle s'installe à l'ombre dans les fissures des rochers ou des vieux murs frais et humides. D'une rosette de feuilles vert sombre et nettement ridées, deux à trois pédoncules émergent portant des fleurs violettes au cœur orangé que délimite un fin liseré blanc.

A Bazus-Aure, l'espèce a été observée le long du sentier forestier sillonnant le versant ouest de la commune en montant vers Peyre Nègre.



Le Polystic à aiguillons - « hoguèra »

Polystichum aculeatum

ANECDOTIQUE Taille : 30 à 80 cm Floraison : mai à octobre

Le polystic à aiguillons est une belle et grande fougère vivace composée de longues feuilles pouvant atteindre 80 cm. Ses feuilles d'un vert luisant se développent en touffes et persistent en hiver. Elles sont composées d'un axe médian appelé rachis sur lequel s'attachent plus ou moins obliquement des « feuilles secondaires » dénommées pennes. Ces pennes sont elles-mêmes subdivisées en pinnules.

C'est à la face inférieure des feuilles (les fougères n'ont pas de fleurs), qu'apparaissent les organes de la reproduction sous forme de petits amas orangés. A maturité, ils libéreront des spores. Une spore est composée d'une seule cellule.

Guidée par le vent, elle se déposera au sol et germera pour produire un petit organisme très discret et totalement différent de la fougère mère. Ce petit organisme va assurer la reproduction sexuée de la fougère. Des organes femelles et mâles y apparaîtront. La fécondation produira un œuf qui, en se développant, donnera une plantule, puis rapidement un nouveau polystic à aiguillons adulte.

Ce spectacle, tout à la fois discret et datant de plusieurs centaines de millions d'années, se déroule dans les sous-bois ombragés et frais du bois de la Prade de Calamu ou encore aux abords de la chapelle St-Michel. Afin qu'il perdure, il est nécessaire de conserver un couvert arboré suffisant.

Herzogiella seligeri

ANECDOTIQUE Taille : rameaux jusqu'à 2 cm, sporophytes jusqu'à 3 cm

Observation : toute l'année

Cette espèce, d'une couleur verte vive, avec ses feuilles courbées qui s'étalent tout le long de la tige, est caractéristique du bois pourri, notamment à l'étage montagnard. Elle se détecte facilement grâce à la production de très nombreux sporophytes composés par des pieds rougeâtres, qui se terminent par des capsules courbées, très vertes quand elles sont jeunes au printemps. A maturité, pendant l'été, les capsules deviennent brunes, puis s'ouvrent et leurs spores sont dispersées par le vent et les impacts de gouttes de pluie.



➤ 2.2.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables

Pannaria conoplea

PATRIMONIAL Taille : 5-10 cm diam

Reproduction végétative toute l'année

Présent sur les troncs moussus de feuillus, quelquefois sur la roche, ce lichen aime l'humidité (aérohyrophile¹⁸). C'est pourquoi sa répartition en forêt correspond à l'altitude où stagne le brouillard.

Pannaria conoplea est caractérisé par ses lobes rayonnants et les granules qui recouvrent son centre. Ces derniers assurent sa reproduction végétative.

Il attire surtout notre attention par ses reflets bleutés lorsqu'il est humide, dus à la présence de cyanobactéries. Celles-ci ont inventé la photosynthèse à l'origine de la vie sur terre quatre milliards d'années avant notre ère.

Du fait de sa croissance lente (1 mm/an), il est utilisé comme indicateur des vieilles forêts.

18 Le sporophyte est un stade de développement des plantes qui produisent des spores



É. Florence - Parc national des Pyrénées



CBNPMP / C. Hanneoire



CBNPMP / C. Hanneoire

Le Coprin à spores épineuses, le Pleurote cure-oreille, le Plutée à pied rose

Coprinus echinosporus, *Hohenbuehelia auriscalpium*, *Pluteus roseipes*

PATRIMONIAL Taille : quelques cm à 12 cm **Observation** : juillet-novembre

Sur le bas de versant du lieu-dit « Prade de Calamu », est installée une chênaie, au sein de laquelle ont vraisemblablement été plantées, il y a longtemps, diverses essences de conifères. Bon nombre de ces arbres se sont écroulés naturellement il y a plusieurs décennies, fournissant un substrat de qualité pour une grande diversité de champignons particulièrement gourmands en bois mort (espèces saproxyliques¹⁹). *Pluteus roseipes*, classé en danger d'extinction, *Hohenbuehelia auriscalpium*, classée vulnérable, et dans une moindre mesure *Coprinus echinosporus*, classé quasi-menacé, ne constituent sans aucun doute qu'un tout petit échantillon visible des espèces saproxyliques présentes à Bazus-Aure. Ces espèces rares sont menacées par le « rajeunissement » généralisé des forêts françaises.

19 Les espèces saproxyliques ont leur existence liée au bois mort.

➤ 2.2.4. Faune représentative ou remarquable

P. Oger - CEN Midi-Pyrénées



Leptyphantes bigerrensis

PATRIMONIALE Taille : 2 mm Observation : mai à septembre

Cette minuscule araignée, comme le sont presque toutes les espèces de sa famille (Linyphiidae), peut s'observer du printemps à l'automne. Elle loge dans les endroits frais, humides et toujours sombres, comme les grottes et les milieux humides et toujours en sous-bois. Localement, quelques individus ont été trouvés sous des pierres enfoncées dans le sol, en forêt sur le versant ouest de la commune à Prade de Calamu. L'espèce tire son nom de la région de la Bigorre d'où elle a été décrite. A l'heure actuelle elle n'est connue que des Pyrénées françaises entre l'ouest de l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. Sa rareté et son endémisme lui valent son intérêt patrimonial. A noter qu'à l'heure actuelle le mâle de cette espèce n'est toujours pas connu...

Le Carabe splendide

Carabus splendens

ESTHÉTIQUE Taille : 3 cm Observation : presque toute l'année

Le carabe splendide est un des plus grands carabes français, il arbore des couleurs métalliques qui en font un des plus beaux coléoptères de notre faune. L'espèce est principalement présente sur la chaîne des Pyrénées où elle a été découverte pour la première fois en 1780. Cependant elle remonte jusque dans l'Aveyron, le Tarn, les Landes et ponctuellement le Lot. L'espèce est principalement forestière. La larve, comme l'adulte, est prédatrice, recherchant préférentiellement de grosses proies telles que les limaces qu'elle découpe avec ses fortes mandibules. L'hiver, on peut trouver les adultes en diapause²⁰ dans le bois pourri ou sous les mousses. Lorsqu'il se sent menacé le carabe projette un liquide à l'odeur très nauséabonde pour repousser son agresseur.

²⁰ La diapause est une phase génétiquement déterminée dans le développement d'un organisme où il diminue l'intensité de ses activités métaboliques



S. Déjean - CEN

S. Déjean - CEN



Le Petit paon de nuit

Saturnia pavonia

ESTHÉTIQUE Envergure : 60-80 mm Observation : mars à juin

Classé parmi les papillons de nuit (Hétérocères), le petit paon de nuit a deux particularités. La première tient au fait qu'il existe un dimorphisme sexuel important, phénomène rare parmi les papillons nocturnes : la couleur générale (brune) et la taille du mâle sont différentes de celles de la femelle qui est plus grande et d'aspect gris.

La deuxième particularité est liée aux différences de comportement,

puisque le mâle vole l'après-midi, recherchant les femelles d'un vol rapide, alors que la femelle est active la nuit.

Les adultes volent tôt en saison, dès le mois de mars et jusqu'en juin. C'est un hôte des pentes chaudes et ensoleillées, embroussaillées, mais aussi des lisières forestières, où la chenille consomme les feuilles de divers arbustes et arbres, comme des ronces, prunelliers, callunes, saules...



La Grenouille rousse - « gragolha »

Rana temporaria

ANECDOTIQUE Taille : 6 à 10 cm **Observation** : janvier-février à octobre-novembre

Assez massive, la Grenouille rousse possède un museau arrondi. Les mâles sont un peu plus petits que les femelles. Sa peau est brun grisâtre à rousse avec des nuances rouge brique, vertes ou jaunâtres. Le ventre est clair et parfois tacheté. Une large tache sombre incluant les tympans est visible à l'arrière des yeux, et se prolonge jusqu'au museau. La pupille est horizontale avec un iris doré.

Elle est présente près des zones boisées, dans des zones humides. Elle sort de la période d'hibernation dès la fin du mois de janvier par temps doux, pour entamer des migrations massives vers un site de ponte. Lors de l'accouplement, le mâle s'accroche au dos de la femelle par les aisselles. Les femelles posent dans l'eau leurs œufs en amas flottants. Les adultes regagnent ensuite leurs quartiers d'été, souvent proches de leur lieu d'hibernation. Les pontes et têtards subissent parfois des pertes considérables, dues aux prédateurs des corvidés notamment, mais aussi par assèchement des milieux.

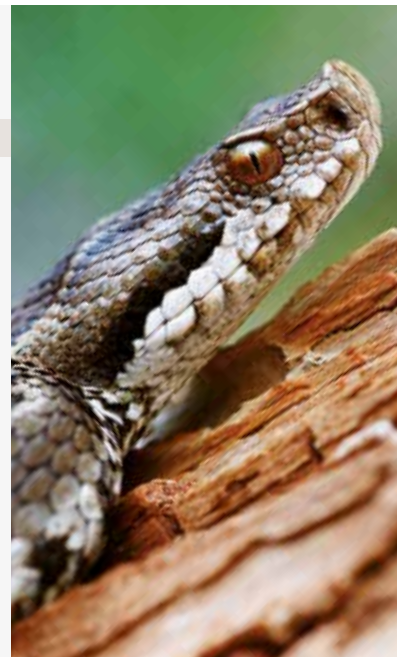
La Vipère aspic - « vipèra »

Vipera aspis zinnikeri

ANECDOTIQUE Taille : 40 à 60 cm **Observation** : février à novembre

C'est un petit serpent au corps épais que l'on identifie par la forme plutôt triangulaire de sa tête avec un museau retroussé et des pupilles verticales. La queue est courte, surtout chez les femelles. Elle n'a pas de coloration spécifique : la couleur, la présence et la disposition des taches sont variables même si l'on observe très souvent une belle bande dorsale en zig-zag de couleur brun foncé à noir.

Vipera aspis zinnikeri se rencontre sur les pentes des massifs rocaillieux où elle trouvera à la fois des abris et des lieux propices à la thermorégulation. Elle est venimeuse et possède des glandes à venin reliées à des crochets canaliculés (comportant un canal), qui permettent d'injecter le venin dans les tissus des proies. Au repos, les crochets sont repliés vers l'arrière dans l'intérieur de la bouche. Elle est craintive et cherchera la fuite par tous les moyens possibles. Acculée, elle s'enroulera sur elle-même ne laissant sortir que la tête en sifflant. Comme tous les reptiles, elle a mauvaise réputation. Il faut rappeler qu'elle fait partie des espèces protégées.





Le Pic noir - « pic cornèlh »

Dryocopus martius



PATRIMONIALE Taille : 65 cm d'envergure **Observation** : toute l'année, parade en janvier

C'est le plus grand des pics. Entièrement noir, il est reconnaissable à sa calotte rouge vif qui s'étend du front jusqu'à l'arrière de la nuque chez le mâle, alors que la femelle a seulement une tache rouge. Les doigts de ses courtes pattes sont pourvus d'ongles solides et recourbés. Deux doigts sont dirigés en avant et deux en arrière, permettant de grimper facilement aux arbres tout en prenant appui sur les plumes de la queue excessivement robustes. La langue des pics est effilée, très longue, visqueuse et pourvue de nombreux corpuscules de tact qui lui servent à détecter les larves dans le bois.

Son tambourinage, le plus long de tous les pics, avec une cadence de vingt coups par seconde, peut être audible à plus d'un kilomètre. Il fréquente les grands massifs forestiers, nécessaires à son alimentation et à son mode de nidification. Il a un chant mélodieux, puissant, composé d'une phrase ascendante.

Le Chat sauvage - « gat sauvatge »

Felis silvestris

PATRIMONIALE Taille : équivalente à un gros chat **Observation** : toute l'année

Plus lourd et trapu que le Chat domestique (*Felis catus*), le Chat sauvage possède un crâne plus large. Sa taille et son pelage varient selon l'aire d'habitat. Il est forestier et extrêmement discret, donc difficile à observer. La robe du chat sauvage n'est jamais tachetée, elle est brune avec des rayures noires. Le dos est marqué d'une ligne noire et sa queue touffue, en massue, est terminée par un manchon précédé de trois anneaux noirs. Les croisements avec les chats haret font diminuer la pureté génétique de l'espèce.

Il fréquente les massifs montagneux jusqu'à 2 000 m d'altitude. Les mâles marquent leur territoire en griffant l'écorce des arbres et en urinant. Il s'aménage un refuge dans un terrier abandonné, sous une souche ou dans une corniche rocheuse et évite les zones occupées par l'homme. C'est surtout au crépuscule et pendant la nuit qu'il sort pour chasser sur un vaste territoire, notamment des petits rongeurs, des lapins, des reptiles, des amphibiens et parfois des oiseaux, dont il apprécie les œufs.



Les milieux boisés



Ce qu'il faut retenir...

et éventuellement entreprendre pour conserver et enrichir la biodiversité de ce milieu à Bazus-Aure

À l'échelle des paysages

- Les **deux versants forestiers** de Bazus-Aure sont restés stables sous la forme de **boisements denses**. Le versant orienté à l'Est est jalonné par une piste forestière assez récente.
- La forêt s'est développée sur le territoire communal suite à l'abandon de certaines zones.

À l'échelle des habitats

- Le versant Ouest est frais et montagnard, peuplé de **chênes** sur sa partie basse, puis de **hêtres** et **sapins** plus en altitude, sur le versant à l'ombre.
- Le versant Est, moins élevé, est peuplé de **chênes pubescents**, sur un versant thermophile.
- Des espèces différentes vont s'installer sur l'un ou l'autre des versants selon leur exposition.

À l'échelle des espèces

- Richesse en **arachnides**, avec plus de 70 espèces inventoriées dont 4 représentent un intérêt régional, tel *Lepthyphantes bi-gerrensis*, endémique et rare, lié aux forêts anciennes pyrénéennes.
 - **Coléoptères saproxyliques** avec plus de 70 espèces identifiées dont 2 sont remarquables pour la région.
 - Oiseaux (pics), mammifères (chauves-souris), reptiles, caractérisent ce milieu avec un fort enjeu patrimonial.
 - Présence de mousses, champignons et lichens appréciant particulièrement les milieux forestiers, dont un lichen indicateur de vieilles forêts. Présence de plusieurs espèces protégées, comme la grenouille rousse ou le chat sauvage.
- Favoriser la maturation sur le long terme des forêts pour accueillir une diversité biologique forestière optimale, en mettant par exemple en place des îlots de sénescence.



2.3. Les milieux humides



Figure 19

Photographies aériennes de la Neste au niveau du canal

Source : IGN 1963 et BD ortho@ IGN 2013 (© IGN)

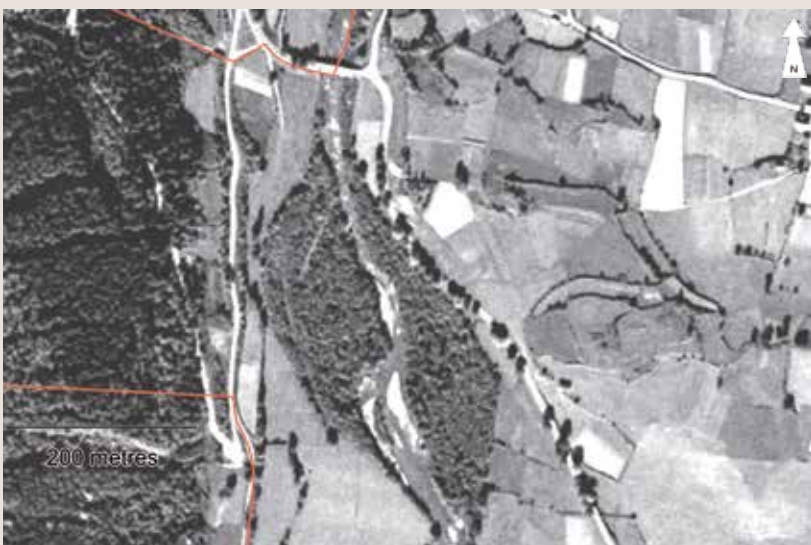
Les zones humides (marécages, végétation de bord de cours d'eau et eaux libres), représentent 6 % de la surface communale. Elles sont essentiellement constituées par la Neste et ses berges.

Les photographies aériennes ci-dessous montrent la zone à l'amont du pont de Bazus en 1963 et en 2013. Un captage d'eau par un canal d'exploitation hydroélectrique a été construit, coupant la saligue en deux parties et artificialisant le lit de la rivière.

16 % des observations réalisées lors des sorties naturalistes sur la commune ont été relevées sur les milieux humides. Ce pourcentage peut paraître faible mais il est logique quand on le rapporte à la surface couverte par le milieu. Cependant, les zones humides sont habituellement riches en biodiversité. Ainsi près de 40 % des espèces de plantes à fleurs et fougères observées sur Bazus-Aure l'ont été sur cette trame, tout comme 25 des 68 espèces de mousses recensées.

Le caractère de la zone, propice au développement de nombreuses espèces, favorise également les espèces exotiques envahissantes ; ainsi les trois espèces envahissantes présentes sur la commune, ont été relevées sur cette trame.

Limites de la commune



➤ 2.3.1 Habitats naturels représentatifs ou remarquables

Le long des berges de la Neste, les habitats présents sont liés à la rivière et aux sols humides associés.

Le long des berges se trouve une saulaie composée de Saule blanc (*Salix alba*), Saule pourpre (*Salix purpurea*), Saule drapé (*Salix eleagnos*) et Saule roux (*Salix acuminata*). Cette végétation est balayée et facilement renouvelée par des crues régulières.

Fourrés de saules des bords de rivière

CBNPMP / F. Laigneau



Un peu plus haut, au-dessus du niveau du lit du cours d'eau, sur les terrasses planes, le sol humide et fertile favorise la présence d'une forêt d'**aulnes et de frênes**. Au début du printemps, le sous-bois est couvert d'un tapis fleuri très diversifié, dominé par l'Ail des ours (*Allium ursinum*). Ces plantes profitent de la lumière, avant l'apparition des feuilles des arbres, pour effectuer leur floraison. Elles ne sont plus visibles au cœur de l'été.

Les frênaies des berges de la Neste

CBNPMP / F. Laigneau

Ail des ours (*Allium ursinum*)

M. Bartoli - Parc national des Pyrénées



Dans les zones mi-ombragées, une végétation d'ourlets humides est marquée par la présence de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et de plantes habituellement présentes en plus haute montagne, comme l'Aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum*). Nous pouvons noter la présence de plantes peu communes liées à la ripisylve²¹ : le Doronic pardalianche (*Doronicum pardalianches*), la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*).

²¹ La ripisylve est constituée des arbres et arbrisseaux qui poussent sur la rive d'un cours d'eau ou d'une rivière.

Des fossés inondés accueillent des communautés de plantes aquatiques comme les Renoncules aquatiques (*Ranunculus ssp.*), ou de petites prairies aquatiques caractérisées par la Glycérie à feuilles pliées (*Glyceria notata*). Dans les zones remaniées, sur des tas de gravats, apparaissent des communautés dominées par des plantes exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Les prairies aquatiques

CBNPMP / F. Laigneau

Les renoncules aquatiques

CBNPMP / F. Laigneau



➤ **2.3.2. Flore représentative ou remarquable**



D. Pellétier - Parc national des Pyrénées

L'Arbre aux papillons *Buddleja davidii*

ENVAHISSANTE ET ESTHÉTIQUE | Taille : jusqu'à 5 m de haut | Floraison : juin à septembre

Cet arbuste, encore appelé lilas d'été en raison de sa ressemblance avec le Lilas commun (*Syringa vulgaris*), est une espèce envahissante très commune dans le sud-ouest de la France y compris en montagne. Importée de Chine à la fin du XIX^e siècle, la plante est cultivée dès le début de la première guerre mondiale. Elle profitera des décombres liés aux villes bombardées pour connaître un important essor. Aujourd'hui très prisée par les particuliers comme par les professionnels pour un usage ornemental, son impact sur la biodiversité est considéré comme néfaste.

En effet, le développement important que connaît parfois localement l'Arbre aux papillons, entraîne une baisse de la diversité végétale. Par ailleurs, son intérêt pour les papillons serait en réalité très limité du fait du caractère toxique de ses feuilles.

Le Cresson des fontaines
Nasturtium officinale

ANECDOTIQUE | Taille : 10 cm à 1 m | Floraison : mai à septembre

Ses grandes tiges vertes et creuses émergent de longs rhizomes souterrains. Elles portent des feuilles vertes découpées, divisées en lobes et se terminent par une inflorescence composée de petites fleurs blanches à quatre pétales.

Encore appelé Cresson officinal en raison notamment de ses capacités à prévenir l'anémie et le scorbut, cette espèce de la famille des choux possède de remarquables propriétés médicinales. A consommer fraîche si vous souhaitez en profiter pleinement. Plante assez commune, *Nasturtium officinale* affectionne les petits cours d'eau lents, les sources, voire les puits ou les fontaines comme son nom l'indique.

A Bazus-Aure, le Cresson des fontaines a été observé sur les berges de la Neste, en amont du Pont de Bazus.



D. Roussel - Amis du Parc



Plagiommium undulatum

ESTHÉTIQUE Taille : tiges jusqu'à 12 cm **Observation** : toute l'année

Cette grande mousse apprécie les sols frais des bords de cours d'eau, surtout dans les ripisylves, ainsi que sur les suintements dans les forêts humides. Elle est très facile à reconnaître avec ses longues feuilles ondulées mesurant jusqu'à cinq millimètres, dotées d'une bordure à petites dents et d'une forte nervure. Elle peut former des tapis de quelques mètres carrés.

➤ 2.3.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables

Coprinus pachydermus et *C. ochraceolanatus*

ANECDOTIQUE Taille : 2 à 7 cm **Observation** : juillet-novembre

Fragiles et discrets, ces deux coprins ont un habitat tout à fait original. Ils apparaissent en petites troupes en contexte de forêt feuillue inondable, dans les embâcles²² qui se constituent lors des crues, à la faveur des riches amas de débris ligneux colmatés par les limons. *Coprinus ochraceolanatus* a été décrit en 1993 dans les Pays-Bas, et n'avait été retrouvé qu'une fois en Midi-Pyrénées avant sa découverte en amont du pont de Bazus-Aure.

Coprinus pachydermus, quant à lui, a été décrit en 1975 en Amérique du Nord. Cette récolte est la première en Midi-Pyrénées. Discrets et éphémères (durée de vie du « chapeau » de quelques heures à une journée), ces deux espèces de la section *Lanatuli* nécessitent en outre l'usage du microscope pour leur identification, notamment une observation fine de la nature de leur voile. Ces éléments expliquent sans doute, en partie, leur tardive description et le peu de mentions les concernant.

²² Phénomène d'accumulation de matériaux emportés par le courant (végétation, rochers, bois, etc.) dans le lit mineur.



➤ 2.3.4. Faune représentative ou remarquable



Le Saltique soufré

Euophrys sulfurea

PATRIMONIALE ET ESTHÉTIQUE Taille : 5-6 mm **Observation** : été

L'observation de cette araignée-sauteuse de la famille des Salticidae est actuellement la seule réalisée en Midi-Pyrénées. Localement, elle a été capturée sur la plage de galets en dessous du pont de Bazus, en compagnie d'autres espèces remarquables. Richement décoré, le mâle ne passe pas inaperçu et cet atout lui sert lors de la parade nuptiale, réalisée sous la forme d'une danse pour sa femelle. Celle-ci, plus terne, est mimétique avec les pierres, évitant ainsi les prédateurs. L'espèce est connue uniquement dans le sud de la France, des Pyrénées à la Méditerranée, mais reste très rare et peu observée.

Le Criquet des clairières

Chrysochraon dispar

PATRIMONIALE Taille : 22-28 mm Observation : juillet-octobre

Malgré son nom, le Criquet des clairières est essentiellement présent en zone humide dans notre région. Ce criquet est relativement répandu dans les Pyrénées, où il se rencontre fréquemment dans les hautes herbes, généralement denses, toujours en milieux frais. Cette espèce est aisément reconnaissable sous toutes ses formes, malgré le très fort dimorphisme sexuel qui la caractérise. La femelle, deux fois plus grosse que le mâle, est couleur paille, avec les tibias postérieurs rouge-vif et des ailes pratiquement absentes, réduites à un simple moignon. Le mâle est quant à lui plus petit et vert pomme, avec les ailes antérieures presque aussi longues que l'abdomen.

Les criquets se reconnaissent aux antennes courtes, contrairement aux sauterelles chez qui elles sont très longues.



S. Danflous - CEN Midi-Pyrénées

P. Zagatti - CEN Midi-Pyrénées



Anchomenus cyaneus

ESTHÉTIQUE ET ANECDOTIQUE Taille : 1 cm Observation : printemps - été

Ce petit coléoptère appartient à la grande famille des carabidae. Malgré sa petite taille, il se repère facilement grâce à sa couleur bleutée brillante. Cette espèce est connue en France uniquement dans les milieux humides pyrénéens. On le trouve sous les pierres au bord des torrents. Localement, il a été observé sur la plage de galets au niveau du pont de Bazus, où d'autres espèces remarquables ont d'ailleurs aussi été trouvées. Comme la plupart des carabes, l'espèce est prédatrice et se nourrit des petits invertébrés qu'elle trouve aux bords des cours d'eau.

Le Miroir

Heteropterus morpheus

PATRIMONIALE ET ESTHÉTIQUE Envergure : 32-35 mm Observation : juin

Cette espèce doit son nom à son vol saccadé très caractéristique, laissant apparaître soit la partie sombre du dessus des ailes, soit les parties claires et métallisées du revers, brillantes au soleil comme un miroir. Les adultes volent généralement assez peu, particulièrement les femelles, et se posent rapidement dans les touffes de graminées après avoir été dérangés.

En France, c'est un papillon de jour qui se rencontre dans des régions sous influence atlantique et généralement en zone humide, ce qui en fait une espèce patrimoniale. Il est cependant bien présent dans le piémont pyrénéen et se rencontre dans deux types de milieux : les pelouses sèches assez hautes et denses et les milieux de landes.



D. Demergès - CEN Midi-Pyrénées

Le Cincle plongeur - « mèrle de riu, aigaròla » *Cinclus cinclus*

PATRIMONIALE Taille : envergure 25 à 30 cm Nidification : mars à mai

Cet oiseau vit principalement en altitude, sur les rives des cours d'eau rapides, dans les endroits rocaillieux et escarpés.

Il trouve sa nourriture essentiellement sous l'eau. Il reste debout sur un rocher ou une branche à mi-rivière, en se balançant de haut en bas avec sa queue courte dressée. Puis il plonge à la recherche d'invertébrés aquatiques et de petits poissons. Il n'a pas les doigts palmés mais il nage très bien en s'aidant de ses ailes courtes. Son plumage doux et dense lui offre une bonne isolation dans l'eau. Ses yeux sont protégés par une membrane nictitante²³ blanchâtre.

Pendant la parade nuptiale, le mâle vole haut au-dessus de son territoire et expose sa poitrine blanche devant la femelle. Le couple reste soudé pour un an et niche très près de l'eau, sous un pont, dans des trous de murs ou de vieux arbres. Les deux adultes construisent le grand nid en forme de dôme, avec de la mousse, des herbes sèches et des feuilles.

²³ Membrane semi-transparente, qui peut recouvrir l'œil chez les oiseaux et les reptiles, pour modérer les effets d'une forte lumière ou pour chasser des particules de poussière, etc...



L. Nédelec - Parc national des Pyrénées



P. Llanes - Parc national des Pyrénées, réalisée en captivité

La Loutre d'Europe - « loira, luèira » *Lutra lutra*

PATRIMONIALE Taille : 60 à 80 cm (hors queue) Observation : toute l'année

Certainement l'un des mammifères les plus discrets vivant à Bazus-Aure, la Loutre d'Europe ou loutre est exclusivement liée aux cours d'eau et à leurs berges. Vous pourrez repérer indirectement sa présence par les indices qu'elle laisse sur son passage (traces diverses et notamment épreintes²⁴ dont les individus se servent pour marquer leur territoire). Son régime alimentaire est majoritairement composé de poissons, mais aussi de batraciens et de crustacés.

Autrefois considérée comme une espèce nuisible, la population française de loutres a considérablement diminué au cours du XX^e siècle. Les raisons de ce déclin sont multiples, mais le piégeage pour la fourrure réputée de l'animal ainsi que l'altération des milieux aquatiques (raréfaction et pollution de l'eau) sont les deux éléments prépondérants. Aujourd'hui protégée, la loutre regagne rapidement du territoire bien qu'elle reste une espèce menacée et que les effectifs soient portés par un nombre limité d'individus.

²⁴ Les épreintes représentent les excréments laissés par les mammifères. Les écologues et les naturalistes utilisent ces traces pour identifier indirectement la présence de certaines espèces.

Le Vairon - « rabòta, amaranta »

Phoxinus phoxinus

ANECDOTIQUE Taille : 14 cm **Reproduction** : avril à juillet

C'est un petit poisson gris-jaune, aux flancs argentés et cuivrés rayés transversalement. Il prend de belles colorations latérales de rouge et de vert durant la reproduction qui se déroule en banc dans un trou de graviers en plein courant, une fois par an au début du printemps.

Il aime les eaux limpides, fraîches, bien oxygénées, peu profondes et graveleuses des petits ruisseaux jusqu'aux lacs d'altitude préalpins, où il cohabite avec la Truite fario (*Salmo trutta fario*) qui est l'un de ses prédateurs. Poisson grégaire et curieux, il se déplace en bancs et affectionne les trous le long des berges et les herbiers aquatiques. Omnivore et vorace, il se nourrit aussi bien d'algues et de débris végétaux que de vers, petits mollusques ou larves d'insectes.



C. Cuélin - Parc national des Pyrénées

Les milieux humides



Ce qu'il faut retenir...

et éventuellement entreprendre pour conserver et enrichir la biodiversité de ce milieu à Bazus-Aure

À l'échelle des paysages

- La zone de divagation de la Neste a peu changé en 50 ans sur Bazus-Aure, ce qui n'est pas le cas en amont.
- Les dernières crues de 2013 ont obligé l'enrochement d'une partie des berges.
- Un canal a été construit à l'amont du pont de Bazus, divisant la saligue en deux parties.

À l'échelle des habitats

La rivière, ainsi que ses abords, proposent de nombreux petits habitats favorables à l'implantation d'espèces.

- Saulaies sur les berges et plus haut les terrasses d'Aulnes et de frênes.
- Les fossés inondés avec des plantes aquatiques.
- Zones remaniées qui favorisent l'implantation d'espèces envahissantes.
- Prairies et zones humides connexes qui hébergent une riche diversité (à localiser !).
- Faible niveau de connaissance des zones humides.

► Cartographier les zones humides de la commune.

À l'échelle des espèces

- Richesse en plantes à fleurs et mousses.
- Les grèves de galets représentent un habitat original pour une faune ripicole, plusieurs invertébrés remarquables y ont été identifiés dont cinq espèces d'araignées dont l'une est rare, le Saltique soufré, mais aussi des coléoptères typiques et endémiques de cet habitat.
- Présence de la Loutre, espèce discrète protégée.
- Présence de trois espèces envahissantes de flore inventoriées sur la commune : Renouée du Japon, Buddleja du Père David ou Arbre à papillons et le Robinier faux-acacia.

► Gérer et contenir le développement des espèces envahissantes, notamment la flore, par des actions spécifiques (campagnes d'arrachage, sensibilisation de la population,...).



2.4. Les milieux urbains et industrialisés



Sur Bazus-Aure, comme en témoignent les photographies aériennes ci-dessous, la trame urbaine s'est largement étendue ces 50 dernières années, notamment le long de la D19, des chemins ruraux et dans la saligue (cf. partie 3, 1.2). Aussi, aujourd'hui elle représente presque 7% de la superficie du territoire communal.

Ces milieux ont été peu prospectés sur la commune, seulement 3 % des 3 068 observations y ont été réalisées, ce qui ne peut représenter la richesse réelle de la biodiversité qui s'y trouve. Les quelques espèces décrites dans les pages suivantes vont le démontrer.

Figure 20

Photographies aériennes de la Neste au niveau du captage

Sources :
IGN 1963 et BD ortho@ IGN 2013 (© IGN)

—
Limites de la commune





Végétation des vieux murs
Le Nombriil de Vénus
CBNPMP / F. Laigneau

➤ 2.4.1 Habitats naturels représentatifs ou remarquables

La trame des milieux urbains de Bazus-Aure ne comporte pas, à proprement parler, d'habitat naturel remarquable. Néanmoins, certains habitats dits secondaires y sont présents. Dans le village, se trouvent par exemple d'anciens murets couverts d'une végétation typique de petites fougères : le Céterach officinal (*Asplenium ceterach*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*). Sur le bord des routes se trouvent, par endroits, des friches. Ces habitats secondaires ne sont pas moins importants que les autres, ils méritent d'être entretenus selon une gestion raisonnée.

➤ 2.4.2. Flore représentative ou remarquable

Le Nombriil de Vénus

Umbilicus rupestris

ESTHÉTIQUE ET ANECDOTIQUE **Taille : 10 à 30 cm** **Floraison : mars à juin**

Le nom de cette plante vient de l'aspect arrondi de ses feuilles et de la dépression qui se trouve en leur centre, rappelant la forme d'un nombril. L'espèce appartient à la famille des Crassulacées dont une des caractéristiques est de posséder des feuilles charnues où la plante accumule de l'eau et des sels minéraux lui permettant de résister, d'une part à la sécheresse estivale, mais également aux gels de l'hiver.

Vivace, le Nombriil de Vénus se développe sur les vieux murs ombragés. Il peut mesurer jusqu'à 40 cm de haut avec l'inflorescence. Sa floraison s'effectue du printemps à l'été, période pendant laquelle le randonneur attentionné pourra observer les délicates inflorescences portant de multiples fleurs blanches teintées de vert. Ses feuilles sont comestibles fraîches et auraient des propriétés cicatrisantes reconnues.



CBNPMP / F. Laigneau



La Grande Chélidoine - « clarejan »

Chelidonium majus

ANECDOTIQUE **Taille : 30 cm à 80 cm** **Floraison : avril à juillet**

Autrement dénommée Herbe aux verrues, la Grande Chélidoine appartient à la même famille que le coquelicot ou le pavot, les Papavéracées. Cette famille regroupe des plantes d'aspects divers dont presque toutes ont en commun de produire des alcaloïdes. Ces substances peuvent se révéler hautement toxiques mais elles constituent également un précieux atout en pharmacologie.

La Grande Chélidoine sécrète en effet un latex jaune vif, visible très simplement en sectionnant la tige de la plante, utilisé pour soigner les verrues.

Cette espèce se développe dans de nombreux endroits et n'hésite pas à s'installer au cœur des villes et villages (comme à Bazus-Aure), sur les murs, les trottoirs, les chemins. Elle affectionne la lumière et les sols plutôt riches en azote. Par sa présence, elle égaye de ses fleurs jaunes des lieux parfois artificiels et très minéraux. La démarche « zéro pesticide » dans l'espace urbain permettra de la conserver.

➤ 2.4.3. Champignons et lichens représentatifs ou remarquables

Le Lépreux blanchâtre

Lepraria incana

ANECDOTIQUE Taille : peut couvrir de grandes surfaces **Observation** : toute l'année

Qui n'a pas remarqué un jour la Lépreux blanchâtre, espèce ubiquiste²⁵, sur les troncs d'arbres, les murs, les mousses, les rochers ? Elle recherche toujours l'ombre et évite le contact direct avec la pluie.

Elle est simplement constituée de minuscules granules contenant chacune des cellules d'algues et de champignons assurant sa reproduction végétative (non sexuée).

Ne vous fiez pas à son apparence ; elle est réduite à sa plus simple expression pour donner le moins de prise à la pollution de l'air (dioxyde de soufre), d'origine industrielle et routière. Cette toxi-tolérance ajoutée à la capacité de se passer de reproduction sexuée permet à la Lépreux blanchâtre d'occuper une niche écologique ingrate, d'où son omniprésence au cœur des grandes villes.

²⁵ Espèce ubiquiste : susceptible d'être observée dans de très nombreux habitats.



E. Florence - Parc national des Pyrénées

➤ 2.4.4. Faune représentative ou remarquable



Mermessus trilobatus

ANECDOTIQUE Taille : 2 mm **Observation** : toute l'année

Cette petite espèce est dite « pionnière », elle colonise tous les types de milieux, de la plaine à la montagne, des milieux les plus secs aux plus humides. Introduite en Allemagne dans les années 1980 par l'armée américaine, elle a depuis envahi toute l'Europe et se trouve quasiment partout en France. Elle s'adapte à tous les habitats, même les plus anthropisés, comme les villages et les centres-villes ; elle est aujourd'hui cosmopolite. Comme toutes les espèces de sa famille (*Linyphiidae*), elle utilise les voies aériennes pour se déplacer. Au printemps et à l'automne, lors des journées avec un léger vent ascendant, elle se poste sur un promontoire, puis produit un fil de soie, qui flottera dans l'air, quand celui-ci est assez long, elle lâche prise puis s'envole accrochée à son fil pour être déposée parfois très loin, au gré des courants porteurs ; on appelle cela le « ballooning ».

P. Oger - CEN Midi-Pyrénées

L'Epeire diadème ou Epeire des jardins

Araneus diadematus

ANECDOTIQUE ET ESTHÉTIQUE Taille : 6-15 mm **Observation** : avril à novembre

C'est l'araignée la plus commune parmi les plus grosses espèces facilement observables et identifiables. Elle est largement répartie à travers l'Europe. Comme un de ses noms vernaculaires l'indique on la trouve fréquemment dans les jardins, clôtures, pergolas, mais aussi dans les prairies, les fossés, les lisières forestières, etc. Le nom d'Epeire diadème, vient de la croix blanche dessinée sur la face dorsale de son abdomen.

Elle construit une grande toile circulaire, dite toile orbitale, avec laquelle elle capture tous les insectes volants. Sa soie robuste résiste aux plus grosses proies. Dès le printemps, on peut apercevoir les jeunes fraîchement sortis du cocon, qui forment des amas en forme de boule jaune. Quand ils sont dérangés la boule « éclate », les jeunes partent dans tous les sens pour échapper aux prédateurs. Quand le danger est écarté ils se regroupent et reforment une boule jaune. Dès la première mue, les jeunes s'émanicipent et fabriquent leur propre toile.



P. Oger - CEN



La Cétoine dorée

Cetonia aurata

ESTHÉTIQUE Taille : 2 cm Observation : printemps-été

La Cétoine dorée est une espèce commune, facilement observable et largement répartie en France. Elle appartient à l'ordre des Coléoptères. L'adulte est de taille moyenne ; sa larve, communément appelée « ver blanc » se développe dans les accumulations de débris organiques. Dans les jardins, on la retrouve par exemple dans les tas de compost. L'adulte est dit floricole, il recherche frénétiquement les fleurs. Il vole bruyamment, en particulier autour des Rosacées (Aubépine, Rosier, Prunellier, Cerisier...), pour se nourrir de pollen. La Cétoine dorée se reconnaît à sa couleur vert brillant ; c'est l'un des plus beaux insectes de nos jardins.

Le Flambé

Iphiclides podalirius

ESTHÉTIQUE Envergure : 65-80 mm Observation : avril à septembre

Ce grand voilier est généralement bien connu du public, avec le Machaon (*Papilio machaon*) qui est une espèce proche. De grande taille, on le distingue aisément des autres papillons avec ses grandes queues au bout des ailes inférieures. Floricole, il aime butiner et il n'est pas rare de l'observer jusque dans les jardins sur les fleurs de Lavande, de Buddleja ou encore de ronces. Il lui faut cependant des zones arbustives chaudes (pentes ensoleillées) à proximité, où la chenille va pouvoir consommer les fleurs de divers Prunus, dont le prunellier (*Prunus spinosa*).

Bien qu'il régresse rapidement dans le nord de la France, au point même d'avoir disparu du Nord-Pas-de-Calais et d'une partie de la Picardie, il est encore commun dans le piémont pyrénéen.



Le Lézard des murailles - « sarnalha »

Podarcis muralis

PATRIMONIAL Taille : 15 à 20 cm Observation : février-mars à octobre-novembre

Accroché à votre mur il vous surveille du coin de l'œil... Il creuse un petit terrier, souvent dans un trou de mur en pierre où il a élu domicile. Il fréquente aussi bien la plaine que la haute montagne. Sa robe striée de bandes marron et noires, tirant parfois vers le vert, lui permet de se fondre dans l'environnement minéral. Attention à ne pas le confondre avec le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) qui a des traces de rouge ou orangé sur son ventre.

C'est un animal diurne, très rapide et craintif. Ce petit reptile insectivore est une proie facile pour les prédateurs comme le Chat domestique. Sa longue queue lui permet les plus étonnantes acrobaties, jouant le rôle de contrepoids. Ses pattes sont équipées de petites griffes faisant office de crampons.

L'accouplement commence quelques semaines après la fin de sa période de repos. De violentes querelles opposent alors les mâles rivaux. La femelle pond ses œufs deux ou trois fois par an, sous une pierre ou dans un trou creusé dans le sol. Peu des jeunes individus survivront aux prédateurs !

Le Gobemouche gris - « minja-mosca »

Muscicapa striata



ESTHÉTIQUE Taille : 15 cm Envergure : 25 cm Nidification : mai, juin

Ce migrateur transsaharien se reconnaît à son plumage brun-gris dessus, strié sur la tête. Le dessous est blanc grisâtre et la poitrine finement rayée. De loin, il semble tout gris. Son chant est formé d'une suite tranquille de notes très aiguës. Parfois il émet un cri d'alarme d'une ou deux syllabes. Il apprécie les petites clairières et les trouées au milieu des feuillus.

Chasseur d'insectes infatigable, il a une attitude typique : dressé sur un perchoir (branche, fil de clôture), il reste souvent immobile, ou agite la queue et les ailes, puis s'élance subitement d'un vol rapide pour capturer un insecte en l'air, sur un arbre ou à terre.

Il est en déclin en Europe à cause de l'emploi de pesticides en agriculture et du déboisement qui réduit son habitat en hiver.



N. Lafeuillade - Parc national des Pyrénées



L'Écureuil roux - « esquirou »

Sciurus vulgaris



ESTHÉTIQUE Taille : corps de 25 cm et queue de 20 cm **Observation** : toute l'année

Ce petit rongeur fréquente des forêts constituées de conifères ou de feuillus. Ses poils roux sont longs et sa queue est particulièrement touffue en forme de panache. Son pelage ventral et sa gorge sont blancs. Il a des oreilles pointues avec de longs poils appelés pinceaux aux extrémités. Ses doigts sont écartés et pourvus de griffes non rétractiles pour grimper aisément dans les arbres jusqu'à l'extrémité des branches en se déplaçant par bond. Il mange des graines, champignons, baies, bourgeons et des pousses.

L'Écureuil roux est un animal diurne qui dès l'aube sort de son nid, fait de brindilles dans le tronc ou le houppier d'un arbre. Comme il n'hiberne pas, pourtant solitaire, il peut partager son nid par temps froid. Il communique avec ses congénères par des gloussements « tiouk-tiouk-tiouk » et marque son territoire par des sécrétions provenant de glandes à odeur et par son urine. La Martre (*Martes martes*) est pour lui un redoutable prédateur.

Le Hérisson - « erigon »

Erinaceus europaeus

ANECDOTIQUE Taille : 25 cm **Observation** : au printemps

Le Hérisson porte environ 6 000 piquants érectiles jaunâtres, bruns foncés à l'extrémité. Son pelage est grossier, plus ou moins clairsemé. Sa vue est faible mais l'odorat et l'ouïe sont excellents. L'allure générale est hésitante : il s'arrête souvent pour humer l'air, il se roule en boule s'il est menacé. Il est bruyant la nuit quand il se déplace dans la végétation. Ses lieux de passage sont visibles le matin dans les herbes couvertes de rosée. Commun dans un grand nombre de biotopes, il habite les bois de feuillus, les haies, les prairies humides, les jardins. On le trouve jusqu'à 2 000 m en montagne. Il hiberne dans un nid d'herbes et de feuilles. Il n'y a qu'une seule portée annuelle dont les jeunes se dispersent après le sevrage.

Le Hérisson consomme surtout des invertébrés terrestres, parfois des grenouilles, lézards, jeunes rongeurs, oisillons, œufs, cadavres, mais aussi des fruits et des champignons. Il est malheureusement souvent écrasé sur les routes et les produits phytosanitaires fragilisent ses populations.



L. Nédelec - Parc national des Pyrénées

Les milieux urbains



Ce qu'il faut retenir...

et éventuellement entreprendre pour conserver et enrichir la biodiversité de ce milieu à Bazus-Aure

À l'échelle des paysages

- La trame urbaine de Bazus-Aure s'est fortement développée ces 50 dernières années.
 - L'urbanisation prend une forme « pavillonnaire », le long des voies de communication.
 - Fragmentation. Cette progression s'effectue également au dépend des milieux naturels et agricoles.
- Travailler sur les zonages réglementaires et notamment les documents de planification (PLU,...).
- Analyser les trames vertes et bleues.

À l'échelle des habitats

- Le milieu urbain, surtout via les constructions anciennes, propose de petits habitats favorables à la flore, aux mousses et aux lichens. Les murs en pierres non jointées (murets, lavoirs, ponts...) sont particulièrement intéressants.
 - Vieux bâtis (maisons, granges, bergeries...) : gîtes d'espèces patrimoniales (oiseaux, chauves-souris).
- L'espace urbain mériterait d'être pensé comme un support favorable à la biodiversité.
- Veille foncière sur les vieux bâtis.

À l'échelle des espèces

En milieu urbain, on retrouve des espèces qui cohabitent avec l'homme ; les araignées dans les maisons ou les papillons dans les jardins. Cette cohabitation est parfois rendue difficile par les pratiques humaines. Ainsi, le Hérisson est menacé par les voitures et le Gobemouche gris est très sensible aux pesticides, alors que ces espèces sont protégées.

Les chauves-souris ; même si ce groupe n'a pas été inventorié, il représente un enjeu majeur en terme de cohabitation avec les hommes, lors de travaux ou d'aménagements dans les combles, bergeries, églises ; un accès devrait être conservé pour ces animaux.

PARTIE 4

Synthèse et annexes





Synthèse, enjeux et initiatives possibles

Les nombreuses observations et études réalisées sur le territoire de la commune Bazus-Aure durant plus de trois ans ont révélé une grande diversité biologique permettant de compter plus de 1000 espèces différentes.

Les analyses réalisées tout d'abord globalement, puis trame par trame, ainsi que l'expertise apportée par les partenaires et naturalistes de terrain, ont permis de poser un diagnostic du territoire communal vis à vis de la biodiversité à l'échelle des paysages, des habitats ou encore des espèces. Ces éléments sont rappelés ci-après de façon synthétique (pour des diagnostics complets, se reporter à la fin de la description des différentes trames paysagères, respectivement pages 46, 54, 62 et 68).

Limites : La liste des espèces contactées sur Bazus-Aure ne contient aucune chauve-souris. Cependant, dix-neuf espèces de chiroptères ont été inventoriées en vallée d'Aure sur l'espace Parc national. Parmi elles sept ont une très forte valeur patrimoniale. Les témoignages des habitants sur la présence de ce groupe rappellent ce défaut d'inventaire.



Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocage, cultures et prairies)

À l'échelle des paysages

Bocage soumis à un abandon de certaines parcelles, des haies s'élargissent et se boisent.

À l'échelle des habitats

Prairies de fauche et de pâturage très favorables à une riche biodiversité.

À l'échelle des espèces

Présence de nombreuses espèces d'**oiseaux protégés**, d'un lichen nitrophobe et de nombreuses espèces d'**invertébrés** et de **mammifères**.



Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux boisés

À l'échelle des paysages

Forêts stables et denses non exploitées, en expansion du fait de l'abandon de certaines zones.

À l'échelle des habitats

En versant Ouest et frais, **chênes** et **hêtraie sapinière** ; en versant Est thermophile, **Chênes pubescents**.

À l'échelle des espèces

Grande richesse d'**arachnides** et de **coléoptères** dont plusieurs espèces à

intérêt régional, espèces épiphytes (mousses, lichens) et **champignons** caractéristiques des **vieilles forêts**. Présence de faune à statut de protection (Grenouille rousse, Chat sauvage, pics, reptiles).



Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux humides

À l'échelle des paysages

La Neste a gardé sa **zone de divagation** sur la commune malgré les aménagements qui ont suivi les crues de 2013.

À l'échelle des habitats

Saules, aulnes, frênes et **fossés inondés** créent de nombreux habitats favorables à de multiples espèces.

À l'échelle des espèces

Les grèves de galets abritent une faune ripicole remarquable d'invertébrés dont une araignée rare : le **Saltique soufré**. De façon discrète, la loutre est présente.

Les berges sont colonisées par le **Buddleja**, la **Renouée du Japon** et le **Robinier faux acacia**, espèces considérées comme **envahissantes**.



Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux urbains et industrialisés

À l'échelle des paysages

Depuis 50 ans le fort **développement des constructions** le long des voies de communication consomme et fragmente les milieux naturels.

À l'échelle des habitats

Murs et murets en pierres favorisent les **plantes rupestres** ainsi que les mousses et les lichens.

Le bâti ancien offre le gîte aux oiseaux et aux **chauve-souris**.

À l'échelle des espèces

Dans le village, des espèces anthropophiles cohabitent parfois sous la **menace des activités humaines** comme la circulation (Hérisson), l'usage des pesticides (Gobemouche gris), l'aménagement des combles et la rénovation des toitures (chauve-souris).

Ce diagnostic de la biodiversité évoqué par le filtre des trames paysagères pourra donner lieu à des initiatives de la part de la commune afin de consolider voire d'améliorer le potentiel écologique du territoire.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre par la municipalité qui vont dans le sens d'une préservation de la biodiversité :

L'éclairage public

Depuis 2011, la commune réalise l'enfouissement des lignes électriques de son réseau d'éclairage public. Elle en profite pour mettre en place une démarche de rénovation et d'optimisation de son éclairage.

L'adhésion à la charte du Parc national des Pyrénées

Le 13 avril 2013, la commune a délibéré favorablement au projet de développement durable des territoires proposé par le Parc national.

La mise en place de la démarche Zéro pesticide

En 2011, la commune s'est engagée dans une démarche de réduction des pesticides en partenariat avec le Parc national des Pyrénées. Ainsi, accompagnée par un bureau d'étude spécialisé, elle est en cours d'élaboration dans un plan de désherbage. Le personnel communal a été formé aux méthodes alternatives aux pesticides au lycée agricole d'Adriana de Tarbes en octobre 2012. La population a été sensibilisée à la démarche et au jardinage sans produit chimique via la distribution d'un guide pratique.

Fort du diagnostic posé dans le cadre de l'ABC, ces actions peuvent aujourd'hui être complétées par de nouvelles initiatives qui permettraient de répondre spécifiquement aux enjeux identifiés sur le territoire communal.

Le **tableau 2** suivant reprend le diagnostic synthétique posé en introduction de la partie 4, et précise les initiatives qui pourraient être prises. Celles-ci ont été hiérarchisées en deux niveaux de priorité (1 et 2). Un niveau de priorité plus élevé est affecté aux initiatives pour lesquelles la commune a compétence (urbanisme par exemple). Ce niveau de priorité plus élevé est également attribué aux initiatives dont les effets attendus sur la biodiversité touchent plusieurs espèces ou groupes d'espèces. Le tableau 2 précise également les lieux-dits où il serait opportun d'agir.

Tableau 2

Synthèse et hiérarchisation des initiatives pouvant répondre au diagnostic posé à différentes échelles dans le cadre du programme ABC

	Diagnostic et enjeux	Initiatives possibles	Niveau de priorité	Localisation
Echelle des paysages	Urbanisation le long des voies de circulation au dépend des milieux naturels et agricoles et fragmentation de l'habitat	• Maîtriser la consommation de l'espace liée à l'urbanisation diffuse en préférant la densification des zones déjà urbanisées	2	• Route du Pont, Chemin du moulin, Route de Guchan
		• Travailler avec le CAUE sur l'aménagement du centre bourg	1	• Centre Bourg
	Reconnecter les deux massifs forestiers déconnectés par l'altération du bocage (raréfaction des haies)	• Replanter des haies et densifier le réseau bocager pour la biodiversité et les effets bénéfiques pour l'agriculture	2	• Quartier Lalonguère, Bernet, Prat-Mayou
			1	• Artigues autour de la station d'épuration
	Présence d'une trame sombre en lien avec la rénovation de l'éclairage public et l'extinction nocturne	• Mettre en place une extinction de l'éclairage public au sein de la commune	1	• Bourgs et centre bourgs
Boisement stable et dense	• Conserver des îlots de sénescence forestier	2	• Au-dessus de la D115 et Prade de Calamu	
Echelle des habitats	Haie avec présence de vieux arbres	• Conserver les arbres champêtres	2	• Zone pavillonnaire
	Exploitation extensive et durable du milieu	• favoriser les pâturages des prairies et la fauche tardive en valorisant la participation au concours prairies fleuries	2	• Quartier Lalonguère, Bernet, Prat Mayou, Pouys, Baupéillas
	Rives et rivière supportent de nombreux habitats (grève de galets)	• Maintenir la ripisylve • Maintenir la continuité des berges pour favoriser le passage des ouvrages	2	• Quartier Clédère, station de pompage
1			• Pont de Bazus	

	Diagnostic et enjeux	Initiatives possibles	Niveau de priorité	Localisation
Echelle des habitats	Faible niveau de connaissance des zones humides (mares, sources) dégradations ponctuelles constatées	• Cartographier les zones humides de la communes	1	• Toute la commune
		• Entretien des rigoles et des fossés	2	• Bernet
	Constructions anciennes et vieux murs proposent de nombreux habitats	• Entretien des vieux murs de la commune en entretenant des pierres non jointives	1	• Cimetière, chemin rural Courréou
		• Poursuivre la démarche zéro pesticide	1	• Bourg de Bazus-Aure
		• Engager un projet de valorisation de la flore locale par le fleurissement de la commune	1	• Centre bourg
• Valoriser la rénovation de l'habitat respectueuse de gîtes potentiels	2	• Église, mairie		
Echelle des espèces	Présence d'une espèce protégée : la Loutre d'Europe	• Contribuer à l'accueil de l'espèce en favorisant son habitat	1	• La Neste et ses berges
	Présence d'espèces protégées	• Communiquer auprès des habitants pour les sensibiliser à la cohabitation avec la faune sauvage	2	
	Araignées et coléoptères rares et endémiques des vieilles forêts	• Maintien de bois mort sur pied ou au sol	2	• Forêt rive droite au-dessus du bourg
	Colonisation des berges du gave par trois espèces exotiques envahissantes	• Lutter contre la prolifération de ces espèces par l'organisation de chantiers de restauration écologique	1	• Berges de la Neste
	Présence d'une biodiversité « ordinaire » riche et diversifiée	• Valoriser la biodiversité par des animations et des documents spécifiques	1	• Toute la commune
• Favoriser l'accueil des espèces dans les jardins et le village par des initiatives individuelles et collectives		2		
• Initier des programmes de sciences participatives		1		

Conclusion

La démarche ABC engagée par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires sur la commune de Bazus-Aure a permis un accroissement important du niveau de connaissance de la biodiversité à l'échelle locale, voire régionale. Plus de 1000 espèces ont été recensées en trois ans, des plus fréquentes à certaines relativement rares et patrimoniales observées pour la première fois en Occitanie. Des lacunes persistent dans certains groupes (poissons, mollusques, chauves-souris) qui pourront faire l'objet de nouveaux inventaires.

L'amélioration des connaissances permet de mieux identifier les réseaux écologiques ou trames vertes et bleues à l'échelle communale comme cela est demandé par la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II. Ces éléments pourront se traduire notamment dans le plan local d'urbanisme de la commune.

Le socle de connaissance acquis dans le cadre du programme ABC ainsi que l'expertise apportée par les naturalistes offrent à la commune un diagnostic du territoire aux différentes échelles de la biodiversité : paysages, habitats et espèces. L'état des lieux qui en résulte constitue aujourd'hui un point de départ pour des initiatives futures dont la commune pourra se saisir afin de valoriser les atouts de son territoire, par exemple au profit de l'agriculture, du tourisme, des jeunes générations et d'améliorer son potentiel d'accueil de la biodiversité.

La **figure 21** reprend les éléments du **tableau 2** sous forme d'enjeux localisés.

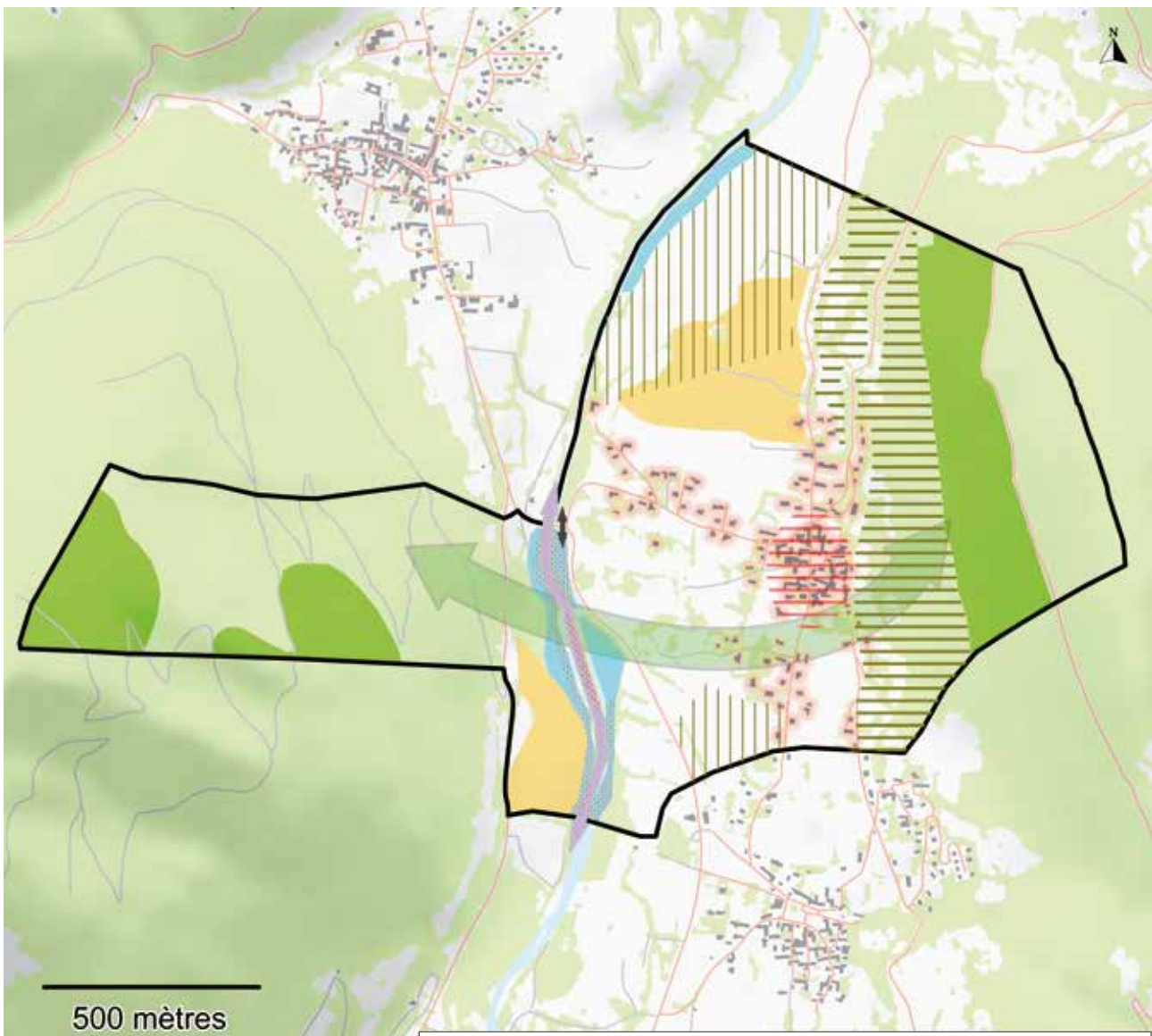
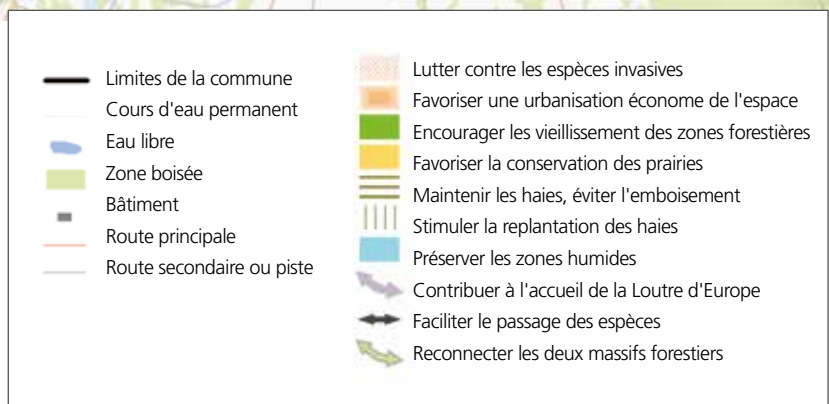


Figure 21

Carte de localisation des enjeux et des initiatives susceptibles d'être portées par la commune de Bazus-Aure pour répondre au diagnostic de biodiversité et de paysage posé dans le cadre du programme ABC.

Sources : BD Topo IGN (© IGN) et PNP - Carte : PNP/SIG



Annexes

Bibliographie

Le lecteur trouvera ci-après quelques références d'ouvrages plus ou moins spécialisés lui permettant de découvrir et d'identifier la diversité des espèces qui l'entoure et ainsi participer à l'enrichissement des connaissances de la commune.

ARNOLD N. et OVENDEN D. W., 2004, *Le guide herpéto*. Les Guides du Naturaliste, édition Delachaux et Niestlé, 288 p.

AULAGNIER S., HAFFNER P., MITCHELL-JONES T., MOUTOU F. et ZIMA J., 2008, *Guide des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, édition Delachaux et Niestlé, 271 p.

BELLMANN H. et LUQUET G. C., 1995, *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*, édition Delachaux et Niestlé, 384 p.

BÉROT M., Parc national des Pyrénées, 2002, *La vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées*, édition Milan.

BON M., 1988, *Champignons de France et d'Europe occidentale*, édition Arthaud, 368 p.

CANARD A. et ROLLARD C., 2015, *À la découverte des araignées*, édition Dunond, 184 p.

DEFAUT B., 2001 *La détermination des Orthoptères de France*, édition à compte d'auteur, 85 p.

DOUCET G., 2011, *Clé de détermination des Exuvies des Odonates de France*, édition Société française d'odonatologie, 68 p.

FRÉMAUX S. et RAMIÈRE J., 2012, *Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*, édition Delachaux et Niestlé, 512 p.

GRAND D. et BOUDOT J.-P., 2007, *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*, édition Biotope, 480 p.

GROSCLAUDE M., NARIDIO G. et GUILHEMJOAN P., 2005, *Dictionnaire français-occitan* (gascon), édition Per Noste.

HUGONNOT V. et CELLE J., 2015, *Mousses et hépatiques de France*, édition Biotopes, 288 p.

JONES D., 1990, *Guide des Araignées et des opilions d'Europe*, édition Delachaux et Niestlé, 383 p.

LAFRANCHIS T., 2000, *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*, édition Biotope, 448 p.

LAGASQUIE J.-J., TIHAY J.-P. et LAPENU P., 2012, *Parc national des Pyrénées, une cartographie des paysages*, publication Parc national, 70 p.

PAQUIN M., ROULOT J. et LÉVÊQUE Ph., *Atlas de la biodiversité communale S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire - GUIDE ABC*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, 80 p.

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2015, *Guide du jardinage au naturel. Changeons de culture*, publication Parc national, 28 p.

SAULE M., 1991, *La grande flore illustrée des Pyrénées*, édition Milan, 765 p.

TIÉVANT P., 2001, *Guide des lichens*, édition Delachaux et Niestlé, 304 p.

Liste des espèces et sous-espèces observées

Entrées du tableau :

Nom : nom scientifique / nom vernaculaire /

Trames des milieux : milieux ouverts de fond de vallée / milieux boisés / milieux humides / milieux urbains /

Protection : nationale / Midi-Pyrénées / départementementale des Hautes-Pyrénées /

Espèces déterminantes Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : Pyrénées

Liste rouge : France / Europe / Monde / Midi-Pyrénées

Catégories UICN : EX (éteinte), EW (éteinte à l'état sauvage), RE (éteinte au niveau), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée).

Flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection nat	MP 65	Znieff Pyr	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi				Fr	Eu	Mo	MP
Plantes à fleurs												
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin pectiné, Sapin à feuilles d'If				x							LC
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acérais	x	x	x								LC
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable			x	x							NA
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier	x	x	x	x							LC
<i>Aconitum</i> L., 1753		x										
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun				x							NA
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens			x								LC
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire			x	x							LC
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère		x									LC
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	x	x	x								LC
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	x										LC
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule	x										LC
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours, Ail à larges feuilles	x	x									LC
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	x	x									LC
<i>Amaranthus hybridus</i> subsp. <i>bouchonii</i> (Thell.) O.Bolòs & Vigo, 1974	Amarante de Bouchon			x								NA
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier	x	x									LC
<i>Anemone hepatica</i> L., 1753	Hépatique à trois lobes				x							LC
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	x										LC
<i>Anemone ranunculoides</i> L., 1753	Anémone fausse-renoncule	x										LC
<i>Angelica razoulii</i> Gouan, 1753	Angélique de Razouls	x										LC
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impéatoire sauvage	x										LC
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	x	x	x	x							LC
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anémis des champs, Camomille sauvage			x								LC
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante			x	x							LC
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	x	x	x								LC
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables				x							LC
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits			x								LC
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette	x		x								LC
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue, Arabette hérissée			x	x							LC
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	x										LC
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules				x							LC
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	x	x									LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection nat	MP	65	Znieff Pyr	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi					Fr	Eu	Mo	MP
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français			x									LC
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	x	x										LC
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse				x								LC
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde				x								LC
<i>Astrantia major</i> L., 1753	Grande Astrance, Grande Radiaire	x	x										LC
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée			x									LC
<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone, Bouton-noir				x								LC
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux				x								LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	x		x	x								LC
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale				x								LC
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux				x								LC
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent				x								
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800	Langue de Bœuf	x											
<i>Bistorta vivipara</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée vivipare				x								
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	x		x									NE
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune			x									NE
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé			x									
<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs			x									
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	x	x	x									LC
<i>Bryonia cretica</i> L.				x	x								LC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon	x		x									NA
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux, Percefeuille				x								LC
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	x	x	x	x								LC
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	x	x										LC
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée				x								LC
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée, Campanule étalée				x								LC
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule raiponce				x								LC
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes				x								LC
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée, Ortie bleue			x	x								LC
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	x		x									LC
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	x	x	x									LC
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiens, Cardamine impa- tiente, Herbe au diable	x		x									LC
<i>Cardamine pentaphyllos</i> (L.) Crantz, 1769	Cresson des bois, Dentaire digitée				x			x					LC
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés				x								LC
<i>Cardamine raphanifolia</i> Pourr., 1788	Cardamine à feuilles de radis, Cardamine à larges feuilles	x											LC
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	Laïche printanière, Laïche du printemps			x									LC
<i>Carex digitata</i> L., 1753	Laïche digitée				x								LC
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée			x	x								LC
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée, Laïche-hérisson			x	x								LC
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque				x								LC
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée				x			x					LC
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée				x								LC
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	x		x									LC
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune, Chardon doré				x								LC
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	x											LC
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centauree de Debeaux				x								
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centauree jacée, Tête de moineau, Ambrette			x									LC
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céaiste des sources			x									LC
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré, Oreille de souris			x	x								LC
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céaiste à 5 étamines, Céaiste variable			x									LC
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum			x									LC
<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	x	x										LC
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclair	x	x	x									LC
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse			x									LC
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	x											LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	x	x	x									LC
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéeux	x		x									LC
<i>Cirsium monspessulanum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse de Montpellier	x						x					NT
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	x	x	x	x								LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Clinopodium acinos</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament acinos, Thym basilic, Clinopode des champs, Petit Basilic				x								LC
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic				x								LC
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne, Safran des prés		x	x									LC
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	x		x	x								LC
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois				x			x					LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée				x	x							LC
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies					x							LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	x	x	x	x								LC
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante					x							
<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv., 1811	Corydale solide		x		x								
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	x	x	x	x								LC
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles		x										LC
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	x	x	x	x								LC
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle				x								LC
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires				x								LC
<i>Crepis lamsanoides</i> (Gouan) Tausch, 1828	Crépide fausse lamsane					x							
<i>Crocus nudiflorus</i> Sm., 1798	Crocus d'automne, Crocus à fleurs nues		x	x									LC
<i>Cruciata glabra</i> (L.) Ehrend., 1958	Gaillet glabre, Gaillet de printemps					x	x						LC
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	x			x								LC
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Cynosure crételle, Crételle, Crételle commune, Crételle des prés					x	x						LC
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée, Crételle épineuse						x						LC
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse				x	x							NE
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	x	x	x	x								LC
<i>Daphne laureola</i> L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois						x						LC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte		x		x								LC
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin., 1836	Foin tortueux						x						LC
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu, Armoire, Oeillet à bouquet		x										
<i>Dianthus barbatus</i> L., 1753	Oeillet de Girardin, Oeillet barbu						x						
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des Chartreux						x						LC
<i>Dianthus deltoides</i> L., 1753	Oeillet couché						x						LC
<i>Dianthus hyssopifolius</i> L., 1755	Oeillet de Montpellier						x						LC
<i>Digitalis lutea</i> L., 1753	Digitale jaune						x						LC
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée		x		x								LC
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune						x						LC
<i>Doronicum pardalianches</i> L., 1753	Doronic à feuilles cordées, Doronic panthère, Doronic à feuilles en cœur					x							LC
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps						x						LC
<i>Dryocallis rupestris</i> (L.) Soják, 1989	Potentille des rochers												LC
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire		x		x								LC
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine		x										LC
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute		x										LC
<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	Épilobe des montagnes						x						LC
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge												
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard		x		x								LC
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux		x										LC
<i>Equisetum hyemale</i> L., 1753	Prêle d'hiver, Jonc hollandais		x										LC
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle		x										LC
<i>Erigeron acris</i> L., 1753	Vergerette acre, Érigeron âcre		x										LC
<i>Erinus alpinus</i> L., 1753	Érine des Alpes						x						LC
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire		x	x	x								LC
<i>Erucastrum nasturtifolium</i> (Poir.) O.E.Schulz, 1916	Fausse roquette à feuilles de cresson						x						LC
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque		x		x								LC
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau		x		x								LC
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès						x	x					LC
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues						x						LC
<i>Euphorbia hyberna</i> L., 1753	Euphorbe d'Irlande							x					LC
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau												LC
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron												LC
<i>Festuca gautieri</i> subsp. <i>gautieri</i> (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Gautier												

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Festuca heteromalla</i> Pourr., 1788	Fétuque à feuilles plates			x									
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles		x	x									LC
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire		x	x									LC
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule		x										LC
<i>Fourraea alpina</i> (L.) Greuter & Burdet, 1984	Arabette pauciflore, Arabette à feuilles de Chou			x				x					DD
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois		x	x	x								LC
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène		x										
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	x	x	x	x								LC
<i>Fritillaria pyrenaica</i> L., 1753	Fritillaire noire		x										
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée				x								LC
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve			x									LC
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale		x		x								LC
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	x	x	x	x								LC
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	x		x	x								LC
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant		x		x								LC
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	x		x	x								LC
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette				x								LC
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon				x								LC
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées			x									LC
<i>Geranium lucidum</i> L., 1753	Géranium luisant	x		x									LC
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	x		x	x								LC
<i>Geranium phaeum</i> L., 1753	Géranium brun		x	x									LC
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées			x	x								LC
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert		x	x	x								LC
<i>Geranium sylvaticum</i> L., 1753	Géranium des bois, Pied-de-perdrix				x								LC
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		x	x	x								LC
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre		x	x									LC
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée		x										LC
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	x	x	x	x								LC
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun				x								LC
<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide, Pied-de-griffon		x	x	x								LC
<i>Helleborus viridis</i> L., 1753	Hellébore vert, Herbe de saint Antoine		x	x	x								LC
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore		x										
<i>Heracleum pyrenaicum</i> Lam., 1785	Berce de Pollini		x										LC
<i>Hesperis matronalis</i> L., 1753	Julienne des dames		x		x								LC
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval				x								LC
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard		x	x	x								LC
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	x		x				x					LC
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant		x										LC
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz, 1763	Millepertuis maculé, Millepertuis taché				x								LC
<i>Hypericum nummularium</i> L., 1753	Millepertuis en forme de pièce de monnaie, Millepertuis Nummulaire			x	x								LC
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	x	x	x	x								LC
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée		x										LC
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx				x								LC
<i>Isopyrum thalictroides</i> L., 1753	Isopyre faux Pigamon		x										LC
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi				x								LC
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants				x								LC
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus				x								LC
<i>Juncus filiformis</i> L., 1753	Jonc filiforme			x									LC
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque				x								LC
<i>Juncus tenuis</i> subsp. <i>tenuis</i> Willd., 1799			x										NA
<i>Juncus trifidus</i> L., 1753	Jonc trifide				x								LC
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron				x								LC
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne		x	x									LC
<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Pendrille				x								
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole				x								
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon		x										LC
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées		x	x	x								LC
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	x	x	x	x								LC
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles				x								LC
<i>Laserpitium latifolium</i> L., 1753	Laser à feuilles larges, Laser blanc				x								LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieu				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Lathraea clandestina</i> L., 1753	Lathrée clandestine	x											LC
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Clandestine écaillée, Lathrée écaillée		x										LC
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh., 1800	Gesse noire, Orobe noir			x									LC
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés		x	x									LC
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois, Grande Gesse				x								LC
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun		x	x									LC
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne, Raisin de chien	x	x	x									LC
<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Lis martagon, Lis de Catherine				x								LC
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaires rampante	x											LC
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif				x								LC
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	Grande Listère			x									LC
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace			x	x								LC
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	x	x	x									LC
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		x	x									LC
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre		x	x									LC
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster				x								LC
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps, Luzule printanière				x								LC
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois, Grande luzule, Troscart à fleurs lâches				x								LC
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix		x										LC
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycoside des champs				x								LC
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline				x								LC
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois, Mouron jaune	x											LC
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus				x								LC
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée		x										LC
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve		x										LC
<i>Meconopsis cambrica</i> (L.) Vig., 1814	Méconopsis du Pays de Galle, Pavot jaune				x								LC
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		x										LC
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		x										LC
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	x	x	x									LC
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée		x										DD
<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés				x								LC
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée		x	x									LC
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	x	x	x									LC
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Méillot blanc	x											LC
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	x											LC
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles	x											LC
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes, Menthe sauvage		x										LC
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	x		x									LC
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié		x	x									LC
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sablina à trois nervures, Moehringie à trois nervures		x	x									LC
<i>Monotropa hypopitys</i> L., 1753	Monotrope sucepin				x								LC
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs				x								LC
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discoloré		x				x						LC
<i>Myosotis martini</i> Sennen, 1926	Myosotis de Lamotte	x											LC
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion		x										DD
<i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. & Schult., 1819	Myosotis raide		x										LC
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts			x									LC
<i>Myricaria germanica</i> (L.) Desv., 1824	Tamarin d'Allemagne, Petit Tamaris	x					x						CR
<i>Myrrhis odorata</i> (L.) Scop., 1771	Cerfeuil musqué, Cerfeuil anisé				x								LC
<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753	Narcisse des poètes		x										LC
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson officinal, Cresson des fontaines	x											LC
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé		x										LC
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	x	x	x									LC
<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	x		x									LC
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf			x									LC
<i>Orchis langei</i> K.Richt., 1890	Orchis de Lange			x		x		x					VU
<i>Orchis mascula</i> subsp. <i>mascula</i> (L.) L., 1755	Herbe à la couleuvre			x									LC
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	x	x	x	x								LC
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites	x		x									LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection nat	MP	65	Znieff Pyr	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi					Fr	Eu	Mo	MP
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat			x									LC
<i>Orobanche rapum-genistae</i> Thuill., 1799	Orobanche des genêts, Orobanche du Genêt				x								LC
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia		x		x								LC
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot			x									LC
<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	Parisette à quatre feuilles, Étrangle loup		x										LC
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinaciacier		x										LC
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire			x									LC
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau			x									LC
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés			x	x								LC
<i>Phyteuma hemisphaericum</i> L., 1753	Raiponce hémisphérique				x								LC
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire				x								LC
<i>Phyteuma pyrenaicum</i> R.Schulz, 1904	Raiponce des Pyrénées		x					x					LC
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi		x		x								LC
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente				x								
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux			x	x								LC
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle				x								LC
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage				x								
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc				x								LC
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre				x								LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	x	x	x	x								LC
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Gros plantain, Grand plantain	x	x	x	x								LC
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	x	x	x	x								LC
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux				x								LC
<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler, 1802					x								
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties		x	x									LC
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	x		x									LC
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	x	x	x									LC
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire			x	x								LC
<i>Polygonatum verticillatum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon verticillé, Muguet verticillé				x								LC
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînage		x	x	x								LC
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble				x								LC
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain		x										NA
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager, Pourpier rouge			x									LC
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée			x									LC
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille		x		x								LC
<i>Potentilla micrantha</i> Ramond ex DC., 1805	Potentille à petites fleurs				x								LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille		x	x	x								LC
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus				x								
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés			x	x								LC
<i>Prenanthes purpurea</i> L., 1753	Préanthe pourpre, Préanathès				x								LC
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois		x		x								LC
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle				x								LC
<i>Prunella hastifolia</i> Brot., 1804	Brunelle à feuilles hastées				x								LC
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois		x		x								LC
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier		x	x	x								LC
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes, Putier		x	x									LC
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	x	x	x	x								LC
<i>Pseudoturritis turrata</i> (L.) Al-Shehbaz, 2005	Arabette Tourette				x								LC
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord., 1854	Pulmonaire affine		x		x								LC
<i>Quercus petraea</i> subsp. <i>petraea</i> Liebl., 1784	Chêne à trochets		x		x								
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent				x	x							LC
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse				x	x							
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique				x	x							
<i>Ramonda myconi</i> (L.) Rchb., 1831	Ramonda				x			x					LC
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq		x	x	x								LC
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	x	x	x	x								LC
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		x										LC
<i>Ranunculus tuberosus</i> Lapeyr., 1813	Renoncule des bois, Renoncule tubéreuse				x								
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard				x								LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge				
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP	
<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	Réséda raiponce				x									LC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon		x											NA
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif				x									LC
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C.Gmel., 1806	Rhinanthe à grandes fleurs, Rhinanthe à feuilles étroites			x	x									LC
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit cocriste, Petit Rhinanthe			x										LC
<i>Rhinanthus pumilus</i> (Sterneck) Soldano, 1986	Rhinanthe nain		x											LC
<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	Groseillier des Alpes	x	x	x	x									LC
<i>Ribes petraeum</i> Wulfen, 1781	Groseiller des rochers, Groseillier des rocailles		x											LC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge		x											NA
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies		x	x	x									LC
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance				x									LC
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	x	x	x	x									LC
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Ronce framboisier, Framboisier		x		x									LC
<i>Rubus saxatilis</i> L., 1753	Ronce des rochers		x						x					LC
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille			x	x									LC
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis				x									LC
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu			x										LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage		x	x	x									LC
<i>Rumex scutatus</i> L., 1753	Oseille à soupe			x	x									LC
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant				x									LC
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée				x									LC
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun		x											LC
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier		x											LC
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres		x	x	x									LC
<i>Salix eleagnos</i> Scop., 1772	Saule drapé		x		x									LC
<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre		x											LC
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines, Osier brun		x											LC
<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine			x										LC
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle			x	x									LC
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	x	x	x	x									LC
<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753	Sureau à grappes, Sureau de montagne		x	x	x									LC
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Sanguisorbe officinale			x					x					LC
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Saniclé d'Europe, Herbe aux chênes				x									LC
<i>Saponaria ocymoides</i> L., 1753	Saponaire faux-basilic				x									LC
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	x	x	x										LC
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle			x	x									LC
<i>Saxifraga paniculata</i> Mill., 1768	Saxifrage aizoon				x									LC
<i>Saxifraga umbrosa</i> L., 1762	Saxifrage des ombrages, Saxifrage de l'ombre				x									LC
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie				x									LC
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés			x										LC
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts			x										LC
<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnavelle annuelle			x										LC
<i>Scrophularia alpestris</i> J.Gay ex Benth., 1846	Scrophulaire des Alpes		x	x	x									LC
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre			x										LC
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	x		x	x									LC
<i>Sedum brevifolium</i> DC., 1808	Orpin à feuilles courtes				x									LC
<i>Sedum dasyphyllum</i> L., 1753	Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses	x		x	x									LC
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers				x									LC
<i>Sempervivum tectorum</i> L., 1753	Joubarbe des toits, Grande joubarbe				x									LC
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	x		x										LC
<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes				x									LC
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763	Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue				x									LC
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge		x	x	x									LC
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés				x									LC
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène nutans, Silène penché				x									LC
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte		x	x	x									LC
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Tapotte			x										LC
<i>Sisymbrium austriacum</i> Jacq., 1775	Sisymbre d'Autriche, Sisymbre des Pyrénées			x	x									LC
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde			x										LC
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde		x		x									LC
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or		x											NA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge				
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux			x	x									LC
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				x									LC
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage													LC
<i>Stachys alpina</i> L., 1753	Épiaire des Alpes													LC
<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle													LC
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite		x	x	x									LC
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds		x											LC
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée													LC
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	x	x	x	x									LC
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire, Mouron, Mouron blanc	x		x	x									LC
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé			x										NA
<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule			x										NA
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules		x	x										LC
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie en corymbe, Marguerite en corymbes, Chrysanthème en corymbe													LC
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon				x									LC
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette													LC
<i>Teucrium pyrenaicum</i> L., 1753	Germandrée des Pyrénées													LC
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine				x	x								LC
<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	Tabouret des champs, Monnoyère					x								LC
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym commun, Thym faux Pouliot					x								LC
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Thym												x	LC
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois		x	x	x									LC
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles		x		x									LC
<i>Tractema lilio-hyacinthus</i> (L.) Speta, 1998	Scille Lis-jacinthe			x										LC
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés					x	x							LC
<i>Trifolium alpestre</i> L., 1763	Trèfle alpestre													NT
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre												x	LC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance					x	x							LC
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		x	x										LC
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules						x							LC
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat, Farouch, Farouche							x						LC
<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>incarnatum</i> L., 1753	Farouche					x								LC
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen						x							LC
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds., 1762	Trèfle jaunâtre, Trèfle jaune pâle												x	LC
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet							x	x					LC
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	x				x	x							LC
<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	Trèfle rougeâtre, Trèfle pourpré												x	LC
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié												x	LC
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetète commune, Avoine dorée							x						LC
<i>Turritis glabra</i> L., 1753	Arabette glabre, Tourelle							x	x					LC
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin					x	x							LC
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles												x	LC
<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme glabre					x								LC
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombril de vénus, Oreille-d'abbé		x			x								LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	x	x	x	x									LC
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette												x	LC
<i>Valeriana montana</i> L., 1753	Valériane des montagnes												x	LC
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines					x	x							LC
<i>Valeriana pyrenaica</i> L., 1753	Valériane des Pyrénées					x								LC
<i>Valerianella dentata</i> f. <i>dentata</i>													x	LC
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache												x	LC
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle												x	LC
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre												x	LC
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale					x	x	x						LC
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvotte sauvage	x	x	x										LC
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	x	x	x	x									LC
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	x	x	x	x									LC
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres												x	LC
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse												x	NA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff			Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP		
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet			x	x										LC
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	x	x	x	x										LC
<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à folioles étroites				x										NE
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse			x	x										LC
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu				x										LC
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette				x										LC
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	x	x	x	x										LC
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent				x										LC
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin				x										LC
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs				x										LC
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach			x	x	x									LC
<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791	Violette des sables, Violette rupestre, Violette des rochers			x											LC
<i>Viola tricolor</i> L., 1753	Pensée sauvage, Pensée tricolore				x	x									LC
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus					x									LC
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome				x										LC
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers														LC
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes, Gesse à feuilles de Lin														LC
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit, Chicorée sauvage, Lastron														
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit														
<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund, 1948	Dent de lion														NA

Groupe des plantes sans fleurs

Fougères															
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir				x										LC
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Cétérach officinal	x													LC
<i>Asplenium fontanum</i> subsp. <i>fontanum</i> (L.) Bernh., 1799	Doradille de Haller, Doradille des sources				x										NE
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles				x										LC
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	Doradille du Nord, Doradille septentrionale				x	x									LC
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie	x			x	x									LC
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i> (Newman) Fraser-Jenk., 1980	Dryoptéris écailleux, Dryoptéris de Borrer				x										LC
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle				x	x	x								LC
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire	x			x	x									LC
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons					x									LC
<i>Polystichum lonchitis</i> (L.) Roth, 1799	Polystic lonchyte, Polystic en fer de lance					x									LC
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides					x									LC
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérion aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Ptéride aquiline	x			x	x									LC
Mousses															
<i>Alleniella complanata</i> (Hedw.) S.Olsson, Enroth & D.Quandt					x	x	x								
<i>Amblystegium serpens</i> (Hedw.) Schimp.					x										LC
<i>Anomodon attenuatus</i> (Hedw.) Huebener							x								LC
<i>Anomodon viticulosus</i> (Hedw.) Hook. & Taylor					x	x	x								LC
<i>Atrichum undulatum</i> (Hedw.) P.Beauv.							x								LC
<i>Barbula unguiculata</i> Hedw.							x								LC
<i>Brachytheciastrum velutinum</i> (Hedw.) Ignatov & Huttunen							x								LC
<i>Brachythecium rutabulum</i> (Hedw.) Schimp.					x		x								LC
<i>Bryum argenteum</i> Hedw.					x		x								LC
<i>Bryum gemmiparum</i> De Not.					x										DD
<i>Cryphaea heteromalla</i> (Hedw.) D.Mohr							x								LC
<i>Ctenidium molluscum</i> (Hedw.) Mitt.							x								LC
<i>Didymodon rigidulus</i> Hedw.							x								DD
<i>Ditrichum pusillum</i> (Hedw.) Hampe							x								DD
<i>Encalypta streptocarpa</i> Hedw.							x								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Encalypta vulgaris</i> Hedw.					x								LC
<i>Eurhynchium striatum</i> (Hedw.) Schimp.					x								LC
<i>Exsertotheca crispa</i> (Hedw.) S.Olsson, Enroth & D.Quandt					x								
<i>Fissidens taxifolius</i> Hedw.		x			x								LC
<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.		x			x								LC
<i>Grimmia pulvinata</i> (Hedw.) Sm.					x								LC
<i>Herzogiella seligeri</i> (Brid.) Z.Iwats.					x								N
<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp.		x	x		x								LC
<i>Hygroamblystegium tenax</i> (Hedw.) Jenn.		x											LC
<i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp.					x								LC
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw. var. cupressiforme		x	x		x								LC
<i>Isothecium alopecuroides</i> (Lam. ex Dubois) Isov.					x								LC
<i>Isothecium myosuroides</i> Brid., 1827					x								LC
<i>Lejeunea cavifolia</i> (Ehrh.) Lindb.					x								LC
<i>Leucodon sciuroides</i> (Hedw.) Schwägr.		x	x		x								LC
<i>Metzgeria furcata</i> (L.) Dumort.					x								
<i>Metzgeria violacea</i> (Ach. in F.Weber & D.Mohr) Dumort.					x								NE
<i>Nyholmiella obtusifolia</i> (Brid.) Holmen & E.Warncke		x											
<i>Orthotrichum affine</i> Schrad. ex Brid.		x	x		x								LC
<i>Orthotrichum anomalum</i> Hedw.		x	x		x								LC
<i>Orthotrichum lyellii</i> Hook. & Taylor					x								LC
<i>Orthotrichum scanicum</i> Grönvall					x								VU
<i>Orthotrichum stramineum</i> Hornsch. ex Brid.		x											LC
<i>Orthotrichum striatum</i> Hedw.					x								LC
<i>Oxyrrhynchium schleicheri</i> (R.Hedw.) Röhl		x											
<i>Oxyrrhynchium speciosum</i> (Brid.) Warnst.		x											
<i>Palustriella commutata</i> (Hedw.) Ochyra, 1989					x	x							LC
<i>Pellia endiviifolia</i> (Dicks.) Dumort.		x											LC
<i>Plagiochila porelloides</i> (Torr. ex Nees) Lindenb.					x								LC
<i>Plagiomnium affine</i> (Blandow ex Funck) T.J.Kop.		x											LC
<i>Plagiomnium undulatum</i> (Hedw.) T.J.Kop.		x			x								LC
<i>Pogonatum aloides</i> (Hedw.) P.Beauv.					x								LC
<i>Pohlia melanodon</i> (Brid.) A.J.Shaw					x								DD
<i>Porella platyphylla</i> (L.) Pfeiff.					x	x							LC
<i>Pterigynandrum filiforme</i> Hedw.					x								LC
<i>Ptychostomum capillare</i> (Hedw.) Holyoak & N.Pedersen		x	x		x								LC
<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort.					x	x							LC
<i>Rhynchostegium confertum</i> (Dicks.) Schimp., 1852					x								LC
<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i> (Hedw.) Warnst.					x								LC
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Warnst.					x								LC
<i>Schistidium brunnescens</i> Limpr.					x								LC
<i>Schistidium confertum</i> (Funck) Bruch & Schimp.					x								DD
<i>Sciuro-hypnum populeum</i> (Hedw.) Ignatov & Huttunen		x			x								
<i>Syntrichia papillosa</i> (Wilson) Jur.		x											
<i>Syntrichia ruralis</i> var. <i>ruraliformis</i> (Besch.) Delogne					x								
<i>Tetraphis pellucida</i> Hedw.					x								DD
<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp.					x								LC
<i>Tortella tortuosa</i> (Hedw.) Limpr.					x								LC
<i>Tortula muralis</i> Hedw.					x	x							LC
<i>Tortula subulata</i> Hedw.					x								LC
<i>Ulota bruchii</i> Hornsch. ex Brid.		x											LC
<i>Ulota crispa</i> (Hedw.) Brid.					x								LC
<i>Weissia controversa</i> Hedw.					x								LC
<i>Trichostomum brachydontium</i> Bruch													
<i>Ulota crispa</i> (Hedw.) Brid.		x											
<i>Weissia controversa</i> Hedw.		x	x										

Champignons et lichens

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP

Groupe des champignons

Basidiomycètes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Agrocybe semiorbicularis</i> (Bull.) Fayod				x									LC
<i>Agrocybe pediades</i> (Fr. : Fr.) Fayod				x									DD
<i>Bolbitius titubans</i> var. <i>vitellinus</i> (Pers. : Fr.) Courtecuisse				x									NE
<i>Boletus erythropus</i> Pers. : Fr.					x								LC
<i>Calocera furcata</i> (Fr. : Fr.) Fr.					x								LC
<i>Calocera viscosa</i> (Pers. : Fr.) Fr.	Calocère visqueuse				x								LC
<i>Clitocybe fragrans</i> (With. : Fr.) Kummer					x								LC
<i>Coprinus pachydermus</i> Bogart		x											/
<i>Coprinus echinosporus</i> Buller					x								NT
<i>Coprinus ochraceolanatus</i> Bas		x											DD
<i>Coprinus xanthothrix</i> Romagnesi				x									LC
<i>Cystolepiota seminuda</i> (Lasch) M. Bon		x											LC
<i>Daedaleopsis tricolor</i> (Bull. : Fr.) Bondarzew & Singer		x											LC
<i>Entoloma catalaunicum</i> (Singer) Noordeloos					x								NT
<i>Entoloma incanum</i> (Fr. : Fr.) Hesler		x											LC
<i>Exidia glandulosa</i> (Bull. : Fr.) Fr.					x								LC
<i>Exidia thuretiana</i> (Léveillé) Fr.		x											LC
<i>Fomitopsis pinicola</i> (Swartz : Fr.) P. Karsten					x								LC
<i>Galerina autumnalis</i> (Peck) A.H. Smith & Singer					x								LC
<i>Galerina triscopa</i> (Fr.) Kühner					x								LC
<i>Ganoderma carnosum</i> Patouillard					x								LC
<i>Gloeophyllum sepiarium</i> (Wulfen : Fr.) P. Karsten					x								LC
<i>Heterobasidion annosum</i> (Fr. : Fr.) Brefeld					x								LC
<i>Hohenbuehelia auriscalpium</i> (R. Maire) Singer					x								VU a
<i>Hymenochaete corrugata</i> (Fr. : Fr.) Léveillé					x								LC
<i>Hymenochaete rubiginosa</i> (Dicks. : Fr.) Léveillé					x								LC
<i>Lepista inversa</i> (Scop. : Fr.) Patouillard					x								LC
<i>Micromphale perforans</i> (Hoffm. : Fr.) S.F. Gray					x								LC
<i>Marasmiellus ramealis</i> (Bull. : Fr.) Singer					x								LC
<i>Marasmius curreyi</i> Berk. & Br.					x								LC
<i>Marasmius oreades</i> (Bolt. : Fr.) Fr.					x								LC
<i>Lycoperdon piriforme</i> J.C. Sch. : Pers.		x											LC
<i>Mycena acicula</i> (J.C. Sch.) Kummer		x	x	x									LC
<i>Mycena amicta</i> (Fr. : Fr.) Quélet					x								LC
<i>Mycena filopes</i> (Bull. : Fr.) Kummer					x								LC
<i>Mycena renati</i> Quélet					x								LC
<i>Mycena sanguinolenta</i> (Alb. & Schw. : Fr.) Kummer					x								LC
<i>Mycena stipata</i> Maas Geesteranus & Schwöbel					x								LC
<i>Panaeolina foenicicii</i> (Pers. : Fr.) R. Maire					x								LC
<i>Panaeolus sphinctrinus</i> (Fr.) Quélet					x								LC
<i>Phaeomarasmius erinaceus</i> (Fr. : Fr.) Scherffel					x								LC
<i>Phlebiella vaga</i> (Fr. : Fr.) P. Karsten		x	x										LC
<i>Pluteus luteovirens</i> Rea		x											LC
<i>Pluteus roseipes</i> von Höhnel					x								EN
<i>Pluteus thomsonii</i> f. <i>evenosus</i> (Kühner) Wuilbaut		x											NE
<i>Psathyrella lutensis</i> (Romagnesi) Moser ex Watling & Richardson					x								DD
<i>Melanotus phillipsii</i> (Berk. & Br.) Singer					x								LC
<i>Russula vinosobrunnea</i> (Bresadola) Romagnesi					x								LC
<i>Scytinostroma hemidichophyticum</i> Pouzar		x											LC
<i>Stereum hirsutum</i> (Willdenow : Fr.) S.F. Gray					x								LC
<i>Stereum subtomentosum</i> Pouzar		x											LC
<i>Trametes versicolor</i> (L. : Fr.) Lloyd		x	x										LC
<i>Steccherinum ochraceum</i> (Pers. : Fr.) S. F. Gray					x								LC
<i>Campanella caesia</i> Romagnesi					x								/

Ascomycètes

<i>Chaetosphaerella phaeostroma</i> (Durieu & Montagne) Müll. & Booth				x									
<i>Chlorociboria aeruginascens</i> (Nylander) Kanouse				x									LC
<i>Hypoxylon fuscum</i> (Persoon ex Fries) Fries				x									
<i>Peziza saniosa</i> Schrader ex Fries				x									DD
<i>Plectania melastoma</i> (Sowerby ex Fries) Fuckel				x									DD

Groupes des lichens

Ascomycètes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Chrysothrix candelaris</i> (L.) J. R. Laundon					x								
<i>Cladonia coniocraea</i> (Flörke) Spreng., 1827					x								
<i>Cladonia digitata</i> (L.) Hoffm.													
<i>Collema fasciculare</i> (L.) Weber ex F. H. Wigg.					x								
<i>Evernia divaricata</i> (L.) Ach.													
<i>Lecanora dispersa</i> (Pers.) Sommerf.		x			x								
<i>Lecidella elaeochroma</i> (Ach.) M. Choisy				x	x								
<i>Lepraria incana</i> (L.) Ach.		x			x								
<i>Leptogium saturninum</i> (Dicks.) Nyl.					x								
<i>Lobaria pulmonaria</i> (L.) Hoffm.													
<i>Pannaria conoplea</i> (Ach.) Bory					x								
<i>Parmelia sulcata</i> Taylor s.l.				x	x								
<i>Pertusaria albescens</i> (Huds.) M. Choisy & Werner					x								
<i>Physcia aipolia</i> (Ehrh. ex Humb.) Fűrnr.					x	x							
<i>Physcia dubia</i> (Hoffm.) Lettau					x								
<i>Physconia distorta</i> var. <i>distorta</i> (With.) J. R. Laundon					x	x							
<i>Physconia grisea</i> (Lam.) Poelt					x								
<i>Ramalina farinacea</i> (L.) Ach., 1810						x							
<i>Ramalina fraxinea</i> (L.) Ach.						x							
<i>Rhizocarpon disporum</i> (Nägeli ex Hepp) Müll.Arg.					x								
<i>Rhizocarpon umbilicatum</i> (Ramond) Flagey						x							
<i>Usnea dasypoga</i> (Ach.) Nyl.						x							
<i>Xanthoparmelia pulla</i> var. <i>pulla</i> (Ach.) O. Blanco et al.					x								

Faune règne Animalia

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		ouv	boi	hum	urb	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP

Groupe des vertébrés

Amphibiens													
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile			x		x			x	LC	LC	LC	LC
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse				x	x			x	LC	LC	LC	LC
Mammifères													
<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre			x					x	DD	DD	DD	
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril			x	x					LC	LC	LC	
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe			x	x					LC	LC	LC	
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	x				x				LC	LC	LC	
<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Chat sauvage			x		x			x	LC	LC	LC	
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre			x		x			x	LC	NT	NT	
<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine		x							LC	LC	LC	
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen			x	x					LC	LC	LC	
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux			x	x	x				LC	LC	LC	
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier					x				LC	LC	LC	
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe			x						LC	LC	LC	
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux				x					LC	LC	LC	
Oiseaux (Passereaux)													
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue				x	x				NAb	LC	LC	
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe			x		x				NAd	LC	LC	
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins				x	x				LC	LC	LC	
<i>Certhia familiaris</i> Linnaeus, 1758	Grimpereau des bois					x	x		x	NAb	LC	LC	
<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur		x			x			x	LC	LC	LC	
<i>Corvus corone corone</i> Linnaeus, 1758					x								
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire				x					NAd	LC	LC	
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer				x		x			NT		NT	
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	x		x		x				NT	LC	NT	
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier				x	x	x			NAd	LC	LC	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres				x		x			NAd	LC	LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			x	x					NAd		LC	LC
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	x								LC		LC	
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur			x		x			x	NAd		LC	LC
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise			x		x				NAd		LC	LC
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	x		x		x				VU		LC	NT
<i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758	Mésange noire				x	x						LC	
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue			x	x	x						LC	
<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée				x	x						LC	
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière			x	x	x				NAb		LC	LC
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	x		x		x				NAb		LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	x								NAd		LC	
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce			x	x	x				NAd		LC	LC
<i>Phylloscopus collybita collybita</i> (Vieillot, 1817)				x		x							
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	x		x						LC		LC	LC
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet			x		x				NAd		LC	LC
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine				x	x				VU		LC	VU
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau			x									
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé				x					NAd		LC	
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet taries, Tarier des prés			x					x	VU		LC	
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	x		x						NAd		LC	
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot			x	x	x				LC		LC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet			x						NAd		LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire			x	x	x				NAd		LC	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon			x	x	x				NAd		LC	LC
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	x		x	x					NAd		LC	LC
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne				x					NAd		LC	

Oiseaux (Rapaces)

<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle royal	x		x		x			x	VU		LC	EN
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable			x		x				NAd		LC	LC
<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté			x		x			x			LC	
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir			x	x	x				NAd		LC	LC
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal			x		x			x	VU		NT	EN

Autres oiseaux

<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier				x					NAd		LC	LC
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	x								NAd		LC	
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche				x	x				NAd		LC	LC
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir				x	x			x	LC		LC	LC
<i>Picus viridis viridis</i> Linnaeus, 1758		x			x	x							

Reptiles

<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental	x			x	x				LC	LC	LC	NT
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles		x	x	x	x				LC	LC	LC	LC
<i>Vipera aspis zinnikeri</i> Kramer, 1958	Vipère aspic de Zinniker				x	x							VU

Poissons

<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon		x						x	DD	LC	LC	
<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de rivière		x			x			x				

Groupe des invertébrés

Insectes

Coléoptères													
<i>Abdera quadrifasciata</i> (Curtis, 1829)					x								
<i>Agrilus viridis</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Agriotes pilosellus</i> (Schönherr, 1817)				x	x								
<i>Alosterna tabacicolor</i> (De Geer, 1775)					x								
<i>Ampedus quercicola</i> (Buysson, 1887)					x						LC		
<i>Anaspis fasciata</i> (Forster, 1771)					x	x							
<i>Anaspis lurida</i> Stephens, 1832					x	x							
<i>Anaspis maculata</i> Geoffroy in Fourcroy, 1785					x	x							
<i>Anchomenus cyaneus</i> Dejean, 1828			x										
<i>Anisotoma humeralis</i> (Herbst, 1791)					x								
<i>Anostirus purpureus</i> (Poda, 1761)				x	x								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Anthrenus minutus</i> Erichson, 1846				x	x								
<i>Aphthona nigriceps</i> (Redtenbacher, 1842)		x		x									
<i>Aplocnemus impressus</i> (Marsham, 1802)				x	x								
<i>Aplocnemus nigricornis</i> (Fabricius, 1792)				x	x								
<i>Aplocnemus virens</i> (Suffrian, 1843)				x	x								
<i>Archarius pyrrhoceras</i> (Marsham, 1802)					x								
<i>Athous godarti</i> Mulsant & Guillebeau, 1856				x	x								
<i>Calvia decemguttata</i> (Linnaeus, 1767)				x	x								
<i>Carabus nemoralis</i> O.F. Müller, 1764					x								
<i>Carabus splendens</i> Olivier, 1790	Carabe splendide (Le)				x								
<i>Cardiophorus rufipes</i> (Goeze, 1777)					x								
<i>Cerambyx scopolii</i> Fuessly, 1775	Petit capricorne (Le)			x	x							LC	
<i>Cerylon deplanatum</i> Gyllenhal, 1827					x								
<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la)	x		x	x								
<i>Chrysobothris affinis</i> (Fabricius, 1794)					x								
<i>Clerus mutillarius</i> Fabricius, 1775					x								
<i>Clytus arietis</i> (Linnaeus, 1758)	Clyte bélier (Le)				x							LC	
<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle			x	x								
<i>Colenis immunda</i> (Sturm, 1807)				x	x								
<i>Colon affine</i> Sturm, 1839				x	x								
<i>Cryptolestes ferrugineus</i> (Stephens, 1831)					x								
<i>Curculio venosus</i> (Gravenhorst, 1807)					x								
<i>Dacne bipustulata</i> (Thunberg, 1781)					x							LC	
<i>Danacea pallipes</i> (Panzer, 1793)				x	x								
<i>Dasytes aeratus</i> Stephens, 1830				x	x								
<i>Dasytes subaeneus</i> Schönherr, 1817				x	x								
<i>Dasytes virens</i> (Marsham, 1802)				x	x								
<i>Demetrias atricapillus</i> (Linnaeus, 1758)		x											
<i>Dryocoetes villosus</i> (Fabricius, 1792)					x								
<i>Enicmus rugosus</i> (Herbst, 1793)				x	x								
<i>Enicmus testaceus</i> (Stephens, 1830)				x	x								
<i>Habrocerus capillaricornis</i> (Gravenhorst, 1806)		x											
<i>Halyzia sedecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)				x	x								
<i>Haploglossa marginalis</i> (Gravenhorst, 1806)				x	x								
<i>Isomira murina</i> (Linnaeus, 1758)				x	x								
<i>Lampyris noctiluca</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Liocytusa minuta</i> (Ahrens, 1812)					x								
<i>Lomechusa emarginata</i> (Paykull, 1789)				x	x								
<i>Lordithon lunulatus</i> (Linnaeus, 1760)					x								
<i>Megatoma undata</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Melanotus castanipes</i> (Paykull, 1800)					x							LC	
<i>Mordellistena confinis</i> Costa, 1854				x	x								
<i>Mordellistena minutula</i> Ermisch, 1956				x	x								
<i>Mycetochara maura</i> (Fabricius, 1792)					x								
<i>Nicrophorus vespilloides</i> Herbst, 1783				x	x								
<i>Onthophagus similis</i> (Scriba, 1790)				x	x								
<i>Onthophagus verticicornis</i> (Laicharting, 1781)				x	x								
<i>Orchestes hortorum</i> (Fabricius, 1792)					x								
<i>Orchestes pilosus</i> (Fabricius, 1781)					x								
<i>Otiorhynchus singularis</i> (Linnaeus, 1767)					x								
<i>Phyllopertha horticola</i> (Linnaeus, 1758)				x									
<i>Platypus cylindrus</i> (Fabricius, 1792)					x								
<i>Polydrusus cervinus</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Polydrusus formosus</i> (Mayer, 1779)					x								
<i>Polydrusus mollis</i> (Strøm, 1768)					x								
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)				x									
<i>Pseudeuparius sepicola</i> (Fabricius, 1792)					x								
<i>Psilothrix viridicoerulea</i> (Geoffroy, 1785)				x	x								
<i>Scolytus intricatus</i> (Ratzeburg, 1837)					x								
<i>Scolytus multistriatus</i> (Marsham, 1802)					x								
<i>Stenurella melanura</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Taphrorychus bicolor</i> (Herbst, 1793)					x								
<i>Tilloidea unifasciata</i> (Fabricius, 1787)					x								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieu				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Trichodes alvearius</i> (Fabricius, 1792)				x	x								
<i>Tropideres albirostris</i> (Schaller, 1783)					x				x				
<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)		x	x	x	x							LC	
<i>Volinus sticticus</i> (Panzer, 1798)				x	x								
<i>Xyleborinus saxeseni</i> (Ratzeburg, 1837)					x								
<i>Xyleborus dryographus</i> (Ratzeburg, 1837)					x								
<i>Xyletinus ater</i> (Creutzer in Panzer, 1796)				x	x								
<i>Xylotrechus antilope</i> (Schönherr, 1817)					x							LC	
Papillons de jour (Rophalocères)													
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil-de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	x		x	x	x							
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	x		x		x						LC	LC
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)			x		x						LC	LC
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	x		x		x							
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)			x		x						LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')			x	x							LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)			x		x						LC	LC
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)	x		x		x							
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir (Le), Stéropé (Le)		x			x						LC	LC
<i>Iphiclidés podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)			x		x						LC	LC
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1758)	Mégère (La), Satyre (Le)					x	x					LC	LC
<i>Leptidea</i> Billberg, 1820				x									
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)			x	x	x						LC	LC
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)		x	x		x						LC	LC
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')			x		x							
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	x		x	x	x						LC	LC
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')			x		x						LC	LC
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre (La), Damier noir (Le), Argynne dictynne (L')		x	x		x						LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)		x	x	x	x						LC	LC
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	x		x		x						LC	LC
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	x		x	x	x						LC	LC
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	x		x	x	x						LC	LC
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	x		x	x	x						LC	LC
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	x		x		x						LC	LC
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu-violet (L'), Argus satiné (L'), Argus (L'), Argus bleu (L')			x		x						LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	x		x		x						LC	LC
<i>Pyrgus malvoides</i> (Elwes & Edwards, 1897)	Tacheté austral (Le), Hespérie de l'Aigremoine (L'), Hespérie de la Mauve du Sud (L')			x		x						LC	LC
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)			x		x							
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Bande noire (La)				x							LC	LC
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	x		x	x	x						LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieu				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nympe des Chardons (La)	x		x	x	x							LC
Papillons de nuit (Hétérocères)													
<i>Abraxas grossulariata</i> (Linnaeus, 1758)	Zérène du Groseillier (La)				x	x							
<i>Acronicta rumicis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle de la Patience (La)					x	x						
<i>Agapeta zoegana</i> (Linnaeus, 1767)					x	x							
<i>Agrotis exclamationis</i> (Linnaeus, 1758)	Point d'Exclamation (Le)	x		x		x							
<i>Agrotis segetum</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle des Moissons (La)	x		x		x							
<i>Amphipyra pyramidea</i> (Linnaeus, 1758)	Pyramide (La)	x		x	x	x							
<i>Amphipyra tragopoginis</i> (Clerck, 1759)	Noctuelle du Salsifis (La)					x	x						
<i>Anaplectoides prasina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle verte (La)						x						
<i>Apamea monoglypha</i> (Hufnagel, 1766)	Monoglyphe (La)	x		x		x							
<i>Aplocera plagiata</i> (Linnaeus, 1758)	Triple Raie (La), Rayure commune (La)					x	x						
<i>Atethmia centrago</i> (Haworth, 1809)	Xanthie topaze (La)	x		x	x	x							
<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)	x	x	x		x							
<i>Autographa jota</i> (Linnaeus, 1758)	Iota (Le)					x	x						
<i>Campaea margaritaria</i> (Linnaeus, 1761)	Céladon (Le)					x	x	x					
<i>Carcina quercana</i> (Fabricius, 1775)		x		x	x	x							
<i>Catoptria falsella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		x			x	x							
<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	Réseau (Le), Géomètre à barreaux (La)	x	x	x	x								
<i>Chloroclysta siterata</i> (Hufnagel, 1767)	Cidarie à bandes vertes (La)					x	x						
<i>Cilix glaucata</i> (Scopoli, 1763)	Petite Epine (La)					x	x						
<i>Cleorodes lichenaria</i> (Hufnagel, 1767)	Boarmie des Lichens (La)					x	x	x					
<i>Colostygia pectinataria</i> (Knoch, 1781)	Cidarie verdâtre (La)						x	x					
<i>Cosmorhoe ocellata</i> (Linnaeus, 1758)	Lynx (Le)					x	x	x					
<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Troënière (La)					x	x	x					
<i>Cryphia algae</i> (Fabricius, 1775)	Bryophile vert-mousse (La)						x						
<i>Cymatophorina diluta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cymatophore délayée (La), Diluée (La)						x						
<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	Manteau pâle (Le)	x		x	x	x							
<i>Eilema griseola</i> (Hübner, 1803)	Lithosie grise (La)					x							
<i>Eilema sorocula</i> (Hufnagel, 1766)	Manteau jaune (Le)					x	x	x					
<i>Elaphria venustula</i> (Hübner, 1790)	Erastrie gracieuse (L')					x	x	x					
<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée (La)	x				x		x					
<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)						x	x	x					
<i>Epilecta linogrisea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle gris-de-lin (La)					x		x					
<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	Alternée (L')	x		x	x	x							
<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	Doublure jaune (La)	x			x		x						
<i>Eulithis prunata</i> (Linnaeus, 1758)	Cidarie du Prunier (La)						x						
<i>Euphyia biangulata</i> (Haworth, 1809)	Cidarie-Pivert (La)						x						
<i>Euplexia lucipara</i> (Linnaeus, 1758)	Luisante (La)						x						
<i>Euzophera pinguis</i> (Haworth, 1811)							x						
<i>Gnophos furvata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Gnophos ténébreuse (La), Phalène de la Viorne (La)						x						
<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> (Haworth, 1809)	Fausse-Eupithécie (La)						x						
<i>Habrosyne pyritoides</i> (Hufnagel, 1766)	Râtissée (La)						x						
<i>Helicoverpa armigera</i> (Hübner, 1808)	Armigère (L')						x						
<i>Hoplodrina octogenaria</i> (Goeze, 1781)	Noctuelle de la Morgeline (La)						x						
<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg & Borgström, 1784)	Larentie lavée (La)						x						
<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	Impolie (L), l'Acidalie détournée (L')						x						
<i>Idaea moniliata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Coquille (La), Acidalie chapelet (L')						x						
<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)					x	x						
<i>Laspeyria flexula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Crochet (Le)						x						
<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	Lithosie quadrille (La)						x						
<i>Luperina testacea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Lupérine testacée (La)						x						
<i>Lymantria monacha</i> (Linnaeus, 1758)	Nonne (La)						x						

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Macaria liturata</i> (Clerck, 1759)	Philobie effacée (La)				x								
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)	x	x			x							
<i>Miltochrista miniata</i> (Forster, 1771)	Rosette (La)				x								
<i>Mniotype satura</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle saturée (La)				x								
<i>Mythimna conigera</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Conigère (La)				x								
<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)				x								
<i>Ochropleura plecta</i> (Linnaeus, 1761)	Cordon blanc (Le)				x								
<i>Odezia atrata</i> (Linnaeus, 1758)	Ramoneur (Le), Tanagre du Cerfeuil (Le)			x									
<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie rhomboïdale (La), Boarmie commune (La)				x								
<i>Peridroma saucia</i> (Hübner, 1808)	Noctuelle blessée (La)				x								
<i>Perizoma alchemillata</i> (Linnaeus, 1758)	Périsome coupée (La)				x								
<i>Phytometra viridaria</i> (Clerck, 1759)	Noctuelle couleur de bronze (La)				x								
<i>Pleuroptya ruralis</i> (Scopoli, 1763)					x								
<i>Polymixis dubia</i> (Duponchel, 1836)	Xyline floue (La)				x								
<i>Polyphaenis sericata</i> (Esper, 1787)	Noctuelle du Camérisier (La)				x								
<i>Pseudoterpna pruinata</i> (Hufnagel, 1767)	Hémithée du Genêt (L')				x								
<i>Pyrausta aurata</i> (Scopoli, 1763)					x								
<i>Saturnia pavonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Paon de Nuit (Le)				x								
<i>Scopula incanata</i> (Linnaeus, 1758)	Acidalie grisonnante (L')				x	x							
<i>Scotopteryx chenopodiata</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène de l'Ansérine (La), Chénopodie (La)				x								
<i>Selenia dentaria</i> (Fabricius, 1775)	Ennomos illunaire (L')				x								
<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	Divisée (La), Phalène blanche (La), Surlignée (La)			x									
<i>Sphinx ligustri</i> Linnaeus, 1758	Sphinx du Troène (Le)				x	x							
<i>Synaphe punctalis</i> (Fabricius, 1775)					x								
<i>Thaumetopoea pityocampa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Processionnaire du Pin (La)	x			x								
<i>Thera obeliscata</i> (Hübner, 1787)	Corythée sobre (La)				x								
<i>Timandra comae</i> Schmidt, 1931	Timandre aimée (La)				x								
<i>Trichiura crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx de l'Aubépine (Le)				x	x							
<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)					x								
<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	Hameçon (Le), Binaire (Le)				x	x							
<i>Xanthorhoe fluctuata</i> (Linnaeus, 1758)	Incertaine (L'), Phalène ondée (La)				x								
<i>Xestia castanea</i> (Esper, 1798)	Noctuelle négligée (La)				x	x							
<i>Xestia ditrapezium</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Double Trapèze (Le), Sérieuse (La)				x								
<i>Xestia triangulum</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle de la Chélidoine (La)				x								
<i>Xestia xanthographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Trimaculée (La)				x								
<i>Zanclognatha lunalis</i> (Scopoli, 1763)	Herminie plumeuse (L')				x								
<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)			x		x							
Orthoptères													
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine				x								
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle				x								
<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	x	x										
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes				x	x							
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes				x								
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve				x								
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill				x								
<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile				x								
<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	Méconème tambourinaire, Méconème varié, Sauterelle des Chênes				x								
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière	x	x	x									
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt				x	x							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieu				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	x	x										
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère		x	x									
<i>Platyleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris		x	x									
<i>Roeseliana roeselii roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne		x										
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas		x	x									
Hyménoptères													
<i>Aphaenogaster subterranea</i> (Latreille, 1798)				x									
<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne	x											
<i>Formica fusca</i> Linnaeus, 1758				x									
<i>Formica polyctena</i> Foerster, 1850		x										NT	
<i>Formica rufa</i> Linnaeus, 1761		x										NT	
<i>Formica sanguinea</i> Latreille, 1798				x									
<i>Macrophya annulata</i> (Geoffroy, 1785)				x									
<i>Macrophya montana</i> (Scopoli, 1763)				x									
<i>Tenthredo crassa</i> Scopoli, 1763				x									
<i>Tenthredo mesomela</i> Linnaeus, 1758				x									
<i>Tenthredo temula</i> Scopoli, 1763				x									
Neuroptères													
<i>Chrysopa perla</i> (Linnaeus, 1758)				x									
<i>Libelloides coccajus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Ascalaphe soufré			x									
<i>Micromus angulatus</i> (Stephens, 1836)				x	x								
<i>Micromus variegatus</i> (Fabricius, 1793)				x									
<i>Peyerimhoffina gracilis</i> (Schneider, 1851)				x	x								
<i>Psectra diptera</i> (Burmeister, 1839)				x	x								
Autres insectes													
<i>Ectobius pallidus</i> (Olivier, 1789)		x	x	x									
<i>Forficula auricularia</i> Linnaeus, 1758		x	x	x	x								
<i>Ctenophora flaveolata</i> (Fabricius, 1794)					x								
<i>Aphrophora alni</i> (Fallén, 1805)			x	x									
<i>Cicadella viridis</i> (Linnaeus, 1758)				x									
<i>Lepyronia coleoptrata</i> (Linnaeus, 1758)				x									
<i>Pentatoma rufipes</i> (Linnaeus, 1758)					x								
<i>Pyrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme	x		x									
<i>Panorpa communis</i> Linnaeus, 1758				x									
<i>Aeshna juncea</i> (Linnaeus, 1758)		x	x									LC	
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	x	x									LC	LC
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> (Linnaeus, 1758)		x	x									LC	
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758		x	x									LC	
Arachnides													
Araignées													
<i>Aculepeira ceropegia</i> (Walckenaer, 1802)		x	x										
<i>Aelurillus v-insignitus</i> (Clerck, 1758)	Saltique marqué			x									
<i>Agalenatea redii</i> (Scopoli, 1763)	Épeire de velours			x									
<i>Agelena labyrinthica</i> (Clerck, 1758)	Agélène à labyrinthe	x	x	x									
<i>Agyneta rurestris</i> (C. L. Koch, 1836)		x	x										
<i>Agyneta simplicatarsis</i> (Simon, 1884)				x									
<i>Allagelena gracilens</i> (C.L. Koch, 1841)		x	x	x									
<i>Anelosimus vittatus</i> (C.L. Koch, 1836)				x	x								
<i>Anyphaena accentuata</i> (Walckenaer, 1802)	Anyphène à chevrons			x	x								
<i>Araneus angulatus</i> Clerck, 1758	Épeire angulaire				x								
<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème	x	x	x	x								
<i>Araneus quadratus</i> Clerck, 1758	Épeire à quatre points			x									
<i>Araniella opisthographa</i> (Kulczynski, 1905)				x	x								
<i>Aulonia albimana</i> (Walckenaer, 1805)	Aulonie mains-blanches			x	x								
<i>Ballus chalybeius</i> (Walckenaer, 1802)				x	x								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Bathyphantes gracilis</i> (Blackwall, 1841)		x	x										
<i>Bolyphantes alticeps</i> (Sundevall, 1832)			x										
<i>Centromerus sinus</i> (Simon, 1884)			x					x					
<i>Ceratinella brevis</i> (Wider, 1834)			x	x									
<i>Ceratinella scabrosa</i> (O. Pickard-Cambridge, 1871)		x	x	x									
<i>Cinetata gradata</i> (Simon, 1881)				x				x					
<i>Clubiona brevipes</i> Blackwall, 1841			x	x									
<i>Clubiona similis</i> L. Koch, 1867		x											
<i>Clubiona terrestris</i> Westring, 1851		x	x	x									
<i>Crustulina guttata</i> (Wider, 1834)			x	x									
<i>Cyclosa conica</i> (Pallas, 1772)	Épeire conique		x	x									
<i>Dendryphantes rudis</i> (Sundevall, 1833)				x									
<i>Diaea dorsata</i> (Fabricius, 1777)	Thomise tricolore		x	x									
<i>Dictyna uncinata</i> Thorell, 1856			x										
<i>Didectoprocne cirtensis</i> (Simon, 1884)		x						x					
<i>Diplocephalus cristatus</i> (Blackwall, 1833)		x											
<i>Diplocephalus latifrons</i> (O. Pickard-Cambridge, 1863)				x									
<i>Diplostyla concolor</i> (Wider, 1834)		x	x										
<i>Dipoena melanogaster</i> (C.L. Koch, 1837)			x	x									
<i>Drassodes lapidosus</i> (Walckenaer, 1802)	Drassode lapidicole		x	x									
<i>Enoplognatha ovata</i> (Clerck, 1758)	Théridion ovoïde		x	x									
<i>Episinus maculipes</i> Cavanna, 1876			x	x									
<i>Episinus truncatus</i> Latreille, 1809	Épisine tronqué			x									
<i>Eratigena atrica</i> (C.L. Koch, 1843)	Tégénaire des maisons	x			x								
<i>Eratigena inermis</i> (Simon, 1870)					x								
<i>Erigone dentipalpis</i> (Wider, 1834)		x	x	x									
<i>Erigonella hiemalis</i> (Blackwall, 1841)		x						x					
<i>Ero aphana</i> (Walckenaer, 1802)	Araignée cannibale		x	x									
<i>Ero furcata</i> (Villers, 1789)		x	x	x									
<i>Ero tuberculata</i> (De Geer, 1778)			x	x									
<i>Euophrys frontalis</i> (Walckenaer, 1802)		x	x										
<i>Euophrys sulfurea</i> (L. Koch, 1867)		x						x					
<i>Evarcha arcuata</i> (Clerck, 1758)		x	x										
<i>Gibbaranea bituberculata</i> (Walckenaer, 1802)	Épeire à bosses		x	x									
<i>Gibbaranea gibbosa</i> (Walckenaer, 1802)			x	x									
<i>Gongylidium rufipes</i> (Linnaeus, 1758)		x											
<i>Heliophanus tribulosus</i> Simon, 1868		x		x									
<i>Hypsosinga sanguinea</i> (C.L. Koch, 1844)		x	x										
<i>Hyptiotes paradoxus</i> (C.L. Koch, 1834)	Araignée triangle		x	x									
<i>Labulla flahaulti</i> Simon, 1915			x	x									
<i>Larinioides cornutus</i> (Clerck, 1758)	Épeire des roseaux	x											
<i>Larinioides sericatus</i> (Clerck, 1758)		x	x	x									
<i>Lathys humilis</i> (Blackwall, 1855)			x	x									
<i>Lepthyphantes bigerrensis</i> Simon, 1929				x				x					
<i>Linyphia triangularis</i> (Clerck, 1758)	Linyphie triangulaire		x	x									
<i>Liocranum rupicola</i> (Walckenaer, 1830)		x		x									
<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer, 1802)	Mangore petite-bouteille	x	x	x	x								
<i>Mermessus trilobatus</i> (Emerton, 1882)		x	x	x									
<i>Metellina merianae</i> (Scopoli, 1763)				x									
<i>Metellina segmentata</i> (Clerck, 1758)	Méta d'automne	x	x										
<i>Metopobactrus prominulus</i> (O. Pickard-Cambridge, 1872)			x										
<i>Micrargus herbigradus</i> (Blackwall, 1854)		x	x	x									
<i>Microdipoena jobi</i> (Kraus, 1967)		x	x										
<i>Microlinyphia pusilla</i> (Sundevall, 1830)		x	x										
<i>Micrommata virescens</i> (Clerck, 1758)	Micrommate émeraude	x	x										
<i>Minicia marginella</i> (Wider, 1834)			x										
<i>Minyriolus pusillus</i> (Wider, 1834)				x									
<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1758)	Misumène variable	x	x	x									
<i>Neottiura bimaculata</i> (Linnaeus, 1767)	Théridion à deux tâches		x	x									
<i>Neriere clathrata</i> (Sundevall, 1830)		x	x	x									

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Nuctenea umbratica</i> (Clerck, 1758)	Épeire des fissures	x		x	x								
<i>Oedothorax apicatus</i> (Blackwall, 1850)		x	x										
<i>Oedothorax retusus</i> (Westring, 1851)			x										
<i>Ozyptila atomaria</i> (Panzer, 1801)	Ozyptile sablée		x	x	x								
<i>Pachygnatha degeeri</i> Sundevall, 1830			x	x									
<i>Paidiscura pallens</i> (Blackwall, 1834)				x	x								
<i>Pardosa morosa</i> (L. Koch, 1870)			x					x					
<i>Pardosa pullata</i> (Clerck, 1758)			x	x									
<i>Pardosa saltans</i> Töpfer-Hofmann, 2000	Pardose forestière			x	x								
<i>Philodromus dispar</i> Walckenaer, 1826	Philodrome disparate			x	x								
<i>Phrurolithus festivus</i> (C.L. Koch, 1835)	Phrurolithus drôle			x	x								
<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable	x	x	x	x								
<i>Platnickina tincta</i> (Walckenaer, 1802)				x	x								
<i>Pocadicnemis juncea</i> Locket & Millidge, 1953			x	x									
<i>Prinerigone vagans</i> (Audouin, 1826)			x										
<i>Rugathodes instabilis</i> (O. Pickard-Cambridge, 1871)			x										
<i>Salticus zebraneus</i> (C.L. Koch, 1837)				x	x								
<i>Scotophaeus scutulatus</i> (L. Koch, 1866)		x			x								
<i>Segestria bavarica</i> C.L. Koch, 1843		x		x	x								
<i>Sibianor aurocinctus</i> (Ohlert, 1865)				x									
<i>Steatoda paykulliana</i> (Walckenaer, 1805)	Stéatode toxique			x									
<i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)	Thomise Napoléon		x	x									
<i>Tenuiphantes cristatus</i> (Menge, 1866)		x			x								
<i>Tenuiphantes flavipes</i> (Blackwall, 1854)			x	x	x								
<i>Tenuiphantes tenuis</i> (Blackwall, 1852)		x	x	x	x								
<i>Tetragnatha montana</i> Simon, 1874				x									
<i>Tetragnatha obtusa</i> C.L. Koch, 1837			x	x									
<i>Theonina cornix</i> (Simon, 1881)					x								
<i>Theridion boesenbergi</i> Strand, 1904					x			x					
<i>Theridion mystaceum</i> L. Koch, 1870					x								
<i>Theridiosoma gemmosum</i> (L. Koch, 1878)	Théridiosome précieuse		x	x									
<i>Thomisus onustus</i> Walckenaer, 1805	Thomise replet	x	x	x									
<i>Tibellus oblongus</i> (Walckenaer, 1802)	Philodrome oblong		x	x									
<i>Tiso vagans</i> (Blackwall, 1834)				x	x								
<i>Uroctea durandi</i> (Walckenaer in Latreille, 1809)	Araignée Clotho			x									
<i>Xerolycosa nemoralis</i> (Westring, 1861)				x									
<i>Xysticus bifasciatus</i> C.L. Koch, 1837				x				x					
<i>Xysticus cristatus</i> (Clerck, 1758)	Xystique crêté			x									
<i>Xysticus kempeleni</i> Thorell, 1872				x	x								
<i>Zora spinimana</i> (Sundevall, 1833)	Zora		x	x	x								
<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable	x	x	x									
<i>Pityohyphantes phrygianus</i> (C.L. Koch, 1836)					x			x					
<i>Pocadicnemis jacksoni</i> Millidge, 1976				x									
<i>Pocadicnemis juncea</i> Locket & Millidge, 1953			x	x									
<i>Pocadicnemis pumila</i> (Blackwall, 1841)				x									
<i>Robertus mediterraneus</i> Eskov, 1987					x								
<i>Rugathodes instabilis</i> (O. Pickard-Cambridge, 1871)			x	x									
<i>Salticus scenicus</i> (Clerck, 1758)	Saltique arlequin	x	x	x									
<i>Scotophaeus blackwalli</i> (Thorell, 1871)		x		x									
<i>Segestria bavarica</i> C.L. Koch, 1843		x		x									
<i>Segestria florentina</i> (Rossi, 1790)	Ségestrie florentine	x		x									
<i>Sibianor aurocinctus</i> (Ohlert, 1865)				x									
<i>Steatoda grossa</i> (C.L. Koch, 1838)	Stéatode domestique	x											
<i>Steatoda paykulliana</i> (Walckenaer, 1805)	Stéatode toxique			x									
<i>Steatoda triangulosa</i> (Walckenaer, 1802)		x											
<i>Styloctetor stativus</i> (Simon, 1881)				x				x					
<i>Synageles hilarulus</i> (C.L. Koch, 1846)				x									
<i>Talavera inopinata</i> Wunderlich, 1993				x									
<i>Tapinocyba affinis pyrenaea</i> Millidge, 1979				x				x					
<i>Tenuiphantes cristatus</i> (Menge, 1866)		x		x	x								
<i>Tenuiphantes flavipes</i> (Blackwall, 1854)				x	x								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		urb	hum	ouv	boi	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP
<i>Tenuiphantes mengei</i> (Kulczynski, 1887)				x	x								
<i>Tenuiphantes tenebricola</i> (Wider, 1834)					x	x							
<i>Tenuiphantes tenuis</i> (Blackwall, 1852)		x	x	x	x								
<i>Tenuiphantes zimmermanni</i> (Bertkau, 1890)					x	x							
<i>Tetragnatha extensa</i> (Linnaeus, 1758)	Tétragnathes			x	x								
<i>Tetragnatha obtusa</i> C.L. Koch, 1837				x	x								
<i>Thanatus formicinus</i> (Clerck, 1758)					x								
<i>Theridion melanurum</i> Hahn, 1831		x											
<i>Theridion varians</i> Hahn, 1833					x	x							
<i>Tibellus oblongus</i> (Walckenaer, 1802)	Philodrome oblong			x	x								
<i>Tiso vagans</i> (Blackwall, 1834)					x								
<i>Trachyzelotes pedestris</i> (C.L. Koch, 1837)					x								
<i>Trichoncus saxicola</i> (O. Pickard-Cambridge, 1861)					x								
<i>Trochosa terricola</i> Thorell, 1856	Trochose terrassière				x								
<i>Troglohyphantes marqueti</i> (Simon, 1884)						x			x				
<i>Walckenaeria antica</i> (Wider, 1834)					x	x							
<i>Walckenaeria corniculans</i> (O. Pickard-Cambridge, 1875)						x							
<i>Xerolycosa nemoralis</i> (Westring, 1861)					x								
<i>Xysticus erraticus</i> (Blackwall, 1834)						x							
<i>Xysticus gallicus</i> Simon, 1875						x							
<i>Xysticus kochi</i> Thorell, 1872						x							
<i>Zelotes clivicola</i> (L. Koch, 1870)						x							
<i>Zelotes latreillei</i> (Simon, 1878)	Zélate noir de Latreille						x						
<i>Zodarion italicum</i> (Canestrini, 1868)	Zodarion italien	x		x	x								
<i>Zora spinimana</i> (Sundevall, 1833)	Zora				x	x							
<i>Zygiella x-notata</i> (Clerck, 1758)	Épeire des fenêtres	x											

Opilions

<i>Dicranopalpus ramosus</i> (Simon, 1909)		x			x	x							
<i>Leiobunum blackwalli</i> Meade, 1861				x	x	x							
<i>Leiobunum rotundum</i> (Latreille, 1798)				x	x	x							
<i>Nemastoma bimaculatum</i> (Fabricius, 1775)				x	x	x							
<i>Odiellus troguloides</i> (Lucas, 1847)				x	x								
<i>Oligolophus hanseni</i> (Kraepelin, 1896)						x							
<i>Paroligolophus agrestis</i> (Meade, 1855)					x	x							
<i>Phalangium opilio</i> Linnaeus, 1761		x			x	x							
<i>Sabacon viscayanum</i> Simon, 1881					x	x							
<i>Trogulus</i> sp					x	x							
<i>Centetostoma bacilliferum</i> (Simon, 1879)						x							
<i>Dicranopalpus ramosus</i> (Simon, 1909)		x			x	x							
<i>Homalenotus quadridentatus</i> (Cuvier, 1795)					x								
<i>Leiobunum blackwalli</i> Meade, 1861		x			x	x							
<i>Leiobunum rotundum</i> (Latreille, 1798)		x			x	x							
<i>Lophopilio palpinalis</i> (Herbst, 1799)					x								
<i>Megabunus diadema</i> (Fabricius, 1779)						x							
<i>Phalangium opilio</i> Linnaeus, 1761		x			x	x							

Mollusques

<i>Limax maximus</i> Linnaeus, 1758	Limace léopard				x								
-------------------------------------	----------------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Autres organismes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Trame milieux				Protection			Znieff	Liste rouge			
		ouv	boi	hum	urb	nat	MP	65	Pyr	Fr	Eu	Mo	MP

Groupe des protozoaires

Myxomycètes

<i>Lycogala epidendrum</i> (Linnaeus) Fries						x							
<i>Ceratiomyxa fruticulosa</i> (O.F.Müll.) T.Macbr., 1899													



Parc national des Pyrénées
Villa Fould - 2, rue du IV Septembre
65007 Tarbes cedex
Tél. : 05 62 54 16 40
contact@pyrenees-parcnational.fr
www.parc-pyrenees.com



Mairie de Bazus-Aure
Le Village
65170 Bazus-Aure
Tél. : 05 62 39 96 02
mairie-bazus-aure@wanadoo.fr